

**RAPPORT DE PLANIFICATION DES INSTITUTIONS D'EDUCATION SPECIALISEE
POUR ENFANTS ET JEUNES**

*PLANUNGSBERICHT DER SOZIALPADAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN
FÜR KINDER UND JUNGE MENSCHEN*



Service cantonal de
la jeunesse
Direction
Avenue Ritz 29
1951 SION
*Kantonale Dienststelle für
die Jugend
Direktion
Avenue Ritz 29
1951 SITTEN*

Département de la formation et de la sécurité
Departement für Bildung und Sicherheit

**RAPPORT DE
PLANIFICATION DES
INSTITUTIONS
D'EDUCATION
SPECIALISEE**

**2
0
1
5**

**PLANUNGSBERICHT DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN
EINRICHTUNGEN**

VALAIS ROMAND
OBERWALLIS



L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPS	60
L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPA	64
L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPA	68
L'INSTITUTION LA FONTANELLE	72
FOYER LA CHALOUPE	76
L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL FJT	80
LA MAISON D'ÉDUCATION AU TRAVAIL DE PRAMONT	84
PRIX DE LA JOURNÉE DES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE POUR AÎNÉS TAGESPREIS DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN FÜR MIN- DERJÄHRIGE	88
ANNEXES ANHANG	91
TABLE DES MATIÈRES ET INDEX INHALTSVERZEICHNIS UND INDEX	112

1.1 LE SCHÉMA DE
PLANIFICATION COMPREND 5
VOLETS, À SAVOIR:

1.1 DER GRUNDGEDANKE DER
PLANUNG UMFASST 5 PUNKTE,
WIE:

- 1) L'offre qui détermine le nombre de places disponibles par établissement, la capacité cantonale de places et l'évolution de cette offre.
- 2) L'utilisation de l'offre : occupation effective des places ou le nombre de journées de séjour ainsi que la capacité non utilisée et le taux d'occupation et leur évolution.
- 3) La demande satisfaite : répartition des mineurs valaisans placés à l'intérieur et à l'extérieur du canton ainsi que la ventilation des placements par district des mineurs.
- 4) Les échanges intercantonaux : part des mineurs valaisans placés hors du canton par rapport aux Confédérés (mineurs provenant d'autres cantons) placés dans le canton.
- 5) La politique institutionnelle du canton : déclaration des autorités cantonales compétentes.

- 1) **Das Angebot**, das die Anzahl verfügbarer Plätze pro Institution angibt, das kantonale Angebot an Plätzen sowie dessen Entwicklung.
- 2) **Die Nutzung des Angebotes**: tatsächliche Besetzung der Plätze oder die Anzahl Aufenthaltstage, die unbenutzte Kapazität und Belegungsrate sowie deren Entwicklung.
- 3) **Die erfüllte Nachfrage**: die Verteilung der Walliser Minderjährigen innerhalb sowie außerhalb des Kantons und die Aufschlüsselung der Platzierungen nach Bezirk der Minderjährigen.
- 4) **Der interkantonale Austausch**: Anzahl und Verhältnis der Platzierungen von Walliser Minderjährigen, im Vergleich zu Eidgenossen, die von auswärtigen Kantonen platziert werden.
- 5) **Die familienexterne Jugendhilfe im Kanton**: Erklärung der zuständigen kantonalen Behörde.

1.2 DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS

Groupe I: Types d'institution avec clientèle LPPM, indépendamment de la question de savoir si l'institution est reconnue ou non par l'OFJ:

- 1 Accueil / transition
- 2 Observation
- 3 Education pour enfants avec école interne
- 4 Education pour enfants sans école interne
- 5 Education pour adolescents avec classe de perfectionnement / travaux manuels
- 6 Thérapie (93ter CP)
- 7 Rééducation (93terCP)
- 8 Education pour adolescents ayant quitté l'école, sans occupation / formation interne (jusqu'ici: apprenti[e]s)
- 9 Institution pour jeunes adultes (jusqu'ici: éducation au travail)
- 10 Détention préventive / détention (moins de quatre ans)
- 11 Détention (art. 25, al. 2 DPMIn)
- 12 Prise en charge externe en studio

Groupe II: Offres supplémentaires reconnues par l'OFJ (cf. Directives sur les subventions)

- 13 Prise en charge partielle
- 14 Places extra muros

Groupe III: Autres institutions et offres supplémentaires de l'aide aux enfants et adolescents en internat:

- 15 Autres offres supplémentaires non reconnues par l'OFJ
- 16 Grandes familles pédago-thérapeutiques, Familles d'accueil, etc.
- 17 Ecoles spéciales non reconnues par l'OFJ
- 18 Institutions de la pédopsychiatrie
- 19 Foyers pour enfants en bas âge
- 20 Autres institutions de l'aide à la jeunesse en internat

1.2 DEFINITION DER VERSCHIEDENEN HEIMTYPEN

Gruppe I: Institutionstypen mit LSMG-Klientel, unabhängig davon, ob die Einrichtung durch das BJ anerkannt ist oder nicht:

- 1 Durchgangsheim
- 2 Beobachtungsheim
- 3 Erziehungsheim für schulpflichtige Kinder mit Grundschule
- 4 Erziehungsheim für schulpflichtige Kinder ohne Grundschule
- 5 Erziehungsheim für schulentlassene Jugendliche mit internem Beschäftigungs-/ Ausbildungsangebot
- 6 Therapieheim (93ter StGB)
- 7 Anstalt für Nacherziehung (93ter StGB)
- 8 Heim für schulentlassene Jugendliche ohne internes Beschäftigungs- / Ausbildungsangebot (bisher: Lehrlings- / Lehrtöchterheim)
- 9 Institution für junge Erwachsene (bisher: Arbeitserziehungsanstalt)
- 10 U-Haft / Freiheitsentzug (weniger als vier Jahre)
- 11 Freiheitsentzug (Art. 25 Abs. 2 JStG)
- 12 Begleitetes Wohnen, Betreutes Wohnen, Wohnexternat

Gruppe II: Durch das BJ anerkannte Zusatzangebote (vgl. Beitragsrichtlinien)

- 13 Teilbetreutes Angebot
- 14 Assoziierte Plätze

Gruppe III: Weitere Einrichtungen und Zusatzangebote der stationären Kinder- und Jugendhilfe:

- 15 Andere durch das BJ nicht anerkannte Zusatzangebote
- 16 Heilpädagogische Grossfamilien, Grosspflegefamilien, etc.
- 17 Sonderschulen ohne BJ-Anerkennung
- 18 Einrichtungen der Kinder- und Jugendpsychiatrie
- 19 Kleinkinderheime
- 20 Übrige Einrichtungen der stationären Jugendhilfe

1.3 DÉFINITIONS RELATIVES AUX TABLEAUX DES PAGES SUIVANTES.

NOMBRE DE PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION.

(stock de places offertes).

CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES:

Nombre total de places offertes par les institutions prises en compte (stock de places offertes).

JOURS D'OUVERTURE :

Le nombre des jours d'ouverture est calculé sur 365 jours. Pour le reste, les directives fédérales sont appliquées.

JOURNÉES D'EXPLOITATION :

Ces journées sont le produit des journées d'ouverture par le nombre de places offertes (jours d'ouverture x places).

JOURNÉES DE SÉJOUR :

Nombre de journées durant lesquelles le mineur séjourne dans l'institution ou à l'extérieur sous la supervision de celle-ci pendant l'année considérée; les différents types (interne, externe, PCE) de journées de séjour sont additionnés. Les brèves périodes d'absence, jusqu'à concurrence de 7 jours maximum par absence ne sont pas déduites.

TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EN % :

Le taux est obtenu en divisant le nombre de journées de séjour par le nombre de jours d'exploitation.

CAPACITÉ NON UTILISÉE :

Places non utilisées, calculées en jours.

Jours d'exploitation - Jours de séjour

1.3 DEFINITIONEN BETREFFEND DIE AUF DEN NÄCHSTEN SEITEN PUBLIZIERTEN TABELLEN.

ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION.

(Gesamtbestand an verfügbaren Plätzen).

KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE :

Die gesamte Anzahl verfügbarer Plätze der hier erwähnten Institutionen.

ÖFFNUNGSTAGE :

Die Anzahl Öffnungstage entspricht für ein ganzes Jahr 365 Tage. Es gelten sonst die Bestimmungen vom Bundesamt für Justiz.

ANZAHL BETRIEBSTAGE :

Diese Tage entsprechen der Anzahl offener Tage im Jahr mal die Anzahl Plätze im jeweiligen Heim (Öffnungstage x Plätze).

ANZAHL AUFENTHALTSTAGE :

Anzahl Tage, die der Minderjährige im Heim verbringt oder unter Aufsicht des Heimes ist, während des Erfaßungsjahres; die verschiedenen Aufenthalts-Typen (intern, extern, ENB) werden zusammengezählt. Kurze Abwesenheiten werden nicht abgezogen, sofern sie 7 Tage nicht überschreiten.

DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ IN %:

Dieser Satz wird folgendermaßen ermittelt: Anzahl Betriebstage geteilt durch Anzahl Aufenthaltstage.

UNBENUTZTE KAPAZITÄT:

Anzahl nicht genutzter Kapazität, berechnet in Tage.

Anzahl Betriebstage - unbenutzte Aufenthaltstage.

1.4 INSTITUTIONS VALAISANNES CONCERNÉES.

LA SITUATION EN 2015:

L'Office fédéral de la justice a changé de nombreux paramètres à partir de la planification 2004. Comme vous le savez, ce présent rapport de planification doit se calquer sur ces nouvelles exigences puisqu'il est à la fois outil de planification pour le canton du Valais mais également sert de guide d'information pour la Confédération.

Ces modifications de paramètres ont bien entendu des répercussions importantes sur le dépouillement de la statistique. En d'autres termes, une grande série de graphiques et tableaux ont dû être adaptés, certains nouveaux tableaux ajoutés. Cette édition 2015 se base donc sur la typologie mise en place en 2004 et permet une comparaison avec les chiffres des années précédentes et 2005 sert donc de ce fait comme «année de référence». Il convient cependant d'attendre quelques années pour permettre d'avoir

une vision globale permettant de reconnaître véritablement les tendances de l'offre institutionnelle du canton du Valais. L'offre institutionnelle se retrouvait auparavant dans 6 types différents, depuis l'année 2005 le nombre de types respectivement la classification est devenue plus fine et propose 20 types différents. Ceci permet bien entendu une différenciation plus précise du travail fourni par les institutions mais peut également provoquer lors du dépouillement statistique à un plus grand écart d'une année à l'autre donnant ainsi une defluctuation plus importante alors qu'elle n'est que la conséquence de la plus grande diversité de typologie. En effet, la plupart des institutions

Reconnues / Anerkennung	Canton Kanton	OFJ BFJ	Type d'établissement Heimtypus											
			3	4	5	7	8	9	10	12	19			
CITE PRINTEMPS, Sion	X	X		X										X
ST-RAPHAEL, FJT, Sion	X	X						X						
ILOT ¹ , Port-Valais														X
ANDERLEDY ² , Brig	X	X		X				X						
ST-RAPHAEL, CPS, Champlan	X	X	X											
ST-RAPHAEL, CPA, Champsec	X	X			X									
ST-RAPHAEL, CPM, Champlan	X	X			X									
LA FONTANELLE, Mex et Vérossaz	X	X			X									
PRAMONT	X	X					X		X	X				
LA CHALOUPE, Collombey	X	X	X											

Diese Veränderungen der Parameter haben natürlich Auswirkungen auf die statistische Auswertung der Daten. Anders ausgedrückt, eine große Anzahl von Grafiken und Tabellen haben angepasst werden müssen, andere haben neu erstellt werden müssen. Die Auflage 2015 basiert auf die neuen Typenbezeichnung welche 2004 eingeführt wurde und ermöglicht einen Vergleich mit den letzten Jahren: 2005 dient als «Referenzjahr». Es erfordert natürlich ein paar Jahre um eine gute Sicht zu bekommen

und die wahren Tendenzen des institutionellen Angebotes des Kantons Wallis hervorzuheben. Das institutionelle Angebot konnte vorher in 6 verschiedenen Typen klassifiziert werden, seit 2005 stehen nun 20 verschiedene Typen zur Verfügung. Dies ermöglicht eine bessere Differenzierung der geleisteten Arbeit in den verschiedenen Heimen, kann aber auch bei der statistischen Auswertung sprunghafte Veränderungen von Jahr zu Jahr ergeben, was nicht falsch zu interpretieren ist. Dies kann starke Ausschläge hervorrufen und ergibt Fluktuationen welche nur wegen des breiten Angebots von verschiedenen und spezifischen Platzierungen der Institutionen ausgelöst werden.

1.4 DIE ERWÄHNTEN WALLISER INSTITUTIONEN.

LAGEBEURTEILUNG 2015:

Das Bundesamt für Justiz hat viele neue und verschiedene Parameter für den Planungsbericht ab 2004 verlangt. Wie Sie wissen, muss dieser Planungsbericht sich darauf stützen, denn er ist auf der einen Seite ein wichtiges Planungsinstrument für den Kanton Wallis aber auf der anderen Seite auch ein wichtiges Nachschlagewerk für den Bund und nützt ihn als Informationsquelle.

offrent des séjours de différents types. Les années suivantes permettront une analyse tant au niveau cantonal que national unifiée, plus lisible pour toutes les parties impliquées.

Sur la page précédente le présent tableau présente les typologies de chaque institution selon les catégories mises en place en 2004 et validée par celle-ci. Comme vous pouvez le constater, le nombre d'institutions a changé. En effet, en 2002, le paysage institutionnel du canton du Valais avait subi de profondes modifications puisque 3 institutions avaient dû être fermées. Il s'agissait des institutions LA ROCHETTE, LE TRAJET et L'ÉTAPE-CHABLAIS. Pour combler partiellement cette perte de places, une nouvelle institution avait vu le jour, il s'agissait de l'institution LA CHALOUPE offrant 10 places places de type 4. Le tableau nous permet de constater que l'institution FLEURS DES CHAMPS a été fermée. Une institution dispose d'une autorisation d'exploitation par le canton (ILOT DE PORT-VALAIS). Ceci fait donc que dix institutions sont reconnues par le canton du Valais et que 9 sont reconnues par la Confédération. La convention qui liait l'État du Valais et FLEURS DES CHAMPS a été dénoncée au 31 décembre 2006 et sa partie institutionnelle fermée à cette date.

Par souci de clairvoyance et de précision, ce présent rapport de planification détaille tous les types de séjours effectués dans les différentes institutions valaisannes et ne se limite pas, comme exigence minimale exigée par l'Office fédéral de la justice, à la typologie officielle reconnue pour l'institution en question afin de promouvoir les institutions valaisannes et maintenir la grande diversité des prestations par celles-ci. Vous verrez donc sur les pages suivantes parfois plusieurs types par institution. À ce sujet, nous vous prions de consulter à la fin de ce présent document les fiches signalétiques des différentes institutions qui vous offrent une vue encore plus complète des institutions figurant ici.

¹En ce qui concerne l'institution l'ILOT DE PORT-VALAIS au Bouveret, elle dispose d'une autorisation d'exploitation.

Um eine einheitliche Auswertung geben können und dies nicht nur auf kantonaler sondern auch auf nationaler Ebene müssen ein paar Jahre vergehen um auch eine einfachere Lesbarkeit für alle betroffenen Parteien zu geben.

Auf der Seite nebenan können Sie die Tabelle sehen, wo die neue Typenbezeichnung für die Heime des Kantons angewandt worden ist. Wie Sie feststellen können, hat sich die Anzahl der Institutionen verändert. In der Tat, wie Sie wissen wurde das institutionelle Angebot des Kantons Wallis im Jahr 2002 grundlegend verändert, da 3 Institutionen haben geschlossen werden müssen. Es handelte sich um die Institution LA ROCHETTE, LE TRAJET und L'ÉTAPE-CHABLAIS. Um diesen Verlust an Plätzen teilweise zu kompensieren, wurde eine neue Institution ins Leben gerufen nämlich das Heim LA CHALOUPE welches 10 Plätze des Typus 4 anbietet. Die Tabelle ermöglicht uns festzustellen, dass das Heim FLEURS DES CHAMPS geschlossen wurde. Eine andere ist im Besitze einer Betriebsbewilligung durch den Kanton (ILOT DE PORT-VALAIS). Dies ergibt somit 10 kantonal anerkannte Institutionen und neun von der Eidgenossenschaft. Die Vereinbarung welche zwischen dem Kanton Wallis und der Institution FLEURS DES CHAMPS bestand wurde am 31. Dezember 2006 gekündigt. Der institutionelle Teil wurde an diesem Tag geschlossen.

Um ein noch klareres und genaueres Bild geben zu können, gibt dieser Planungsbericht das genaue Bild wieder des Gebrauchs der verschiedenen institutionellen Ressourcen, nicht nur wie die vom Bundesamt für Justiz geforderte Minimallösung der offiziellen Nutzung laut Typenbezeichnung des Heimes, sondern das effektiv benützte Angebot; dies nicht zuletzt um auch die geleistete und qualitativ hochwertige Arbeit der verschiedenen Heime zu würdigen und zu promovieren. Sie werden somit auf den folgenden Seiten manchmal verschiedene Typen pro Heim feststellen können. Um der Genauigkeit gebührend Rechnung zu tragen, wird im vorliegenden Bericht ein kurzer Steckbrief jeder Einrichtung wiedergegeben.

²Die einzige Institution im Oberwallis ist die JUGENDWÖHNGRUPPE ANDERLEDY in Brig.

1.5 PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION ET CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES.

LE NOMBRE DE PLACES OFFERTES:

Le tableau PLACES OFFERTES nous permet de prendre connaissance des différents établissements classés selon leurs types de places entre 2011 et 2015.

L'institution CITÉ PRINTEMPS garde le nombre de places par rapport à la planification 2014. L'offre de l'institution CITÉ PRINTEMPS est à 54 places de type 4 + 6 places de type 12. Cette institution offre 26 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

Le FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) garde le nombre de places qu'en 2014. Il est à 17 unités de type 9 et 13.

L'institution LE TRAJET offrant des places de type III (selon l'ancienne typologie) n'existe plus depuis 2002.

L'institution FLEURS DES CHAMPS offrant des places de type 19 a fermé au 31 décembre 2006.

L'institution l'ÎLOT DE PORT-VALAIS offre au total 12 places de type 19. Le nombre est resté identique par rapport à l'année précédente.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPS (Centre pédagogique et scolaire) de type 3 offre toujours 27 places de ce type. Cette institution offre 12 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPM (Centre de préformation mixte) garde le même nombre de places que l'année précédente. Il s'élève à 9 places de type 5.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPA (Centre de préapprentissage) à lors de la reconnaissance par l'OFJ en 2012, uniquement des places de type 5 (les type 13 n'apparaissent plus, selon l'OFJ). Cette institution offre 8 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

1.5 ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION UND KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE.

DIE ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION:

Die Tabelle Anzahl Plätze ermöglicht uns, die verschiedenen Heimtypen nach Art des Aufenthaltes zwischen 2011 und 2015 kennen zu lernen.

Die Institution CITÉ PRINTEMPS behält die Anzahl verfügbarer Plätze gegenüber 2014. Wir können feststellen, daß es 54 Plätze des Typus 4 + 6 Plätze des Typus 12 in dieser Institution gibt. Dieses Heim bietet 26 % der gesamten Anzahl Plätze im Kanton Wallis an.

Das Institut SAINT-RAPHAEL (FJT) behält die Anzahl Plätze wie im 2014, nämlich 17 Plätze des Typus 9 und 13.

Das Heim LE TRAJET des Typus III (nach alter Typenbezeichnung) existiert nicht mehr seit 2002.

Das Heim FLEURS DES CHAMPS des Typus 19 wurde am 31. Dezember 2006 geschlossen.

Das Heim ÎLOT DE PORT-VALAIS bietet ebenfalls Plätze des Typs 19 an. Es sind dies insgesamt 12 Plätze. Das Angebot ist gleich geblieben.

Das Heim SAINT-RAPHAËL CPS (Centre pédagogique et scolaire) bietet Plätze des Typus 3 an. Das Angebot ist auch in diesem Jahr gleich geblieben, genau genommen 27 Plätze. Dieses Heim bietet 12 % der gesamten Anzahl Plätze im Kanton Wallis an.

Die Anzahl verfügbarer Plätze des Typus 5 des Heimes SAINT-RAPHAËL CPM (Centre de préformation mixte) ist auch in diesem Jahr gleich geblieben. Es sind dies genau 9 Plätze.

Das Angebot des Heimes SAINT-RAPHAËL CPA (Centre de préapprentissage) hat während der Prüfung der Anerkennung im 2012 nur mehr Plätze des Typus 5 (Typus 13 Erscheinen für das BFJ nicht mehr). Dieses Heim bietet 8 % der gesamten Anzahl Plätze dieses Typus im Kanton Wallis an.

TAB. B2		PLACES OFFERTES / ANZAHL PLÄTZE				
TYPE / TYPUS		2015	2014	2013	2012	2011
19	FLEURS DES CHAMPS	-	-	-	-	-
19	ILOT	12	12	12	12	12
4 + 12	CITE PRINTEMPS	60	60	60	60	58
3	ST-RAPHAEL, CPS	27	27	27	27	27
4	ANDERLEDY	12	12	12	12	12
5	ST-RAPHAEL, CPA	18	18	18	18	24
5	ST-RAPHAEL, CPM	9	9	9	9	9
5	LA FONTANELLE	17	17	17	17	17
4	LA CHALOUPE	12	12	12	12	12
8 + 11	ST-RAPHAEL, FJT	17	17	17	17	17
7+9+10+11	PRAMONT	34	34	34	34	34
		218	218	218	218	222

Illustration 1: Places offertes
Abbildung 1: Anzahl der Plätze

17 places de type 5 sont offertes par l'institution LA FONTANELLE depuis 2001. Ceci représente exactement le même nombre que l'année précédente. Il convient de rappeler que cette institution offre depuis 2001 un foyer pour jeunes filles de 15 à 18 ans, à Vérossaz.

La seule institution présente dans le Haut-Valais, l'institution ANDERLEDY a le même nombre que l'année précédente. Elle offre 12 places de type 4 et 8.

L'institution LA ROCHETTE offrant des places de type I (selon l'ancienne typologie) n'existe plus depuis 2002.

L'institution LA CHALOUPE est recensée depuis maintenant 9 ans dans le rapport de planification. Elle a 12 places de type 4 et remplace partiellement l'offre des institutions LE TRAJET et L'ÉTAPE-CHABLAIS. L'institution offre le même nombre de places que l'année précédente.

La maison d'éducation au travail de PRAMONT a entrepris de profonds changements en 2005 en modifiant son offre institutionnelle. Les années suivantes furent donc pour cette institu-

17 Einheiten des Typus 5 werden seit dem Jahr 2001 vom Heim LA FONTANELLE angeboten (dies entspricht gleichviel Plätze wie dieses Jahr). Dieses Heim bietet seit 2001 zusätzlich eine Einheit für junge Mädchen (zwischen 15 und 18) in Vérossaz an.

Das einzige Heim, welches sich im Oberwallis befindet, die Institution ANDERLEDY, hat gleichviel Plätze wie letztes Jahr. Sie bietet 12 Plätze des Typus 4 und 8 an.

Das Heim LA ROCHETTE des Typus I (nach alter Typenbezeichnung) existiert nicht mehr seit 2002.

Das Heim LA CHALOUPE wird nun zum 9. Mal in diesem Planungsbericht aufgeführt. Es bietet 12 Plätze des Typus 4 an und ersetzt teilweise das Angebot der Heime LE TRAJET und L'ÉTAPE-CHABLAIS.

Die Erziehungsanstalt PRAMONT hat im Jahr 2005 grundlegende Veränderungen in ihrem institutionellen Angebot vorgenommen. Die folgenden Jahre waren somit für diese Institution Übergangsjahre. Die Angaben, welche wir nun bekommen haben für das Jahr 2015, ermöglichen

tion des années de transition. Les informations fournies par l'institution pour l'année 2015 nous permettent de constater que celle-ci a terminé ces transformations. À ce sujet, nous vous prions de consulter également la fiche signalétique à la fin de ce présent rapport pour plus de précisions. Par rapport à l'année précédente, l'institution garde le nombre total de places offertes. Cette institution offre 15% du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

L'institution L'ÉTAPE-CHABLAIS offrant des places de type III (selon l'ancienne typologie) n'existe plus depuis 2002.

Si nous analysons l'offre de 2015 par rapport à l'année précédente, nous constatons une stabilité parfaite du nombre de places. Ainsi en 2015, le canton du Valais offre 218 (=) places. Nous devons remarquer, qu'après la fermeture en 2001 de trois institutions, une autre institution a été fermée en fin 2006.

LA CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES :

Le TABLEAU 1 (capacité cantonale de places) nous montre l'évolution du nombre de places offertes. La ventilation de ce tableau nous permet de prendre connaissance également de la répartition à l'intérieur des institutions des différents types de places.

La ventilation des données nous permet de constater que la plus grande part de places est celle du type 4 avec un nombre de 74 places. Il convient de dire que la quasi-totalité de places de ce type est offerte par une seule institution. Ce type de place représente environ 33% de la capacité totale de places offertes par le canton du Valais. Au deuxième rang, arrive l'offre de places de type 5 avec 44 unités ce qui représente environ 20 % de l'offre totale du canton. Au troisième rang, figure l'offre de places de type 3 avec environ 12% ou exprimé en chiffres absolus, 27 places. L'offre la moins importante est celle du type 8 avec 4 places ou environ 1,8% de la capacité totale.

uns festzustellen, dass die Institution die komplette Veränderung ihres Angebotes vollzogen hat. Zu diesem Zweck, möchten wir Sie bitten, ebenfalls den Steckbrief dieser Institution am Ende des Planungsberichtes anzusehen, um nähere Einzelheiten zu bekommen. Gegenüber dem letzten Jahr behält die Institution trotzdem ihre Anzahl Plätze. Diese Institution bietet 15 Prozent der Gesamtzahl an Plätzen des Kantons Wallis an.

Das Heim L'ÉTAPE-CHABLAIS des Typus III (nach alter Typenbezeichnung) existiert nicht mehr seit 2002.

Wenn wir das Angebot von 2015 mit dem letzten Jahr vergleichen, stellen wir fest, dass die Anzahl Plätze stabil geblieben ist. Wir können somit im Jahr 2015 auf ein Angebot von 218 (=) zugreifen. Wir müssen auch klar unterstreichen, dass nach der Schließung von 3 Heime im Jahr 2001, es Ende 2006 zu einer weiten Schliessung gekommen ist.

KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE.

Die TABELLE 1 (Gesamtzahl verfügbarer Plätze) zeigt uns die Entwicklung des Angebotes an Plätzen im Kanton. Die detaillierte Analyse ermöglicht uns ebenfalls die Aufteilung der Plätze nach Institution zu erfahren.

Die Analyse dieser Tabelle ermöglicht uns festzustellen, daß die größte Anzahl verfügbarer Plätze des Typus 4 sind. Es sind dies genau 74 Plätze und entspricht somit ca. 33% der Gesamtkapazität des Kantons Wallis. Es muss jedoch noch eine wichtige Bemerkung diesbezüglich gemacht werden, nämlich, dass beinahe das gesamte Angebot dieses Typus von einer einzigen Institution angeboten wird. Es folgt dann das Angebot von Plätzen des Typus 5 mit 44 Einheiten. Es entspricht ca. 20 Prozent der vorhandenen Kapazität. Es folgen dann die Angebote der Typen 3 mit 12 Prozent oder ausgedrückt in Zahlen 27 Plätze. Das kleinste Angebot ist jenes des Typus 8 mit 4 Plätzen oder ungefähr 1,8% der gesamten Anzahl von Plätzen.

	TYPE / TYPUS										TOTAL
	3	4	5	7	8	9	10	12	13	19	
ETABLISSEMENT / HEIM	3	4	5	7	8	9	10	12	13	19	
ILOT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	12
CITE PRINTEMPS	0	54	0	0	0	0	0	6	0	0	60
ANDERLEDY	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	12
ST-RAPHAEL, CPS	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27
ST-RAPHAEL, CPA	0	0	18	0	0	0	0	0	0	0	18
ST-RAPHAEL, CPM	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	9
LA FONTANELLE	0	0	17	0	0	0	0	0	0	0	17
LA CHALOUPE	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	12
ST-RAPHAEL, FJT	0	0	12	0	0	0	0	0	5	0	17
PRAMONT	0	0	0	18	0	7	9	0	0	0	34
TOTAL	27	78	56	18	0	7	9	6	5	12	218

Illustration 2: TABLEAU 1 La capacité cantonale de places
Abbildung 2: TABELLE 1 Die Gesamtzahl verfügbarer Plätze

JOURNEES D'OUVERTURE / ANZAHL OFFENER TAGE

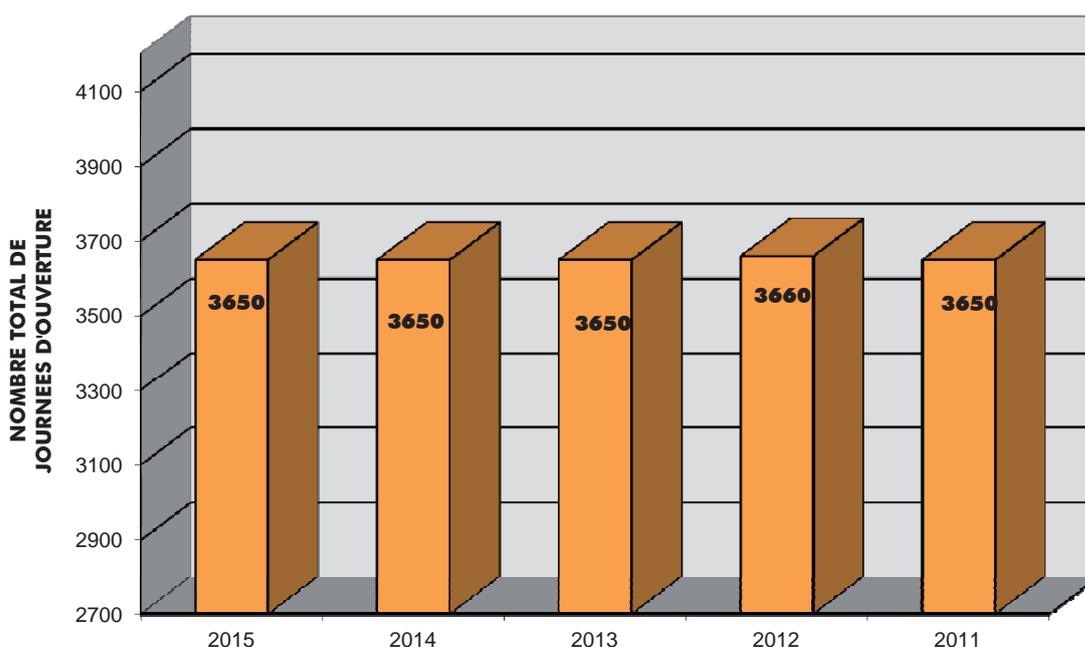


Illustration 3: Journées d'ouverture
Abbildung 3: Anzahl offener Tage

1.6 JOURNÉES D'OUVERTURE - TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.

LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE
ANNUELLE EST CALCULÉ COMME SUIT
:

365 - nombre de jours de fermeture

LE TAUX ANNUEL MOYEN
D'OCCUPATION EST CALCULÉ COMME
SUIT :

Journées de séjour / (Nombre de places *
Journées d'ouverture)

LE NOMBRE DE JOURNÉES
D'OUVERTURE :

En guise d'introduction, nous devons dire que l'offre institutionnelle dans le canton du Valais n'a pas changé entre 1997 et 2001. Cependant, comme déjà expliqué plus haut, l'année 2002 était sujette à de profondes modifications du paysage institutionnel dans le canton provoqué par la fermeture de trois institutions et de l'ouverture d'une nouvelle. Pour cette raison, nous assistons à une diminution du nombre de journées d'ouverture en comparaison avec l'année 2001 de 937 jours. Le canton, respectivement les institutions s'efforcent d'offrir leurs prestations durant toute l'année aux jeunes nécessitant un séjour en institution. Cette volonté d'ouverture à l'année se réalise pour la première fois en 2005 pour la totalité de l'offre institutionnelle du canton du Valais. En effet, les institutions SAINT-RAPHAËL CPS, CPA et CPM sont pour la première fois ouvertes respectivement leurs journées d'ouverture sont calculées sur 365 jours. Ceci a bien entendu une répercussion sur le nombre total de jours qui augmente de 228 jours. Conformément à la volonté du Canton et de l'OFJ, les institutions accueillant des cas lourds, nécessitant une prise en charge stationnaire sont ouverts à 365 jours. Lorsqu'un enfant rentre le week-end chez ses parents ou passe les vacances dans une colonies ou auprès d'une famille d'accueil cette transition fait parti intégrante du projet de l'institut et des autres partenaires.

Pour prendre en compte cette réalité institutionnelle, CITE PRINTEMPS offre la prise en charge suivante :

1.6 OFFENE TAGE - DER JÄHR- LICHE DURSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %.

DIE ANZAHL OFFENER TAGE WIRD
FOLGENDERMASSEN BERECHNET:

365 - Anzahl geschlossener Tage

DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ
WIRD FOLGENDERMASSEN
BERECHNET:

Anzahl Aufenthaltstage / (Anzahl Plätze *
offene Tage)

DIE ANZAHL OFFENER TAGE:

Es gilt hervorzuheben, daß sich das Platzangebot der sozialpädagogischen Einrichtungen im Kanton Wallis seit 1997 bis 2001 nicht verändert hat. Wie jedoch schon vorher erwähnt, gab es im Jahr 2002 grundlegende Veränderungen, da drei Institutionen dann nicht mehr existierten und eine neue Institution dazugekommen war. Aus diesem Grund ergibt sich eine große Differenz der Anzahl offener Tage im Vergleich zu 2001, um insgesamt 937 Tage. Der Kanton bzw. die Institutionen versuchen ihr Angebot für Minderjährige, die einen Aufenthalt in einer Anstalt benötigen, das ganze Jahr anzubieten. Dieser Wille, ein ganzjähriges Angebot für die gesamte institutionelle Palette an Platzierungen des Kantons Wallis anzubieten wird 2005 das erste Mal realisiert. In der Tat, haben die Institutionen SAINT-RAPHAËL CPS, CPA und CPM ein ganzjähriges Angebot bzw. die Anzahl offener Tage wird auf 365 berechnet. Dies hat natürlich eine Auswirkung auf die Gesamtzahl offener Tage des Kantons, welche sich um 228 Tage erhöht. Gemäss dem Wunsche des Kantons und des BFJ sind Institutionen an 365 Tagen offen. Verbringt ein Kind das Wochenende in der Familie oder die Ferien in einem Ferienlager respektive in einer Pflegefamilie, so sind diese Massnahmen Teil der sozialpädagogischen Planung der Institution und weitere mit der Platzierung verantwortlichen Instanzen.

Diese Tatsache widerspiegelt sich im Angebot dieser Institution, denn sie bietet folgendes Angebot an.

JOURNEES D'OUVERTURE / ANZAHL OFFENER TAGE

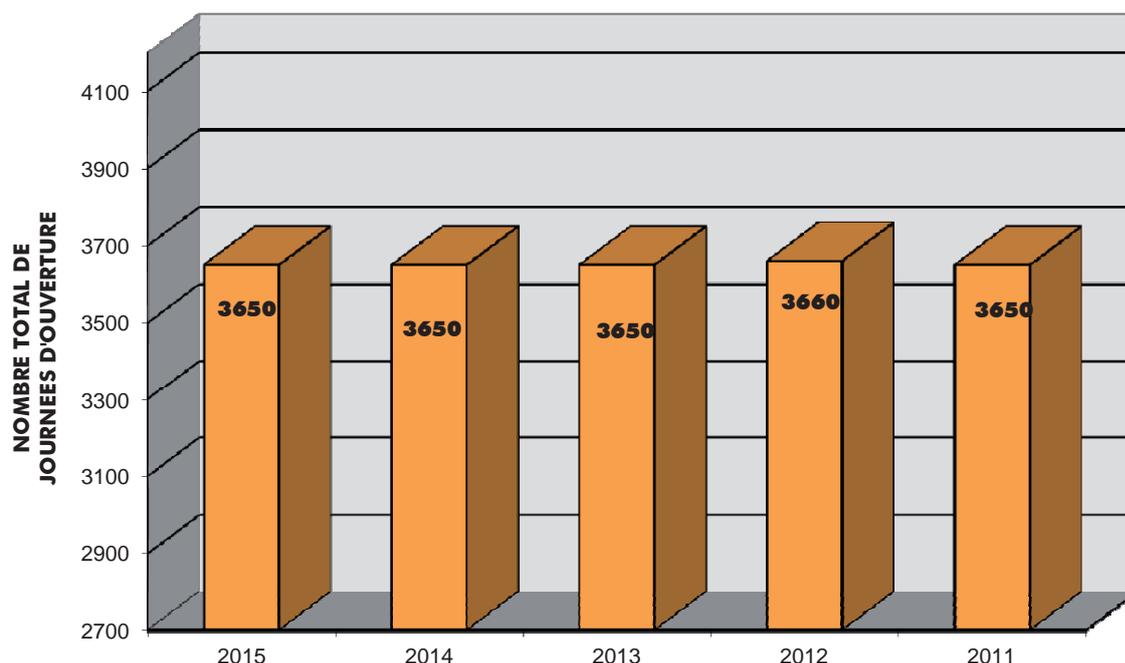


Illustration 4: GRAPHIQUE 1 Journées d'ouverture
Abbildung 4: GRAFIK 1 Anzahl offener Tage

TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EN % / DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ IN %		2015	2014	2013	2012	2011
19	FLEURS DES CHAMPS	-	-	-	-	-
19	ILOT	119.04	130.57	134.77	129.44	122.74
4 + 12	CITE PRINTEMPS	94.02	93.63	95.32	92.64	97.15
3	ST-RAPHAEL, CPS	98.53	96.77	92.40	93.65	99.15
4 + 8	ANDERLEDY	82.28	80.32	86.51	86.34	89.41
5 + 13	ST-RAPHAEL, CPA	99.60	100.61	91.55	85.46	84.75
5	ST-RAPHAEL, CPM	95.98	96.44	96.68	95.39	96.35
5	LA FONTANELLE	89.23	96.28	92.52	83.69	92.91
4	LA CHALOUBE	98.84	91.78	91.94	92.26	86.87
9 + 13	ST-RAPHAEL, FJT	89.77	89.88	83.59	82.42	85.74
7+9+10+11	PRAMONT	71.53	60.17	56.84	64.27	55.33
		91.91	90.61	89.07	88.02	88.83

Illustration 5: Taux annuel moyen d'occupation en %
Abbildung 5: Der jährliche Belegungssatz in Prozent

ETABLISSEM. / HEIM	TYPE / TYPUS					TOTAL
	3	4	5	9	19	
ILOT	-	-	-	-	119.04	119.04
CITE PRINTEMPS	-	94.02	-	-	-	94.02
ANDERLEDY	-	82.28	-	-	-	82.28
ST-RAPHAEL, CPS	98.53	-	-	-	-	98.53
ST-RAPHAEL, CPA	-	-	99.60	-	-	99.60
ST-RAPHAEL, CPM	-	-	95.98	-	-	95.98
LA FONTANELLE	-	-	89.23	-	-	89.23
LA CHALOUPPE	-	98.84	-	-	-	98.84
ST-RAPHAEL, FJT	-	-	-	89.77	-	89.77
PRAMONT	-	-	-	71.53	-	71.53
TOTAL	98.53%	91.71%	94.94%	80.65%	119.04%	91.91

Illustration 6: TABLEAU 5 Taux annuel moyen d'occupation par institution
Abbildung 6: TABELLE 5 Der jährliche Belegungssatz pro Institution

- Durant 38 semaines, l'institution assure l'ouverture de quatre groupes éducatifs, du dimanche soir au vendredi midi (trois groupes pour les 6 - 15 ans et un groupe pour les 15 - 18 ans).
- Durant 52 semaines (ouverture à l'année), CITÉ PRINTEMPS assure l'ouverture de deux groupes éducatifs (un groupe pour les 6 - 15 ans et un autre pour les 15 à 18 ans).

Si nous comparons entre 2015 et 2014 nous pouvons constater que le nombre total des journées d'ouverture est identique. L'année 2012 était une année bisextile. Nous avons la même situation qu'en 2011.

1.7 JOURNÉES D'EXPLOITATION - JOURNÉES DE SÉJOUR - CAPACITÉ NON-UTILISÉE

La première constatation que nous pouvons faire, concernant le taux annuel moyen d'occupation est de constater que celui-ci a augmenté de 1,30 point par rapport à 2014. Le détail

- Während 38 Wochen, werden 4 Erziehungsgruppen, vom Samstagabend bis Freitag Mittag (3 Gruppen für die 6 bis 15-Jährigen und eine Gruppe für die 15 bis 18-Jährigen) angeboten
- Während 52 Wochen (Jahresbetrieb), bietet CITÉ PRINTEMPS 2 Erziehungsgruppen an (eine Gruppe für die 6 bis 15-Jährigen und die andere für die 15 bis 18-Jährigen).

Wenn wir vergleichen zwischen 2015 und 2014, können wir feststellen, dass die Gesamtzahl offener Tage gleich ist. Das Jahr 2012 war ein Schaltjahr. Demzufolge haben wir vom Prinzip, die gleiche Situation wie im Jahr 2011.

1.7 ANZAHL BETRIEBSTAGE - ANZAHL AUFENTHALTSTAGE - UNBENUTZTE KAPAZITÄT

Die erste Feststellung, die wir machen können, betrifft den durchschnittlichen Belegungssatz: Er ist gegenüber 2014 um 1,30 Punkte gestiegen. Genauer betrachtet bestä-

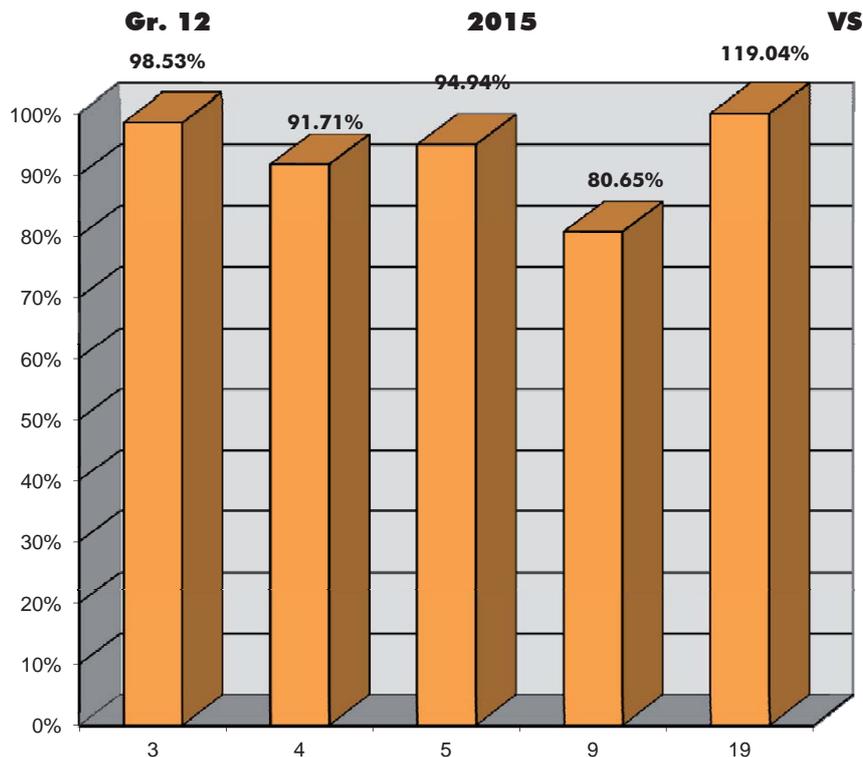


Illustration 7: GRAPHIQUE 12 Taux annuel moyen d'occupation
Abbildung 7: GRAFIK 12 Der jährliche durchschnittliche Belegungssatz

nous permet de constater que la tendance vers la hausse du taux d'occupation ne peut pas être généralisée. L'augmentation la plus importante par rapport à 2014 vient de l'institution MET-PRAMONT avec une augmentation de 11,36 points. Une augmentation peut être remarquée pour l'institution LA CHALOUBE avec 7,05 points. À l'inverse, les baisses concernent les institutions L'ILOT avec une diminution de 11,53 points (mais toujours encore au-delà des 100%) et LA FONTANELLE avec une diminution de 7,04 points.

tigt sich aber diese Tendenz dieser zunahme des Belegungssatzes nicht überall. Eine grosse Steigerung gegenüber 2014 betrifft das Heim MET-PRAMONT mit 11,36 Punkte. Eine Steigerung des Belegungssatzes läßt sich im Heim LA CHALOUBE mit 7,05 Punkten feststellen. Dagegen können wir eine Verminderung des Belegungssatzes in den Institutionen L'ILOT mit 11,53 Punkten feststellen (aber immer noch über den 100%) und im Heim LA FONTANELLE mit 7,04 Punkte.

Le tableau de la page 22 nous donne le nombre de journées d'exploitation ainsi que les journées de séjour, en chiffres absolus, pour l'année 2015 et pour les 4 années précédentes. La tendance générale reflète un bon taux d'occupation des institutions valaisannes.

Die Tabelle auf Seite 22 gibt uns Aufschluß über die Anzahl Betriebs- und Aufenthaltstage in absoluten Zahlen für die Jahre 2011 bis 2015. Wir können feststellen, dass die Walliser Heime einen guten Belegungssatz haben.

1.8 TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.

1.8 DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN PROZENTEN.

Le TABLEAU 5 ainsi que le GRAPHIQUE 12 qui représentent le taux annuel moyen d'occupation par type de places ainsi que par institutions.

Die TABELLE 5 und die GRAFIK 12 geben, den durchschnittlichen Belegungssatz nach Aufenthaltstypus und Institution an.

Une des grandes conséquences de la nouvelle typologie demandée par l'Office fédéral

Eine der grössten Konsequenzen von dieser neuen Typenbezeichnung, welche vom Bundesamt für Justiz verlangt wurde, lässt sich direkt

TYPE / TYPUS	ETABLISSEMENT / INSTITUTION	JOURNEES D'EXPLOITATION / ANZAHL BETRIEBSTAGE (B4)				JOURNEES DE SEJOUR / ANZ. AUFENTHALTSTAGE (C5.1)				CAPACITE NON UTILISEE / UNBENUTZTE KAPAZITAT			
		2015	2014	2013	2012	2015	2014	2013	2012	2015	2014	2013	2012
19	ILOT	4380	4380	4380	4392	5214	5719	5903	5685	-834	-1339	-1523	-1293
4+12	CITE PRINTEMPS	21900	21900	21900	21960	20591	20506	20876	20343	1309	1394	1024	1617
4+8	ANDERLEDY	4380	4380	4380	4392	3604	3518	3789	3792	776	862	591	600
3	ST-RAPHAEL, CPS	9855	9855	9855	9882	9710	9537	9106	9254	145	318	749	628
5+13	ST-RAPHAEL, CPA	6570	6570	6570	6588	6544	6610	6015	5630	26	-40	555	958
5	ST-RAPHAEL, CPM	3285	3285	3285	3294	3153	3168	3176	3142	132	117	109	152
5	LA FONTANELLE	6205	6205	6205	6222	5537	5974	5741	5207	668	231	464	1015
4	LA CHALOUPPE	4380	4380	4380	4392	4329	4020	4027	4052	51	360	353	340
9+13	ST-RAPHAEL, FJT	6205	6205	6205	6222	5570	5577	5187	5128	635	628	1018	1094
7+9+10	PRAMONT	12410	12410	12410	12444	8877	7467	7054	7998	3533	4943	5356	4446
TOTAL		79570	79570	79570	79788	73129	72096	70874	70231	6441	7474	8696	9557

de la justice se fait ressentir sur le TABLEAU 5 et le GRAPHIQUE 12 puisqu'ils ont désormais non plus six catégories comme auparavant mais jusqu'à théoriquement 20. Nous voyons que pour l'année il y en a exactement 5 qui sont énumérées, ceci représentant l'offre totale des institutions valaisannes. Cette augmentation du nombre de types de placements a bien entendu une répercussion sur l'élaboration du taux d'occupation. En effet, ce taux peut varier très fortement d'une année à l'autre rendant les conclusions difficiles voire impossibles. Pour cette raison, nous allons uniquement commenter les plus grandes offres de places et nous tenons également à relativiser certaines augmentations voire diminutions importantes. Pour cette année ce seront les types 3, 4, 5, 9 et 19. En ce qui concerne l'offre de place de type 4, nous voyons qu'elle se situe dans la moyenne générale (en dessous de 0,20 point). L'offre de places de type 5 se situe quant à elle au-dessus de 3,03 points. L'offre de type 9 finalement se trouve en-dessous de la moyenne générale de 11,26 points à cause d'une restructuration dans les années passées d'une institution.

CONCLUSION :

Le dépouillement statistique 2015 est le douzième après les changements importants de la typologie demandée par l'OFJ et nous permet un point de comparaison. Nous pouvons constater une bonne stabilité et des chiffres quasi identiques par rapport à 2014. En résumé, nous constatons que l'offre totale de places des institutions valaisannes est de 218 (=) places et que ce chiffre n'a pas changé. Le canton, respectivement les institutions s'efforcent d'offrir leurs prestations durant toute l'année aux jeunes nécessitant un séjour en institution. Par rapport à 2006, nous constatons une diminution de 3,17% des journées d'ouverture à cause d'une fermeture d'institution en 2007.

Après analyse des différents graphiques et tableaux sur les pages précédentes, nous pouvons dire de manière générale que la demande de placements dans les institutions valaisannes est bonne également en 2015.

Le taux d'occupation de 2015 a augmenté par rapport à l'année précédente de 1,30 point. Nous avons également déjà pu constater à plusieurs reprises durant ces dernières années des fluctuations importantes du taux d'occupation par type de placement. Pour cette raison, il est nécessaire de rester toujours attentif à l'évolution des indicateurs d'année en année et de réagir si besoin est. Par rapport à la moyenne générale le taux annuel moyen d'occupation se situe en 2015 à 91,9%.

De manière générale nous pouvons clairement dire que l'offre de places de type 4 est

auf der TABELLE 5 und der GRAFIK 12 feststellen, denn es gibt nicht mehr wie bis anhin sechs verschiedene Kategorien, sondern theoretisch bis zu 20. So können wir für dieses Jahr feststellen, dass genau 5 darin enthalten sind: dies widerspiegelt das Gesamtangebot der Walliser Heime. Diese Zunahme der verschiedenen Typen hat natürlich eine große Auswirkung auf die Erstellung des Belegungssatzes. In der Tat kann dieser von Jahr zu Jahr sehr große Ausschläge bzw. Differenzen vorweisen, was natürlich präzise Rückschlüsse schwierig oder unmöglich macht. Aus diesem Grund werden wir nur die wichtigsten Typen kommentieren und möchten noch darauf hinweisen, dass manche Erhöhungen oder auch Verminderungen mit Vorsicht zu genießen sind. Für dieses Jahr sind es die Typen 3, 4, 5, 9 und 19. Was das Angebot von Plätzen 4 angeht, sehen wir, dass es unter dem Gesamtdurchschnitt liegt mit 0,20 Punkt. Das Angebot von Plätzen des Typus 5 ist über dem Durchschnitt mit 3,03 Punkte. Das Angebot von Plätzen des Typus 9 schlussendlich befindet sich unterhalb des Durchschnitts mit 11,26 Punkten wegen umstrukturierung einer Institution während den letzten Jahren.

ZUSAMMENFASSUNG:

Die statistische Auswertung 2015 ist somit die zwölfte nach der großen Veränderung bei der Typenbezeichnung, welche vom BFJ verlangt wurde und ermöglicht uns einen Vergleich mit dem letzten Jahr zu machen. Wir können nahezu identische Zahlen gegenüber dem Jahrgang 2014 feststellen. Zusammenfassend kann festgehalten werden, dass die Gesamtzahl der verfügbaren Plätze mit 218 (=) Plätze gleich geblieben ist. Der Kanton bzw. die Institutionen versuchen ihr Angebot für Minderjährige, die ein Aufenthalt in einer Einrichtung benötigen, das ganze Jahr anzubieten. Gegenüber 2006 konnten wir eine Verminderung der Anzahl Öffnungstage um genau 3,17 Prozent feststellen, dies wegen der Schliessung einer Institution im 2007.

Eine detaillierte Analyse der Auswertung des erhaltenen Zahlenmaterials zeigt, dass die Nachfrage an Platzierungen in unseren Einrichtungen gut ist.

Der Belegungssatz ist im Vergleich zum Jahr 2014 um 1,30 Punkte gestiegen. Grosse Schwankungen konnten wir in den letzten Jahren feststellen was den Belegungssatz nach Typus betrifft. Aus diesem Grunde ist es notwendig, Jahr für Jahr, die Situation kontinuierlich im Auge zu behalten und gegebenenfalls Maßnahmen einzuleiten. Der Durchschnitt des gesamten Belegungssatzes beläuft sich im Jahr 2015 auf einer Höhe von 91,9 %.

Grundlegend läßt sich feststellen, daß das Angebot an Plätzen des Typus 4 im Kanton Wallis das größte ist. Dieses Angebot entspricht

la plus grande en Valais. Cette offre représente plus du tiers de la capacité totale de places. Elle représente 33% de la capacité totale de places qui sont analysées dans ce présent rapport.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que tous les taux d'occupation par type de places se situent au-delà de 80%.

1.9 POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES

1.9.1 NOMBRE ET PROVENANCE DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON.

INTRODUCTION :

Vous trouverez sur les pages suivantes le TABLEAU 9 ainsi que le GRAPHIQUE 14 qui représentent le nombre et la provenance des mineurs placés dans les institutions valaisannes. Afin de faciliter la lecture de ces tableaux, voici encore quelques précisions utiles :

Il s'agit du nombre de mineurs placés dans des établissements du canton durant toute l'année considérée. Ce chiffre est supérieur au nombre de places offertes (stock) en raison des arrivées et départs (flux annuel). Il est également supérieur au nombre de mineurs placés au 31 décembre.

Le TABLEAU 9 permet de connaître le nombre exact et la provenance des mineurs placés dans le canton.

Le GRAPHIQUE 14 représente la part des mineurs valaisans ainsi que des Confédérés placés dans les institutions valaisannes.

Le TABLEAU 9 de l'année 2015 nous permet de constater que l'offre institutionnelle du canton du Valais est très sollicitée par les autres cantons. Par rapport à 2014, nous avons une augmentation du nombre de placements de 12 unités (+6,52%). Comme l'année précédente, les plus grands nombres de Confédérés placés dans notre canton viennent du canton de Genève (env. 34% des Confédérés). Le nombre de placements de ce canton a diminué (-5,63%). Au 2^{ème} rang, ce sont les mineurs placés par le canton de Vaud; leur nombre a augmenté de 1,56%. Suivent après au 3^{ème} rang, les placements du canton de Fribourg. Au 4^{ème} rang, ce sont les placements du canton de Berne avec exactement 21 placements effectués durant l'année 2015.

gut einem Drittel der Gesamtkapazität an Plätzen des Kantons, etwa 33% der Gesamtkapazität an Plätzen.

Es gilt außerdem noch hervorzuheben, dass in den verschiedensten Typen ein Mindestbelegungssatz von 80 % oder mehr erreicht wird.

1.9 DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME

1.9.1 ANZAHL UND HERKUNFT DER PLATZIERTE MINDERJÄHRIGEN IM KANTON.

EINFÜHRUNG:

Sie finden auf den folgenden Seiten die TABELLE 9 sowie die GRAFIK 14, die uns über die Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen in den Walliser Institutionen informieren. Damit Sie diese Angaben besser analysieren können, noch einige genauere Angaben:

Es handelt sich hier um die Anzahl Platzierungen während des ganzen Jahres (2009). Diese Zahl ist größer als die Anzahl verfügbarer Plätze des Kantons wegen der Abgänge und Eintritte. Diese Zahl ist ebenfalls größer als die Anzahl platzierter Minderjähriger am 31. Dezember.

Die TABELLE 9 ermöglicht uns, die genaue Anzahl sowie die Herkunft der Minderjährigen zu erfahren, die im Kanton platziert werden.

Die GRAFIK 14 gibt uns Aufschluß über die Aufteilung der Anzahl Walliser Minderjährigen in Bezug zu den Platzierungen von Ausserkantonalen in den Walliser Institutionen (hier als Eidgenossen erwähnt).

Die TABELLE 9 des Jahres 2015 ermöglicht uns festzustellen, daß das institutionelle Angebot des Kantons Wallis von den anderen Kantonen stark beansprucht wird. Im Vergleich zu 2014 haben wir eine Erhöhung der Anzahl Platzierungen um 12 Einheiten oder +6,52 Prozent. Wie im letzten Jahr kommt eine große Anzahl von Platzierungen vom Kanton Genf (ca. 34 Prozent der Platzierungen von Eidgenossen). Die Anzahl Platzierungen dieses Kantons ist um 5,63% gesunken gegenüber 2014. Die zweithäufigste Anzahl von Platzierungen stammt aus dem Kanton Waadt. Wir können feststellen, daß dieser Kanton seine Anzahl Platzierungen um 1,56% erhöht hat. Es folgen dann die Platzierungen des Kantons Freiburg und im 4. Rang der Anzahl von Platzierungen steht der Kanton Bern mit genau 21 Platzierungen im Jahr 2015.

								TOTAL
CANTON / KANTON	3	4	5	7	9	11	19	
AG	-	3	1	-	-	-	-	4
BE	3	1	11	1	4	1	-	21
FR	1	1	18	1	3	-	-	24
GE	15	7	33	5	5	2	-	67
NE	1	-	11	1	1	-	-	14
VD	6	1	36	6	3	3	10	65
ZH	-	-	-	-	1	-	-	1
Hors cant. / Ausserk. Platz.	26	13	110	14	17	6	10	196
VS	20	132	30	10	21	6	10	229
TOTAL	46	145	140	24	38	12	20	425

Illustration 8: TABLEAU 9 Nombre et provenance des mineurs placés dans le canton
Abbildung 8: TABELLE 9 Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen im Kanton

Il est intéressant d'analyser la demande des deux plus grands cantons placeurs, à savoir le canton de Vaud et de Genève. Si nous prenons le canton de Vaud, nous constatons que la demande la plus importante de placements concerne des placements de type 5, qui représentent environ 55% de la totalité des placements de ce canton. D'autre part, la demande vaudoise concerne également les types 3, 7 et 19. En ce qui concerne le canton de Genève, la demande est plus équilibrée mais laisse quand-même apparaître une demande importante de places de type 5 aussi qui représentent 49% des placements de ce canton.

Si nous analysons les placements par types, nous constatons que la demande la plus forte, pour des placements de mineurs valaisans et d'autres cantons, concerne le type 4. La proportion est de 91% de mineurs valaisans contre 9% d'autres cantons. Pour les autres types, nous constatons d'autres faits très intéressants: le nombre de placements de type 5 de mineurs d'autres cantons est supérieur au nombre de placements de mineurs valaisans. La proportion est de 21% de mineurs valaisans contre 79% de mineurs d'autres cantons. Pour les autres types de placements aussi, la proportion des valaisans est souvent inférieure. En détail, la proportion des mineurs valaisans par rapport aux mineurs Confédérés pour les placements de type 3 est de 43% (de valaisans) contre 57%. En ce qui concerne les placements de type 9, la proportion est de 55% de mineurs valaisans

Es ist besonders interessant, die zwei wichtigsten Kantone betreffend Platzierungen zu analysieren. Wie wir vorher erfahren haben, sind dies der Kanton Waadt und Genf. Die größte Nachfrage des Kantons Waadt betrifft das Angebot an Plätzen des Typus 5 und umfaßt ca. 55% der Platzierungen dieses Kantons. Es ist außerdem noch zu erwähnen, daß der Kanton Waadt ebenfalls eine Nachfrage an Platzierungen des Typus 3, 7 und 19 hat. Was die Platzierungen des Kantons Genf betrifft, so scheint das Bedürfnis an Plätzen ausgewogener zu sein, aber zeigt trotzdem, daß die größte Nachfrage Platzierungen des Typus 5 sind. Die Nachfrage dieses Typus für den Kanton Genf beläuft sich auf 49% der Platzierungen dieses Kantons.

Wenn wir die Platzierungen nach Typen analysieren, können wir feststellen, daß die größte Nachfrage nach Plätzen, vom Wallis sowie von den Ausserkantonalen Instanzen, den Typus 4 betrifft. Das Verhältnis ist bei 91 Prozent Walliser Minderjährige zu 9 Prozent ausserkantonale Minderjährige. Für die anderen Typen von Aufenthalten können wir sehr interessante Feststellungen machen: so ist die Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen des Typus 5 höher als diejenige des Kantons Wallis. Das Verhältnis ist hier 21% Walliser zu 79% Ausserkantonalen. Für die anderen Typen von Aufenthalten ist das Verhältnis im Detail folgendes; das Verhältnis, was die Platzierungen des Typus 3 betrifft, ist bei 43% Walliser zu 57% Ausserkantonalen. Das Verhältnis der Platzierungen des Typus 9 ist 55%

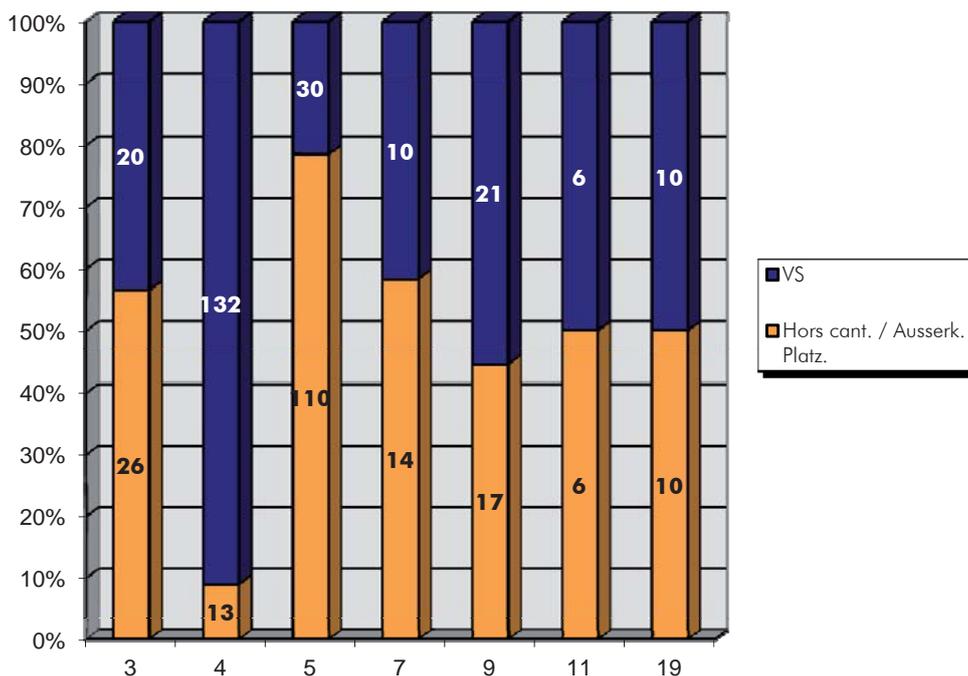


Illustration 9: GRAPHIQUE 14 Répartition par provenance des mineurs placés
Abbildung 9: GRAFIK 14 Verteilung nach Herkunft der platzierten Minderjährigen

contre 45% de mineurs d'autres cantons.

Walliser zu 45% Ausserkantonalen.

Si nous analysons le GRAPHIQUE 4 sur une période de 5 ans, les nombres présentés amènent les conclusions suivantes : le nombre de Confédérés placés dans les institutions valaisannes a continuellement progressé entre les années 2000 et 2002. Puis nous avons constaté en 2003 une nette diminution du nombre de placements de Confédérés (- 52 placements). Depuis cette date nous avons pu constater une progression constante du nombre de placement de Confédérés jusqu'en 2006. Nous pouvons donc maintenant dire que ce fait n'a pas été poursuivi en 2008 puisque nous assistons à nouveau à une augmentation du nombre de placements de Confédérés. Si nous analysons l'évolution des placements de valaisans, nous constatons que le nombre de placements est relativement identique d'année en année, hormis l'année 2008 où l'on avait assisté à nettement plus de placements. Nous pouvons donc affirmer que le rapport entre le nombre de mineurs d'autres cantons et valaisans est surtout influencé par le nombre de placements de Confédérés. En 2015, nous constatons deux choses, premièrement une augmentation du nombre de placements de Confédérés et une diminution du nombre de placements de Valaisans. Ceci fait que la proportion des placements a évolué par rapport à l'année précédente. Pour l'année 2015, nous avons un taux de 46,11% de Confédérés dans les institutions valaisannes.

Wenn wir die Grafik 4 auf eine Periode von fünf Jahren sowie an Hand der Zahlen analysieren, können wir sehr interessante Fakten erkennen: die Anzahl von platzierten Eidgenossen in den walliser Heime stieg stetig zwischen den Jahren 2000 und 2002. Dann konnten wir aber 2003 eine markante Abnahme von Platzierungen von Eidgenossen feststellen (-52 Platzierungen). Seit 2003 konnten wir jedes Jahr eine stetige Erhöhung der Anzahl von Platzierungen von Eidgenossen (Ausserkantonalen) bis 2006 feststellen. Wir konnten dann sagen das diese Tendenz im Jahr 2007 durchbrochen wurde, da wir eine Verminderung der Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen feststellen konnten. Wenn wir die Anzahl Platzierungen von Walliser betrachten, so können wir feststellen, dass die Anzahl von Jahr zu Jahr beinahe gleich groß ist, außer im Jahr 2008 wo ein starker Anstieg der Platzierungen hat festgestellt werden können. Somit können wir behaupten, dass das Verhältnis zwischen Walliser und ausserkantonalen Jugendlichen vor allem durch die Anzahl von Platzierungen von Ausserkantonalen beeinflusst wird. Im Jahr 2015, können wir nun zwei Sachen beobachten, erstens, ist die Anzahl von Platzierungen von Eidgenossen gestiegen, zweitens, die Anzahl von Platzierungen von Walliser ist gesunken, so dass das Verhältnis zum letzten Jahr sich verändert hat. Für das Jahr 2014 haben wir einen Belegungsgrad von 46,11% ausserkantonalen Jugendlichen in den Walliser Institutionen.

Gr. 4 EVOLUTION DE L'ORIGINE DES MINEURS VS PLACES DANS LE CANTON

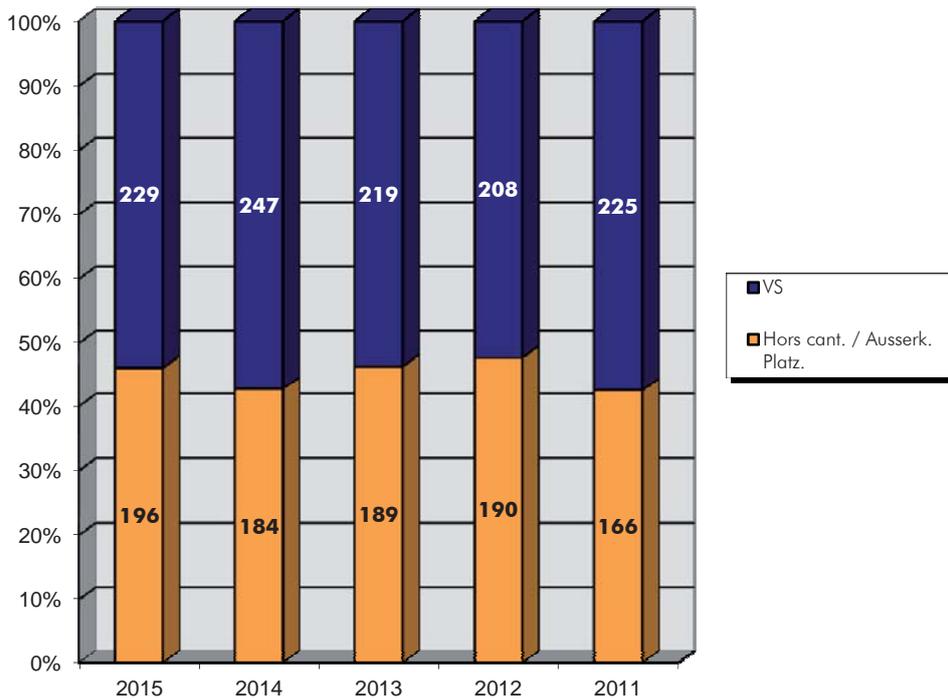


Illustration 10: GRAPHIQUE 4 Évolution de l'origine des mineurs placés
Abbildung 10: GRAFIK 4 Die Entwicklung nach Herkunft der Platzierungen

De manière générale, le GRAPHIQUE 4 pour l'année 2015 nous montre une situation dans la moyenne de placements visible au pourcentage de jeunes placés dans le canton du Valais pour cette année.

Generell zeigt uns die GRAFIK 4 für das Jahr 2015 an sich eine stabile Lage des Prozentsatzes der Platzierungen im Kanton Wallis im diesem Jahr feststellen.

1.9.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON.

La PYRAMIDE 2 nous indique l'âge et la répartition par sexe des pensionnaires placés dans le canton.

1.9.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON.

Die Pyramide 2 gibt uns Auskunft über Alter und Geschlecht der Heiminsassen im Kanton Wallis.

Les premières constatations que nous pouvons faire sont :

- la population des garçons placés est plus importante que celle des filles;
- la tranche d'âge des 15 à 17 ans est la plus importante chez les garçons et les filles.

Wir stellen vorerst fest :

- die Population der platzierten Knaben ist höher als die der Mädchen;
- die Altersgruppe der 15-17 Jährige ist sowohl bei den Knaben wie bei den Mädchen die grösste.

L'analyse de la pyramide du côté des garçons nous permet de constater un «rajeunissement» de la population. Nous pouvons voir que le nombre des jeunes ayant entre 15

Die Analyse der Pyramide auf der Seite der Knaben ermöglicht uns festzustellen, daß die Bevölkerung jünger wird. Wir können sehen,

Py. 2 / B3.1 ÂGE DES MINEURS PLACÉS / ALTER VS DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN

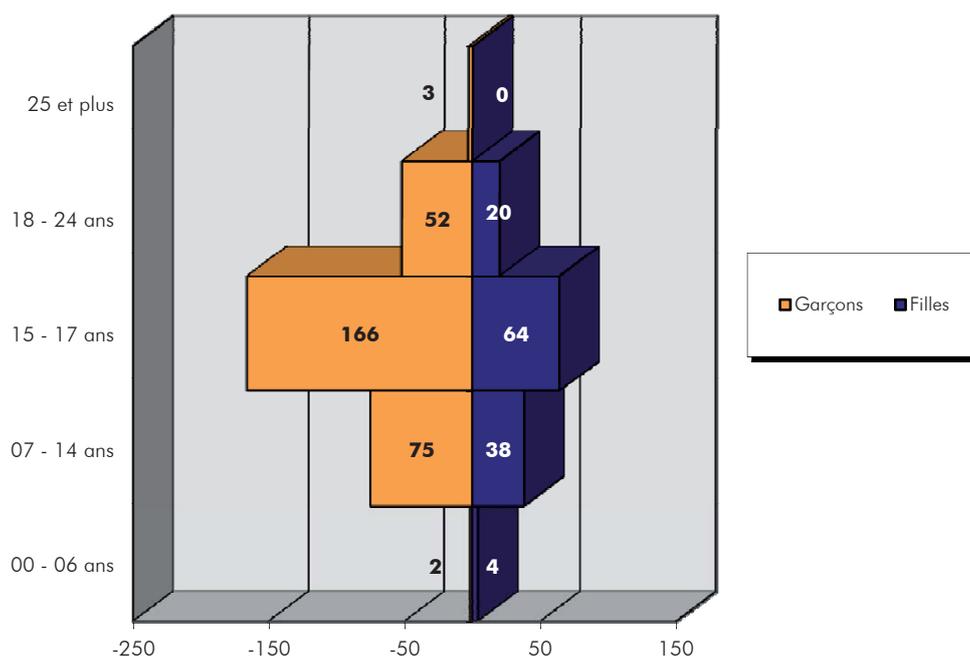


Illustration 11: PYRAMIDE 2 Âge des mineurs placés
Abbildung 11: PYRAMIDE 2 Alter der platzierten Minderjährigen

et 17 ans a diminué. La tranche d'âge des 15 à 17 ans reste toujours la plus importante avec 166 placements (-5,68 par rapport à 2014). Ce fait est d'autant plus important qu'il s'agit d'une tranche d'âge moins étendue (uniquement 3 ans) par rapport aux autres tranches d'âge (environ 7 ans). Les 7 - 14 ans arrivent au 2^{ème} rang avec 75 (+3) personnes. La tranche d'âge comprise entre 18 et 24 ans reste importante avec 52 unités en 2015.

En ce qui concerne les filles placées nous pouvons dire que :

- nous avons une augmentation de 5 unités de filles dans la tranche d'âge ayant entre 18 à 24 ans
- nous avons la même pyramide que 2014 pour la population globale
- une diminution du nombre de filles ayant entre 15 à 17 ans (-16)
- les 15 à 17 ans forment la plus grande catégorie avec 64 pensionnaires féminins
- nous avons une diminution de 3 unités du nombre de filles ayant entre 0 et 6 ans.

daß die Anzahl Knaben, die zwischen 15 und 17 sind, abgenommen hat. Die Altersgruppe der 15- bis 17-Jährigen bleibt die größte mit 166 Platzierungen (-5,68% gegenüber 2014). Diese Tatsache ist besonders erwähnenswert, da diese Altersgruppe nur aus drei Jahren besteht gegenüber durchschnittlich 7 Jahre bei den anderen Altersgruppen. Die Altersgruppe der 7- bis 14- Jährigen kommt auf den 2. Rang mit 75 (+3) Platzierungen. Die Altersgruppe der 18- bis 24- Jährigen ist ebenfalls groß, mit 52 Platzierungen im Jahr 2015.

Bezüglich der platzierten Mädchen halten wir fest :

- Zunahme der Platzierten der Altersgruppe 18-24-Jährigen um 5 Einheiten
- gleiche Form der Alterspyramide wie 2014
- Abnahme der Platzierten der Altersgruppe der 15-17- Jährigen (-16)
- mit 64 Insassen ist die Altersgruppe der 15-17-Jährigen die grösste
- Abnahme der Platzierten der Altersgruppe 0-6-Jährigen um 3 Einheiten.

	1	3	4	5	7	8	9	11	19	TOTAL
BASE LEGALE DU PLACEMENT / RECHTLICHE BEGRÜNDUNG DER PLATZIERUNG										
Droit pénal / Strafrecht	1	13	17	51	0	0	19	0	0	101
Droit civil / Zivilrecht	0	24	80	49	0	0	13	0	20	186
Loi AI / IVGesetz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres / Uebrige	0	8	48	40	24	0	6	12	0	138
TOTAL	1	45	145	140	24	0	38	12	20	425

Illustration 12: TABLEAU 44 Base légale du placement
Abbildung 12: TABELLE 44 Rechtliche Begründung der Platzierung

1.9.3 RÉPARTITION SELON LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT.

1.9.3 DIE AUFTEILUNG NACH BEGRÜNDUNG DES AUFENTHALTES.

LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT.

RECHTLICHE GRUNDLAGE DES AUFENTHALTES.

Le TABLEAU 44 nous permet de prendre connaissance de la répartition selon la base légale du placement des jeunes. Notez cependant, que ce tableau prend en compte toutes les personnes placées dans des institutions valaisannes (Valaisans et autres Confédérés).

Die TABELLE 44 ermöglicht uns, die Aufteilung der Jugendlichen in den Walliser Heimen nach gesetzlicher Indikation kennenzulernen. Bitte bemerken Sie, daß diese Tabelle sämtliche Aufenthalte in den Walliser Heimen (also Walliser und andere Eidgenossen) enthält.

Une nouvelle répartition a été imposée par l'Office fédéral de la justice en ce qui concerne la base légale du placement. Il y a, dès maintenant, quatre différents choix disponibles comme vous le pouvez constater sur le tableau. Entre 2014 et 2015 nous pouvons observer : une augmentation du nombre de placements de droit pénal de 17 unités (+20%), une diminution des placements de droit civil de 32 unités (-14,67 %) ainsi que la disparition des placements AI. Les placements de type autre ont augmenté de 9 unités (+6,97%).

Eine neue Aufteilung bezüglich der rechtlichen Begründung der Platzierung wurde vom Bundesamt für Justiz verlangt und wurde im Planungsbericht integriert. Es gibt somit vier verschiedene mögliche Kategorien, wie Sie aus der Tabelle entnehmen können. Der Vergleich zwischen 2014 und 2015 ermöglicht uns Folgendes festzustellen: eine Zunahme der Anzahl Platzierungen im strafrechtlichen Bereich von 17 Einheiten (+20%), eine Abnahme der Platzierungen im zivilrechtlichen Bereich von 32 Einheiten (-14,67 %) sowie das Verschwinden der IV-Platzierungen. Die Platzierungen des Typus Andere erhöhten sich um 9 Einheiten (+6,97%).

Le TABLEAU 44 de 2015 montre également une diminution de place-

Die TABELLE 44 des Jahres 2015 zeigt

ments de 6 unités (-1,39%) par rapport à l'année 2014.

Nous pouvons constater que 34,11% des placements sont de type 4 (en chiffres absolus cela représente 145). Les placements de type 5 arrivent au deuxième rang avec 32,94% (en chiffres absolus 140) puis viennent les placements de type 3 avec 10,58% ou bien représenté en chiffres absolus 45.

Si nous analysons la répartition selon la base légale de placement, nous pouvons constater que les placements de droit civil sont les plus importants. Ils représentent 43,76% de la totalité des placements. Les placements de droit pénal sont également très nombreux et représentent 23,76% de la totalité. Les placements AI ont disparu pour cette année statistique. La quatrième catégorie englobe tous les autres types de placements qui ne correspondent pas aux deux premières. Cette catégorie représente 32,47% de la totalité des placements en 2015.

1.9.4 RÉPARTITION SELON LA NATIONALITÉ DU JEUNE PLACÉ.

Le tableau et le graphique suivant figurent pour la dixième fois dans ce rapport de planification sous cette forme afin de permettre une représentation précise de la population institutionnelle en fonction de la nationalité. Les deux questions suivantes ont été posées aux institutions valaisannes: nationalité du jeune dans l'institution et le cas échéant le permis de séjour du jeune étranger. Ces deux indicateurs sont restés identiques pour cette année également néanmoins, comme déjà énoncé, la répartition selon la typologie de place a été modifiée pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'OFJ. Le nombre de placements a diminué, le nombre de jeunes suisses a diminué de 21 unités (-6,73%). Nous constatons une diminution du nombre de jeunes venant du reste de l'Europe de 4 unités et une augmentation du nombre de jeunes provenant de l'Union européenne de 6 unités.

NATIONALITÉ.

Le TABLEAU 27 nous permet de prendre connaissance de la répartition selon la nationalité du jeune placé en institution. Notez cependant, que ce tableau prend en compte toutes les personnes placées dans des institutions valaisannes (Valaisans et autres Confédérés).

eine Abnahme der Anzahl von Platzierungen von 6 Einheiten (-1,39%) gegenüber 2014 auf.

Wir können feststellen, dass 34,11 Prozent der Platzierungen des Typus 4 sind (145 Einheiten). Die Platzierungen des Typus 5 kommen auf den zweiten Rang mit 32,94 Prozent (140 Einheiten), dann kommen die Platzierungen des Typus 3 mit 10,58 Prozent oder 45 Einheiten.

Wenn wir die Aufteilung nach Begründung des Aufenthaltes analysieren, können wir feststellen, dass die zivilrechtlichen Platzierungen die häufigsten sind. Sie entsprechen 43,76 Prozent der gesamten Platzierungen. Die strafrechtlichen Platzierungen sind ebenfalls sehr häufig mit 23,76 Prozent der Gesamtheit. Die IV-Platzierungen erscheinen nicht mehr in diesem statistischen Jahr. Die vierte Kategorie umfasst alle Platzierungen, welche nicht den zwei oben genannten entsprechen. Diese Kategorie umfasst 32,47 Prozent der gesamten Platzierungen für 2015.

1.9.4 DIE AUFTEILUNG NACH STAATSANGEHÖRIGKEIT DER HEIMINSASSEN.

Folgende Tabelle und Grafik wird zum zehnten Mal in dieser Ausführung in diesem Planungsbericht geführt, um ein genaueres Bild der Heimbevölkerung zu haben, was die genaue Aufteilung nach Staatsangehörigkeit betrifft. Es wurden den Walliser Institutionen folgende zwei Fragen gestellt: Nationalität des Heiminsassen und gegebenenfalls Aufenthaltsbewilligung, wenn er (sie) Ausländer(in) ist. Diese zwei Indikatoren sind die gleichen geblieben gegenüber dem letzten Jahr. Jedoch, wie bereits erwähnt, wurde die Aufteilung grundlegend verändert, um dem BFJ zu entsprechen. Wie oben gesagt, hat die Anzahl Platzierungen abgenommen, wir können feststellen, dass die Anzahl Schweizer sich um 21 Einheiten vermindert hat (-6,73%). Wir können eine Abnahme der Anzahl Ausländer aus dem übrigen Europa feststellen, um 4 Einheiten. Gestiegen in Bezug zum letzten Jahr ist die Anzahl der Platzierungen der jungen Menschen aus der Europäischen Union um 6 Einheiten.

STAATSANGEHÖRIGKEIT.

Die TABELLE 27 ermöglicht uns, die Aufteilung der Jugendlichen in den Walliser Heimen nach Staatsangehörigkeit kennenzulernen. Bitte bemerken Sie, daß diese Tabelle sämtliche Aufenthalte in den Walliser Heimen (also Walliser und andere Eidgenossen) enthält.

TABLEAU 27

2015

									TOTAL
NATIONALITE / STAATSANGEHÖRIKEIT	3	4	5	7	8	9	11	19	
CH	31	105	92	14	0	24	5	20	291
UE / EU	6	25	27	3	0	5	3	-	69
Reste Europe / Ubr. Europa	3	5	6	2	0	2	-	-	18
Am. nord / Nordamer.	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Am. sud / Südam.	2	4	7	4	-	3	-	-	20
Afrique / Afrika	3	4	6	1	-	4	4	-	22
Asie / Asien	1	-	2	-	-	-	-	-	3
Australie / Australien	-	-	-	-	-	-	-	-	0
TOTAL	46	145	140	24	0	38	12	20	425

 Illustration 13: TABLEAU 27 Nationalité des jeunes placés
 Abbildung 13: TABELLE 27 Staatsangehörigkeit der platzierten Jugendlichen

L'analyse détaillée du tableau nous permet de constater qu'une grande majorité des jeunes placés en institution sont de nationalité Suisse. Exprimé en chiffres, ce sont 291 placements (-21) soit exactement 68,47% de tous les placements. Au deuxième rang par importance, viennent les jeunes provenant de pays de l'Union Européenne, représentant 16,23%. Au troisième rang viennent les jeunes d'Afrique avec 5,17 %.

Die detaillierte Analyse der Tabelle ermöglicht uns festzustellen, dass eine Mehrzahl von platzierten Jugendlichen Schweizer sind. In Zahlen ausgedrückt sind es 291 Jugendliche (-21) was genau 68,47 Prozent aller Platzierungen entspricht. Die zweithäufigste Anzahl platzierter Jugendlichen kommen aus der EU, und entspricht 16,23 %. auf den dritten Rang kommen die Jugendlichen, die aus Afrika stammen mit 5,17 %.

Gr. 27 PERMIS DE SEJOUR VS AUFENTHALTSBEWILLIGUNG

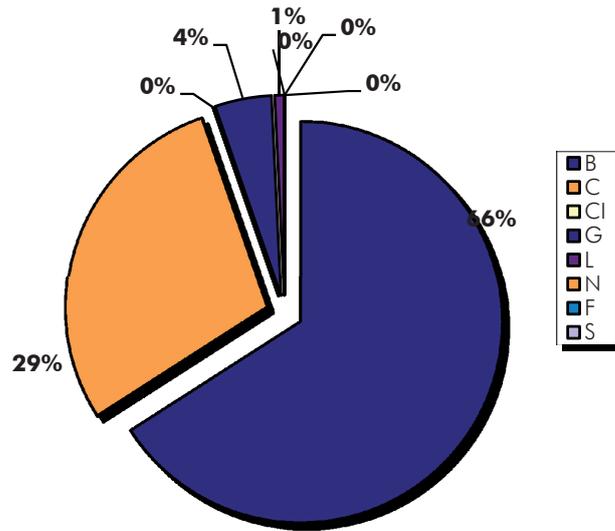


Illustration 14: GRAPHIQUE 27 Permis de séjour des jeunes étrangers
Abbildung 14: GRAFIK 27 Aufenthaltsbewilligung der ausländischen Jugendlichen

PERMIS DE SÉJOUR.

Le GRAPHIQUE 27 nous permet de prendre connaissance de la répartition de la population étrangère placée dans les institutions valaisannes par rapport à leur permis de séjour.

L'analyse plus détaillée du tableau précédent nous permet de connaître non seulement la nationalité des jeunes placés dans les institutions valaisannes mais également de connaître, le cas échéant, leur permis de séjour. Le graphique suivant permet de connaître la répartition exacte.

Comme nous pouvons constater, la majorité de la population étrangère en institution possède le permis de type B. Ceci représente environ 66 % (+3 points) de la totalité de la population étrangère présente dans les institutions valaisannes. 29 pour-cent (-1 point) des jeunes étrangers possèdent un permis de type C. Les autres permis ne sont peu représentés (seulement 4% du type G).

AUFENTHALTSBEWILLIGUNG.

Die GRAFIK 27 zeigt uns, die Aufteilung der ausländischen Jugendlichen in den Walliser Heimen gemäss Aufenthaltsbewilligung.

Die detailliertere Analyse der vorherigen Tabelle gibt uns die Möglichkeit, die Insassen der Walliser Institutionen nach Staatsangehörigkeit kennenzulernen. In der folgenden Grafik werden jetzt nur die ausländischen Heiminsassen berücksichtigt und nach Aufenthaltsbewilligung analysiert.

Wie wir sehen können, hat der größte Teil eine Aufenthaltsbewilligung des Typus B. Dies entspricht 66 % (+3 Punkte) der gesamten ausländischen Bevölkerung, welche in den Walliser Institutionen aufgenommen werden. 29 Prozent (-1 Punkt) der ausländischen Jugendlichen haben eine Aufenthaltsbewilligung des Typus C. Die anderen Typen sind kaum vertreten (gerade mal 4% vom Typus G).

1.10 RÉPARTITION SELON LE DISTRICT DE DOMICILE DU MINEUR VALAISAN.

Dans ce chapitre, nous retrouvons le nombre de mineurs placés dans une des institutions socio-pédagogiques spécialisées. Ne sont retenus ici que les mineurs placés dans une des institutions du canton du Valais.

Le dépouillement des jeunes placés en institution d'après les districts nous permet de constater que les demandes sont diverses et qu'il n'est pas possible de conclure que la demande est plus élevée pour des placements de jeunes mineurs selon le nombre de population du district respectif.

Le mélange socioculturel est un des facteurs prédominant dans les grandes variations de demande.

Pour ce rapport, le résultat détaillé du dépouillement des districts de Rarogne oriental ainsi que de Rarogne occidental est représenté ci-après.

Le recensement statistique des mineurs placés en institution nous permet de connaître le district de domicile de chaque mineur. Ci-dessous, veuillez trouver la répartition des placements par district de domicile.

MONTHEY-ST-MAURICE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Monthey-St-Maurice est de 56 (+2) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante :

- 36 mineurs du district de Monthey (=).
- 20 mineurs du district de Saint-Maurice (+2).

MARTIGNY-ENTREMONT

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Martigny-Entremont est de 46 (-9) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 43 mineurs du district de Martigny (-7).
- 3 mineurs du district d'Entremont (-2).

1.10 DIE AUFTEILUNG NACH WOHNBEZIRK DES WALLISER MINDERJÄHRIGEN.

In diesem Kapitel wird die Zahl der Minderjährigen, welche in einer sozialpädagogischen Institution platziert worden sind, aufgeführt. Es werden nur diejenigen Minderjährigen berücksichtigt, die in einer Einrichtung im Kanton Wallis platziert wurden.

Die Aufteilung der platzierten Minderjährigen nach Bezirken zeigt, dass die Bedürfnisse unterschiedlich sind und dass die Unterschiede nicht allein durch die Zahl der minderjährigen Population im jeweiligen Bezirk erklärt werden kann.

Die gesellschaftliche und kulturelle Durchmischung ist mit ein Grund für die unterschiedlichen Bedürfnisse.

Wir werden in diesem Planungsbericht die Ergebnisse der Bezirke Oestlich Raron und Westlich Raron getrennt aufführen.

Die statistische Erfassung der Minderjährigen in Erziehungseinrichtungen erlaubt uns die Minderjährigen nach ihrem Wohnbezirk zu erfassen. Nachfolgend die Aufteilung der platzierten Minderjährigen nach Wohnbezirken.

MONTHEY-ST-MAURICE

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Monthey-St-Maurice sich auf 56 Personen (+2) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 36 Minderjährige des Bezirks Monthey (=).
- 20 Minderjährige des Bezirks St-Maurice (+2).

MARTINACH-ENTREMONT

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Martinach-Entremont sich auf 46 Personen (-9) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

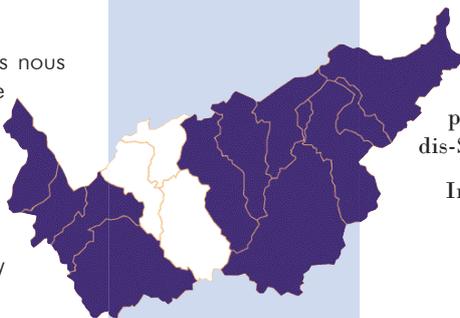
- 43 Minderjährige des Bezirks Martinach (-7).
- 3 Minderjährige des Bezirks Entremont (-2).

CONTHEY-SION-HÉRENS

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Conthey-Sion-Hérens est de 79 (=) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 29 mineurs du district de Conthey (-7).
- 47 mineurs du district de Sion (+7).
- 3 mineurs du district d'Hérens (=).



GUNDIS-SITTEN-ERING

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Gundis-Sitten-Ering sich auf 79 Personen (=) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 29 Minderjährige des Bezirks Gundis (-7).
- 47 Minderjährige des Bezirks Sitten (+7).
- 3 Minderjährige des Bezirks Ering (=).

SIERRE-LOÈCHE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Sierre-Loèche est de 29 (-10) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 25 mineurs du district de Sierre (-9).
- 4 mineurs du district de Loèche (-1).



SIDERS-LEUK

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Siders-Leuk sich auf 29 Personen (-10) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

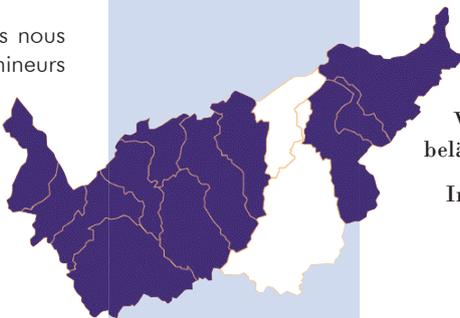
- 25 Minderjährige des Bezirks Siders (-9).
- 4 Minderjährige des Bezirks Leuk (-1).

VIÈGE-RAROGNE OCCIDENTAL

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Viège-Rarogne occidental est de 8 (-1) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 7 mineurs du district de Viège (=).
- 1 mineur du district de Rarogne occidental (-1).



VISP-WESTLICH RARON

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Visp-westlich Raron sich auf 8 Personen (-1) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

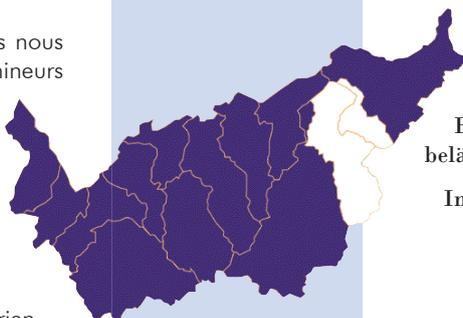
- 7 Minderjährige des Bezirks Visp (=).
- 1 Minderjähriger des Bezirks westlich Raron (-1).

BRIGUE-RAROGNE ORIENTAL

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Brigue-Rarogne oriental est de 10 (-1) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 9 mineurs du district de Brigue (-1).
- 1 mineur du district de Rarogne oriental (=).



BRIG-OESTLICH RARON

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Brig-östlich Raron sich auf 10 Personen (-1) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 9 Minderjährige des Bezirks Brig (-1).
- 1 Minderjähriger des Bezirks östlich Raron (=).

CONCHES

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Conches est de 1 (=) personne.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

- 1 mineur du district de Conches (=).



GOMS

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Goms sich auf 1 Person (=1) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

- 1 Minderjähriger des Bezirks Goms (=).

													TOTAL
DESTINATION / BESTIMMUNGSSORT	1	2	3	4	5	7	9	11	13	15	18	19	
AG	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	3
BE	-	-	1	-	1	-	-	7	1	-	-	-	10
BS	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
FR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
GE	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
LU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	8
NE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
VD	1	-	1	-	1	-	-	21	-	-	1	2	27
ZH	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	2
TOTAL PLACEMENTS HORS CANTON / TOTAL DER AUSSEKANTONALEN PLATZIERUNGEN	2	1	2	0	3	0	0	32	1	9	1	5	56
VS	0	0	20	132	30	10	21	6	0	0	0	10	229
TOTAL	2	1	22	132	33	10	21	38	1	9	1	15	285

Illustration 15: TABLEAU 7 Répartition selon le canton de placement
Abbildung 15: TABELLE 7 Aufteilung des Bestimmungsortes nach Kanton

1.11 PLACEMENTS HORS CANTON

1.11.1 RÉPARTITION SELON LE CANTON DE PLACEMENT (DES CONFÉDÉRÉS ET MINEURS VALAISANS PLACÉS DANS LES INSTITUTIONS VALAISANNES).

INTRODUCTION :

Le TABLEAU 7 permet de connaître la répartition selon le type de placement des valaisans dans nos institutions valaisannes.

Le TABLEAU 7 permet de connaître le canton de destination du mineur valaisan placé hors canton.

Comme le canton du Valais possède dans la partie romande d'une palette très large d'institutions offrant différents types de places, ces placements hors canton demeurent rares. Ils représentent pour 2015 19,64% de la totalité de mineurs valaisans placés en institution. Le canton du Valais ne dispose pas de toute la palette de placements.

1.11 AUSSEKANTONALE PLATZIERUNGEN

1.11.1 AUFTEILUNG DES BESTIMMUNGSSORTES NACH KANTON (IN DEN WALLISER HEIMEN PLATZIERTE EIDGENOSSEN UND WALLISER MINDERJÄHRIGE).

EINFÜHRUNG:

Die TABELLE 7 ermöglicht uns, die genaue Aufteilung nach Typenbezeichnung der Anzahl an Walliser Minderjährigen die in den Walliser Institutionen platziert worden sind, zu erfahren.

Die TABELLE 7 gibt uns den Bestimmungsort des ausserkanton platzierten Walliser Minderjährigen an.

Da der Kanton im Unterwallis über ein sehr breites Angebot an verschiedenen Typen von Platzierungen anbietet, ist die Anzahl ausserkanton platzierten Walliser Minderjähriger gering. Für das Jahr 2015 sind dies gerade mal 19,64 % der gesamten Platzierungen von Walliser Minderjährigen. Der Kanton Wallis hat nicht ein Angebot von jedem Typus.

Une remarque importante doit être faite au sujet du nombre de placements par rapport aux dernières années. Pour des raisons thérapeutiques, certains jeunes doivent être placés pendant quelques jours uniquement dans des structures situées hors canton. Ce placement, parfois seulement quelques jours (voir graphique 16) est comptabilisé de la même manière qu'un placement de durée prolongée (par exemple de trois mois). Il est important de souligner que sur la totalité des placements en 2015, 18 placements de courte durée, dont 16 «séjour de recadrage 48 heures». Ainsi, il convient de relativiser ce tableau et le nombre obtenu par rapport à l'année précédente afin de ne pas tirer les faux enseignements.

En analysant les données sur les différents tableaux sur ces pages, on constate que les mineurs valaisans placés hors canton sont accueillis partout en Suisse. Ce fait provient essentiellement de la situation institutionnelle de notre canton.

Nous pouvons constater qu'en 2015, sur les 38 placements de valaisans 12 provenaient du Haut-Valais. Ceux-ci représentent 31% du nombre total de placements de valaisans hors canton.

La ventilation de ces données nous permet de constater une augmentation par rapport à l'année précédente du nombre de cas de placements de mineurs Haut-Valaisans (+4 placements en 2015). Il est à noter que le nombre de places disponibles dans la seule institution Haut-Valaisanne est limité à 12 places par rapport aux 206 du Valais Romand. Ainsi, le nombre de placements hors canton est essentiellement dû au fait que l'offre institutionnelle dans le Haut-Valais est peu importante et surtout restreinte quant aux prestations.

La ventilation des données (hors placements de très courte durée) nous permet de constater que le plus grand nombre de placements se fait dans le canton de Berne. Ils représentent pour 2015 26% de la totalité de mineurs valaisans placés en institution hors canton. Nous constatons une augmentation du nombre de placements dans ce canton (+5). Comme d'habitude, le plus grand nombre de placements sont à destination du canton de Vaud. En ce qui concerne le nombre de placements dans ce canton, nous constatons une augmentation (+4) par rapport à l'année passée.

À ce sujet, il faut souligner que le nombre total de jeunes mineurs valaisans placés en institution a augmenté par rapport à l'année

Eine wichtige Anmerkung muss bezüglich der Anzahl Platzierungen während der letzten Jahre gemacht werden. Aus therapeutischen Gründen müssen manche Jugendliche während einer sehr kurzen Dauer außerkantonal platziert werden. Diese Platzierungen dauern oft nur einige wenige Tage (siehe Grafik 16), doch werden sie genau gleich verbucht wie z.B. ein Aufenthalt von drei Monaten. Man muss wissen, dass die Gesamtzahl dieser sehr kurzen Aufenthalte für das Jahr 2015, 18 Platzierungen von kurzer Dauer sind, 16 davon als sogenannte «Disziplinar-massnahme für die Dauer von 48 Stunden» beläuft. Somit muss die Gesamtsumme an außerkantonalen Platzierungen auf der Tabelle relativiert werden, damit auch keine falsche Rückschlüsse gezogen werden.

Wenn man die verschiedenen Tabellen und Graphiken auf den folgenden Seiten analysiert, so kann man feststellen, daß die ausserkantonal platzierten Minderjährigen überall in der Schweiz aufgenommen werden. Diese Tatsache ist vor allem bedingt durch das Angebot im Kanton.

Wir können im Jahr 2015 feststellen, daß von den 38 Walliser Platzierungen 12 aus dem Oberwallis stammen. Dies entspricht 31% der gesamten ausserkantonalen Platzierungen.

Die genauere Analyse dieser Angaben ermöglicht uns festzustellen, daß die Anzahl Platzierungen vom Oberwallis gegenüber dem letzten Jahr gestiegen ist (+4 Einheiten). Es gilt festzustellen, dass das Angebot an Platzierungsplätzen im Oberwallis auf 12 Plätzen begrenzt ist (206 Plätze im französischsprachigen Kantonsteil). Diese Anzahl von ausserkantonal platzierten Minderjährigen ist zudem durch die institutionelle Lage im Oberwallis beziehungsweise dessen Angebot beschränkt.

Wir können feststellen, daß die größte Anzahl der ausserkantonal platzierten Minderjährigen (außer sehr kurze Aufenthalte) in den Kanton Bern geht. Diese Zahl entspricht 26% der Gesamtzahl der ausserkantonalen Platzierungen von Walliser Minderjährigen im Jahr 2015. Im Kanton Bern ist die Anzahl Platzierungen gestiegen (+5). Am meisten Platzierungen wie in der Regel, gehen in den Kanton Waadt. Was die Anzahl Platzierungen in diesem Kanton betrifft, so können wir eine Erhöhung (+4) der Platzierungen gegenüber dem letzten Jahr feststellen.

Es kann hervorgehoben werden, daß die Anzahl von platzierten Walliser Jugendlichen insgesamt im Vergleich zum letzten Jahr gestiegen ist. Sie ist gegenüber 2014

**Gr. 7 Évolution de la destination des mineurs VS
du canton placés hors canton / Entwicklung des
Bestimmungsortes der platzierten Walliser**

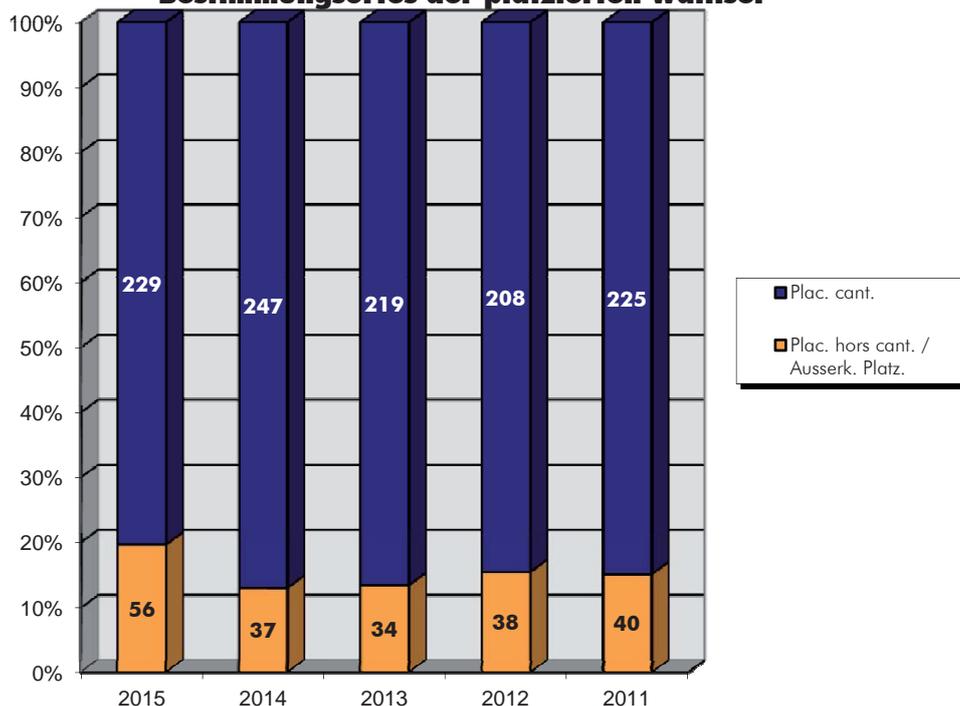


Illustration 16: GRAPHIQUE 7 Évolution de la destination des mineurs du canton
Abbildung 16: GRAFIK 7 Entwicklung desselben des Bestimmungsortes der platzierten Walliser.

précédente. Le nombre total a augmenté par rapport à 2014 de 1 unité. Le nombre total de placements a passé de 284 en 2014 à 285 placements en 2015.

Si nous analysons la demande valaisanne, nous constatons que la plus grande demande concerne les placements de type 4 représentant 46% de la totalité des placements hors canton. La plus grande partie de ces placements sont effectués dans des institutions du canton de Berne, Genève, Lucerne et Vaud. Nous assistons également à des placements de type 11 (environ 13% des placements hors canton effectués).

CONCLUSION :

Nous avons pu constater dès 2003 une augmentation importante du nombre de placements hors canton. Cet effet a été provoqué par des placements de très courte durée. Nous assistons en 2015 à une augmentation du nombre de jeunes valaisans placés hors canton (+1) et parallèlement aussi à une diminution du nombre de placements de jeunes valaisans de notre canton (-18). Il est important de rappeler que les coûts de placement hors canton sont très élevés pour les pouvoirs publics (cantons et communes) et qu'ils sont limités au strict minimum nécessaire.

um 1 Einheit gestiegen. Die Gesamtzahl an Platzierungen ist von 284 im Jahr 2014 auf 285 Platzierungen im Jahr 2015 gestiegen.

Wenn wir die Walliser Nachfrage etwas genauer anschauen, so können wir sehen, daß die größte Nachfrage nach Plätzen des Typus 4 ist, sie entspricht 46% der ausserkantonal platzierten Minderjährigen. Die größte Anzahl dieser Platzierungen werden vom Kanton Bern, Genf, Luzern und Waadt aufgenommen. Wir stellen auch eine gewisse Zahl an ausserkantonalen Platzierungen des Typus 11 fest (ca. 13% der Gesamtzahl an ausserkantonalen Platzierungen).

ZUSAMMENFASSUNG:

Wir hatten seit 2003 eine große Erhöhung der Anzahl ausserkantonaler Platzierungen feststellen können. Dieser Effekt wurde durch häufige, aber sehr kurze Platzierungen ausgelöst. Wir stellen 2015 fest, dass die Anzahl ausserkantonal platzierte Walliser gestiegen ist (+1). Auch, können wir feststellen, dass eine Verminderung der Platzierungen von Wallisern in unserem Kanton getätigt wurde (-18). Es muss noch hinzugefügt werden, dass die ausserkantonalen Platzierungen für die öffentliche Hand (Kanton und Gemeinden) finanziell eine sehr große Belastung sind und deshalb auf ein striktes Minimum begrenzt sind.

Py. 3 **ÂGE DES MINEURS** **VS**
PLACÉS HORS CANTON / ALTER DER AUSSERKANTONAL
PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN

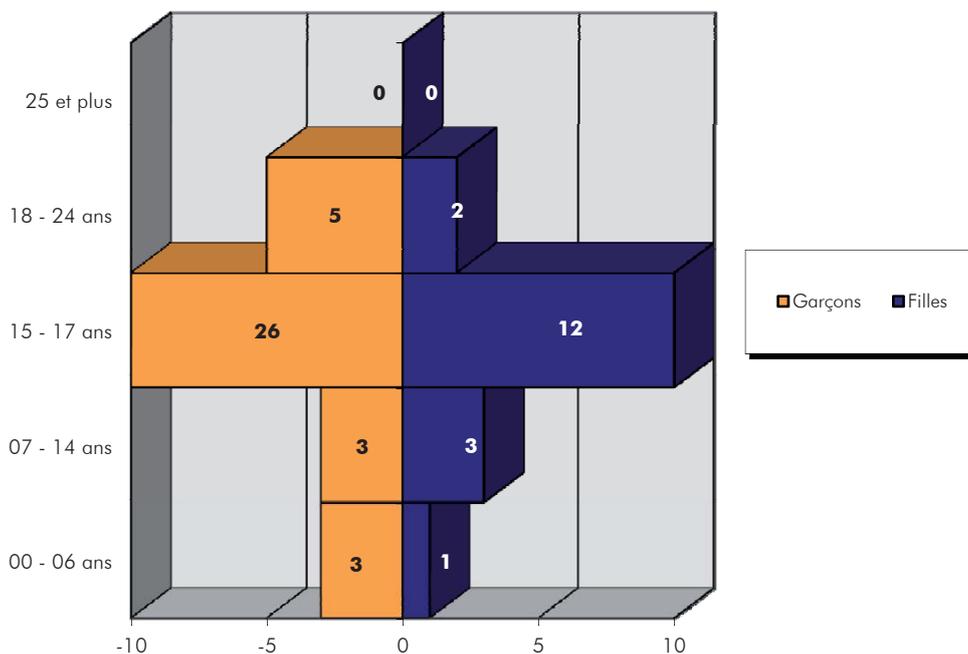


Illustration 17: PYRAMIDE 3 Âge des mineurs placés hors canton
 Abbildung 17: PYRAMIDE 3 Alter der ausserkantonally platzierten Minderjährigen

1.11.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS VALAISANS PLACÉS EN INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES HORS CANTON.

La PYRAMIDE 3 nous donne les indications sur l'âge ainsi que la répartition par sexe des jeunes valaisans placés en institutions spécialisées hors canton.

Premièrement: le nombre de filles placées (18) est inférieur au nombre de garçons placés (37). Si nous analysons la tranche d'âge, nous pouvons constater que la population masculine a entre 0 et 24 ans et la féminine aussi entre 0 et 24 ans.

Si nous analysons en détail les garçons, nous constatons que la pyramide ressemble partiellement à celle de 2014 avec quelques différences cependant, à savoir:

- la population est plus grande;
- une diminution de pensionnaires placés ayant entre 7 et 14 ans (-2 personnes);
- une augmentation de pension-

1.11.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN WALLISER MINDERJÄHRIGEN.

Die PYRAMIDE 3 gibt uns Aufschluß über das Alter sowie Geschlecht der ausserkantonally platzierten Walliser Jugendlichen.

Als Erstes können wir feststellen, daß die Anzahl platzierten Mädchen kleiner ist (18) als die Anzahl Knaben (37). Wenn wir die Altersgruppen analysieren, so können wir sehen, daß die männliche Altersgruppe zwischen 0 bis 24 Jahre alt ist wie die weibliche zwischen 0 bis 24 Jahren.

Wenn wir die Zahl der männlichen Heimsassen analysieren, können wir feststellen, daß die Pyramide eine ähnliche Form hat wie letztes Jahr. Nachfolgende Aenderungen sind feststellbar :

- die Population ist grösser;
- die Zahl der Platzierten hat abgenommen (-2) für die Altersgruppe 7-14 Jahre;
- die Zahl der Platzierten hat

naires placés ayant entre 0 et 6 ans (+3 personnes);

- une augmentation du nombre de pensionnaires placés ayant entre 15 à 17 ans (+8 personnes).

Si nous analysons les pensionnaires féminins, nous constatons une augmentation du nombre par rapport à l'année précédente.

Si nous analysons la tranche d'âge, nous constatons:

- la tranche d'âge des 15 à 17 est la plus grande;
- une augmentation des pensionnaires placés ayant entre 15 et 17 ans (+1 personne);
- une augmentation des pensionnaires placés ayant entre 7 et 14 ans (+2 personnes).

1.11.3 DURÉE DU SÉJOUR DES MINEURS PLACÉS HORS CANTON.

Les coûts de placements hors canton étant très élevés pour les pouvoirs publics, il nous paraissait important de donner une indication quant à la durée du placement hors canton de ces jeunes.

Pour cette raison, le GRAPHIQUE 16 a été créé afin de pouvoir prendre connaissance de la longueur du placement.

Veillez cependant noter que toute la statistique respectivement les données sur les graphiques et tableaux dans ce présent rapport de planification sont axées sur une année, à savoir 2015.

Ce graphique donne aucune information sur la durée totale du placement.

La première constatation que nous pouvons faire, c'est que la plus grande partie des placements sont des séjours à durée limitée. En règle générale, ces séjours durent entre 1 et 6 mois. Ceci découle également du fait que les placements hors canton sont utilisés ponctuellement en

zugenommen (+3) für die Altersgruppe 0-6 Jahre;

- die Zahl der Platzierten ist gestiegen für die Altersgruppe 15-17 Jahre (+8 Personen).

Die Zahl der weiblichen Heiminsassen ist im Vergleich zum letzten Jahr gestiegen.

Bezüglich der platzierten Mädchen kann festgehalten werden :

- die Altersgruppe 15-17 Jahre ist die grösste;
- die Zahl der Platzierten ist gestiegen (+1) für die Altersgruppe 15-17 Jahre;
- die Zahl der Platzierten ist gestiegen (+2) für die Altersgruppe 7-14 Jahre.

1.11.3 DAUER DES AUFENTHALTES VON AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN.

Da die Kosten eines Aufenthaltes außerhalb des Kantons für die öffentliche Hand sehr aufwändig sind, wurde entschieden, in diesem Planungsbericht die Dauer des Aufenthaltes eines Walliser Jugendlichen anzugeben.

Um dies zu tun, wurde die GRAFIK 16 in den Planungsbericht miteinbezogen, damit die Länge des Aufenthaltes erfahren werden kann.

Es gilt aber zu berücksichtigen, daß jede hier aufgeführte Tabelle und die Grafik sich auf das gerade aktuelle Jahr beschränkt; also in diesem Planungsbericht das Jahr 2015.

Diese hier aufgeführte Grafik informiert uns nicht über die Gesamtdauer des Aufenthaltes.

Die erste Feststellung, die wir machen können ist, daß der größte Anteil kurzfristete Aufenthalte sind und zwischen einem und sechs Monate dauern. Dies entspricht der Tatsache, dass Aufenthalte außerhalb des Kantons nur bei Bedarf eingesetzt werden,

Gr. 16 Durée du séjour des mineurs placés hors canton / Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonale platzierten Minderjährigen VS

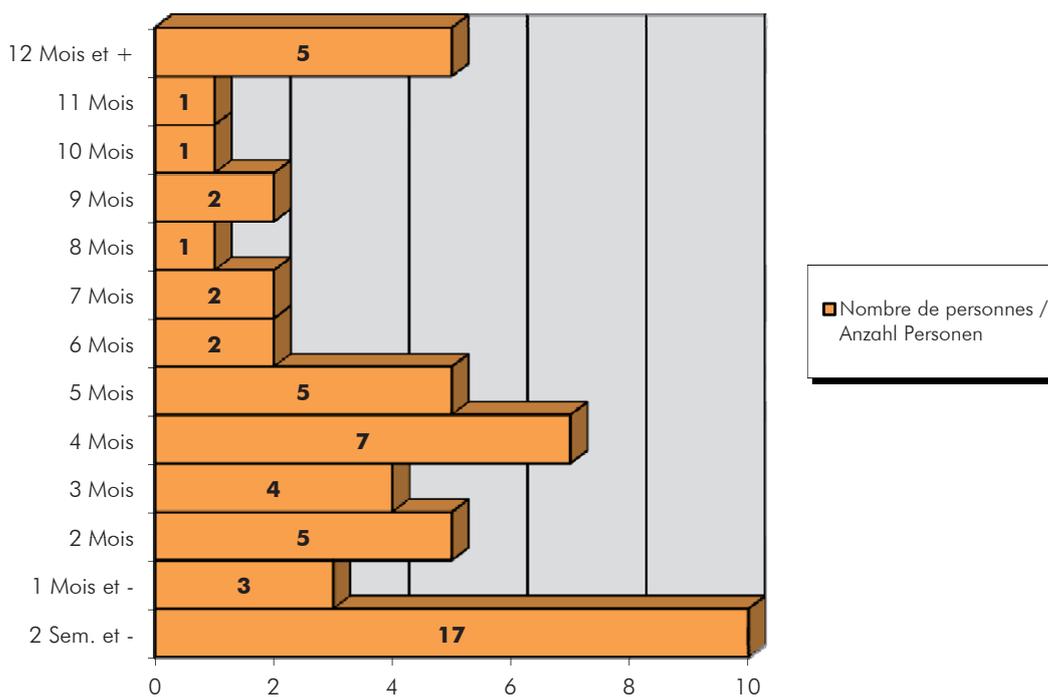


Illustration 18: GRAPHIQUE 16 Durée du séjour des mineurs placés hors canton
Abbildung 18: GRAFIK 16 Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonale platzierten Minderjährigen

situation d'urgence et lorsque l'offre institutionnelle du canton ne propose pas de solution adéquate.

wenn es für notwendig erachtet wird und wenn das institutionelle Angebot des Kantons keine passende Lösung anbieten kann.

Sur la totalité des 55 placements, 29 ont duré jusqu'à 3 mois. Exprimé en pourcentage ainsi que par trimestre nous obtenons les résultats suivants:

Von den insgesamt 55 Platzierungen dauern 29 bis zu maximal 3 Monate. In Prozentzahlen ausgedrückt und nach Quartal ergibt sich folgendes Bild:

- 52 pour-cent des séjours durent jusqu'à 3 mois;
- 25 pour-cent des séjours durent de 4 jusqu'à 6 mois;
- 9 pour-cent des séjours durent de 7 jusqu'à 9 mois;
- 14 pour-cent des séjours durent 10 mois et plus.

- 52 Prozent der Aufenthalte dauern bis zu drei Monate;
- 25 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen vier bis sechs Monate;
- 9 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen sieben bis neun Monate;
- 14 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen 10 Monate und mehr.

DESTINATION / BESTIMMUNGSSORT													TOTAL
	1	2	3	4	5	7	9	11	13	15	18	19	
Mineurs du canton placés hors du canton / Einheimische Minderjährige auswärts platziert	2	1	2	0	3	0	0	32	1	9	1	5	56
Mineurs d'autres cantons placés dans le canton / Auswärtige Minderjährige im Kanton platziert	0	0	26	13	110	14	17	6	0	0	0	10	196
TOTAL	2	1	-24	-13	-107	-14	-17	26	1	9	1	-5	-140

Illustration 19: TABLEAU 11 Échanges intercantonaux
Abbildung 19: TABELLE 11. Interkantonaler Austausch

1.12 PLACEMENTS INTERCANTONAUX

1.12.1 BALANCE DES PLACEMENTS INTERCANTONAUX

En 2015, le GRAPHIQUE 15 nous présente la balance des placements intercantonaux qui est négative pour la quasi-totalité des types de placements. La différence du solde de la balance des placements intercantonaux a diminué par rapport à l'année 2014. Il se situe à exactement 140 placements (-7) excédentaires de mineurs Confédérés. De manière détaillée, nous pouvons constater que le nombre de placements de Confédérés a augmenté de 12 unités (+6,52%). Le nombre de placements de valaisans hors canton a augmenté de 19 unités (dont 17 de très courte durée) par rapport à 2014.

Nous observons par rapport à 2014 une légère augmentation de la demande de places par les Confédérés. Nous constatons une augmentation de la demande de placements de Confédérés pour le type 5 et 9. Étant donné que l'Office fédéral de la justice a exigé dès la planification 2004

1.12 INTERKANTONALER PLATZIERUNGEN

1.12.1 VERGLEICH DER INTERKANTONALEN PLATZIERUNGEN.

Wir können in der GRAFIK 15 sehen, daß im Jahr 2015 der Vergleich der interkantonalen Platzierungen von Minderjährigen nahezu für jeden Typus negativ war. Die Differenz des Saldos der Bilanz des Austausches ist gegenüber 2014 kleiner geworden. Er beläuft sich auf einen Überschuss von Platzierungen von Ausserkantonalen um genau 140 Einheiten (-7). Im Detail, können wir sehen, daß die Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen gestiegen ist (+12 Einheiten oder +6,52%). Die Anzahl Platzierungen von Walliser Minderjährigen ist im Verhältnis zu 2014 um 19 Einheiten gestiegen (darunter 17 zwar um sehr kurze Aufenthalte).

Wir können gegenüber 2014 eine Zunahme der Nachfrage an Platzierungen von Ausserkantonalen feststellen. Wir stellen eine Zunahme der Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen im Typus 5 und 9 fest. Da das Bundesamt für Justiz ab dem Planungsbericht 2004 eine neue Typenbezeichnung der

**Gr. 8 Évolution de la balance des plac. IC / VS
Entwicklung des IK Platzierungen**

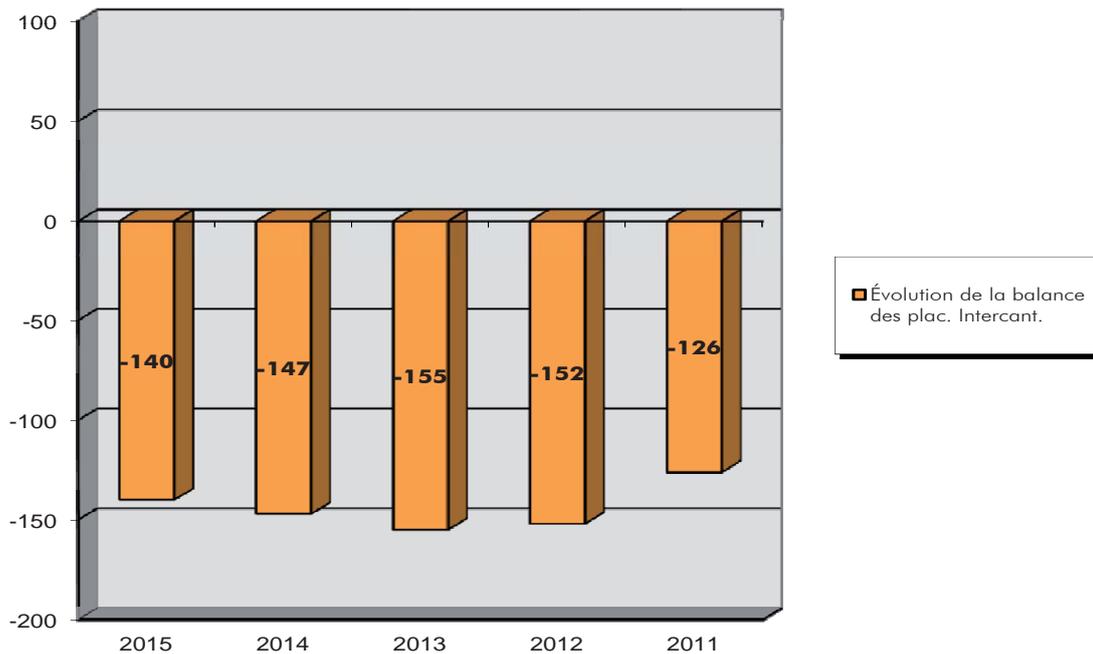


Illustration 21 : GRAPHIQUE 8 Évolution de la balance des échanges
Abbildung 21 : GRAFIK 8 Entwicklung des Austausches

**1.13 L'ÉVOLUTION DE LA
BALANCE DES PLACEMENTS
INTERCANTONAUX**

CONCLUSION :

L'évolution de la balance des échanges représentée ici graphiquement, nous permet de constater que le canton du Valais à toutes les années une balance négative. Le canton du Valais accueille donc plus de mineurs Confédérés qu'il ne place de mineurs valaisans dans les autres cantons.

En comparaison à 2000, la balance des échanges de 2001 avait nettement progressé (+13,69%). Ceci était dû au fait que le nombre de placements de Confédérés dans le canton du Valais avait augmenté alors que le nombre de valaisans placés hors canton était resté stable. Pour l'année 2002 par contre, nous avons pu constater pour la première fois une interruption de cette tendance puisque la différence de la balance des échanges avait diminué par rapport à l'année précédente d'exactly 12 unités ou 6,28 %. En 2003, la tendance se confirmait puisque la différence de la balance des échanges diminuait encore par rapport à 2002 d'exactly 64 unités ou

**1.13 DIE ENTWICKLUNG DER
BILANZ DER INTERKANTONALEN
PLATZIERUNGEN**

ZUSAMMENFASSUNG :

Die hier grafisch aufgeführte Entwicklung des Austausches zeigt uns, daß die Bilanz für den Kanton Wallis jeweils negativ ist. Der Kanton Wallis nimmt somit mehr Kinder aus anderen Kantonen auf, als dass Walliser ausserkantonale platziert werden.

Im Vergleich zu 2000 war der Saldo der Bilanz des Austausches 2001 gestiegen (+13,69%), bedingt durch eine Stabilisierung der Anzahl, der auswärts platzierten Walliser Minderjährigen wie auch eine Erhöhung der Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen im Wallis. Im Jahr 2002 hingegen konnten wir zum ersten Mal einen Unterbuch dieser Tendenz feststellen, das heißt die Differenz nahm zum ersten Mal etwas ab, um genau 12 Einheiten oder 6,28 Prozent. Für das Jahr 2003 konnte die Tendenz bestätigt werden, da der Saldo der Bilanz des Austausches sich ebenfalls verringert hatte, gegenüber 2002 um genau 64 Einheiten oder 35,75%.

35,75 %. Il est intéressant de constater que la tendance à la hausse fut stoppée en 2004 car nous avons constaté une nette augmentation du nombre de Confédérés placés en Valais augmentant la différence la balance des échanges de 23 unités ou 18,4%. La tendance pour l'année 2005 nous montrait également une augmentation importante de 10,81% de la balance des échanges. Nous pouvons cependant constater que cette évolution a été stoppée pour l'année 2006 et que la balance se situe sur le même niveau que l'année 2005. Pour 2010 nous constatons une augmentation importante de la balance de 20 placements. Pour 2015, la balance diminue de 4,76% ou 7 placements et reprend le niveau de 2010. Le canton est très sollicité par les autres cantons.

Mentionnons encore les chiffres de la balance des échanges de ces 12 dernières années:

- En 2004 nous avons un excédent de 148 personnes.
- En 2005 nous avons un excédent de 164 personnes.
- En 2006 nous avons un excédent de 162 personnes.
- En 2007 nous avons un excédent de 159 personnes.
- En 2008 nous avons un excédent de 162 personnes.
- En 2009 nous avons un excédent de 125 personnes.
- En 2010 nous avons un excédent de 145 personnes.
- En 2011 nous avons un excédent de 126 personnes.
- En 2012 nous avons un excédent de 152 personnes.
- En 2013 nous avons un excédent de 155 personnes.
- En 2014 nous avons un excédent de 147 personnes.
- En 2015 nous avons un excédent de 140 personnes.

Es ist interessant festzustellen, dass diese Tendenz 2004 gestoppt wurde, da wir eine echte Zunahme an Platzierungen von Ausserkantonalen im Wallis festgestellt haben. Dies hat zur Konsequenz, dass die Differenz bei der Bilanz des Austausches wieder größer geworden ist um 23 Einheiten oder 18,4 %. Die Entwicklung für das Jahr 2005 ergab ebenfalls diese Tendenz mit einer Vergrößerung von 10,81 Prozent. Nun können wir aber feststellen, dass die Bilanz des Austausches sich im Jahr 2006 stabilisiert hat und das Gleiche Niveau wie im Jahr 2005 hat. Im 2010 konnten wir eine grosse Zunahme der Bilanz des Austausches feststellen, um genau 20 Einheiten. Für 2015, ist die Bilanz des Austausches leicht gesunken um 4,76% oder 7 Platzierungen auf das Niveau von 2010. Die Anfrage an den Kanton für ausserkantonale Platzierungen ist sehr hoch.

Hier noch mal kurz den Saldo der Bilanz des Austausches der letzten 12 Jahre:

- 2004 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 148 Personen.
- 2005 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 164 Personen.
- 2006 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 162 Personen.
- 2007 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 159 Personen.
- 2008 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 162 Personen.
- 2009 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 125 Personen.
- 2010 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 145 Personen.
- 2011 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 126 Personen.
- 2012 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 152 Personen.
- 2013 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 155 Personen.
- 2014 hatten wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 147 Personen.
- 2015 haben wir einen Überschuss an ausserkantonalen Platzierungen von 140 Personen.

CHAPITRE II : INFORMATIONS PAR INSTITUTION

2.1 INTRODUCTION

L'équipement social du canton du Valais s'est développé par la création d'institutions d'éducation spécialisées dans la prise en charge de mineurs et de jeunes adultes.

Dans le présent document, nous avons retenu 10 institutions parmi les vingt existantes. Neuf d'entre elles sont déjà reconnues par la Confédération. Il s'agit de :

- l'Institut CITÉ PRINTEMPS
- la Jugendwohngruppe ANDERLEDY
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre pédagogique et scolaire (CPS)
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre de Préapprentissage (CPA)
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre de Préformation mixte (CPM)
- le Foyer d'accueil LA FONTANELLE
- le Foyer LA CHALOUPE
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)
- la Maison d'éducation au Travail de PRAMONT appelée (MET)

Une institution ne dispose pas d'une reconnaissance du Canton et de la Confédération. Le Chef du Département de la formation et de la sécurité a donné à cette institution une autorisation d'exploitation. Le Canton participe

KAPITEL II: BESCHRIEB PRO EINRICHTUNG

2.1 EINFÜHRUNG

Der Kanton Wallis verfügt über eine beachtliche Anzahl von sozialpädagogischen Einrichtungen der verschiedenen Typen.

In diesem Planungsbericht haben wir 10 Institutionen beschrieben und analysiert. Neun davon sind vom Bundesamt für Justiz anerkannt worden. Es sind dies:

- das Institut CITÉ PRINTEMPS
- die Jugendwohngruppe ANDERLEDY
- das Institut ST-RAPHAËL genannt « Centre pédagogique et scolaire » (CPS)
- das Institut ST-RAPHAËL genannt « Centre de Préapprentissage » (CPA)
- das Institut ST-RAPHAËL genannt « Centre de Préformation mixte » (CPM)
- das « Foyer d'accueil LA FONTANELLE »
- das « LA CHALOUPE »
- das Institut ST-RAPHAËL genannt « Foyer des Jeunes Travailleurs » (FJT)
- die Arbeitserziehungsanstalt von PRAMONT genannt (MET)

Eine Einrichtung ist weder vom Bund noch vom Kanton als spezialisierte Einrichtung anerkannt. Sie ist im Besitze einer Betriebsbewilligung, erteilt durch den Vorsteher des Departementes für Bildung und Sicherheit. Der Kanton beteiligt

aux charges d'exploitation. Il s'agit de l'institution:

■ **L'ÎLOT DE PORT-VALAIS**

Les institutions spécialisées reconnues par le canton et l'OFJ hébergent des jeunes qui ont été placés principalement pour les raisons suivantes :

- indication psycho-sociale;
- mesure prise par une autorité tutélaire;
- décision judiciaire.

Pour chaque institution, nous mentionnons ci-après :

- présentation de l'institution;
- évolution du nombre de places offertes et du taux d'occupation;
- répartition du nombre de mineurs places durant l'année 2015 selon l'âge, le sexe, etc.

sich an den Betriebskosten. Es handelt sich um das Heim:

■ **L'ÎLOT DE PORT-VALAIS**

Die hier erwähnten spezialisierten Heime, die vom Kanton sowie vom Bundesamt für Justiz anerkannt worden sind, beherbergen Jugendliche, die aus folgenden Gründen platziert werden:

- **eine psycho-soziale Indikation;**
- **Einweisung durch die Vormundschaftsbehörde;**
- **nach strafrechtlichem Beschluß.**

Jede Institution wird folgendermaßen beschrieben:

- **Beschreibung und Vorstellung der Institution;**
- **Entwicklung des Platzangebotes und des Belegungssatzes;**
- **Aufteilung der Anzahl platzierter Minderjähriger im Jahr 2015 nach Alter, Geschlecht, usw.**

FICHE TECHNIQUE
DE L'INSTITUTION

ILOT de Port-Valais
Route de la Lanche
1897 LE BOUVERET

Téléphone : 024 / 481 38 04

PRÉSENTATION

Support juridique: Période transitoire, fondation en constitution

Statut juridique: Actuellement raison individuelle privée

Année de fondation: 1990

Typologie officielle OFJP: Type 19

INDICATIONS
GÉNÉRALES

Personnes accueillies: enfants

Âge: 0-11 ans

Sexe: mixte

Langue: français

Capacité d'accueil: 12 places

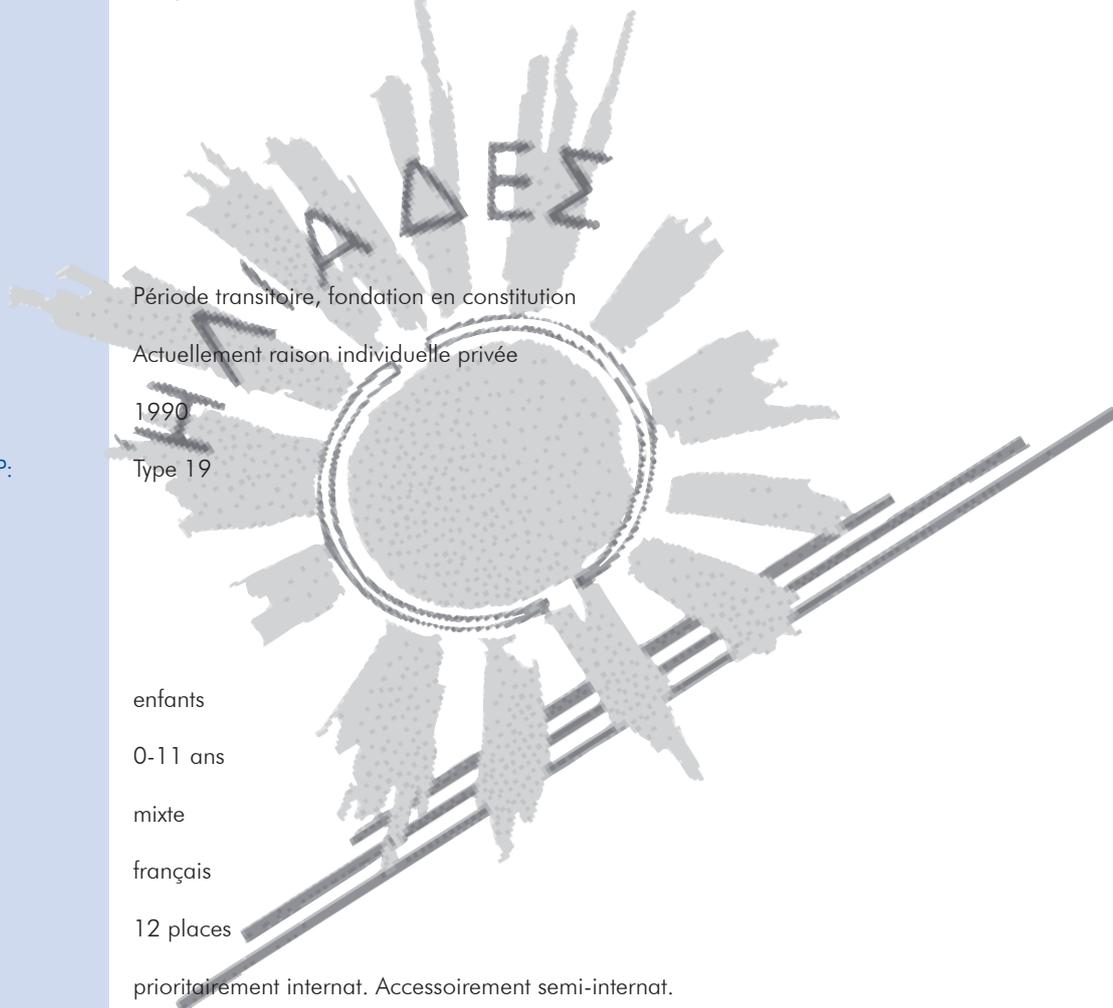
Forme d'accueil: prioritairement internat. Accessoirement semi-internat.

Admission: par l'intermédiaire des services placeurs officiels

Objectifs poursuivis: Répondre aux besoins de l'enfant. Par exemple : sécurité, cadre affectif, problèmes scolaires, etc.

Enfants: Limiter les conséquences d'un placement, en collaborant intensivement avec les familles, les réseaux, l'école, etc.

Adultes: Développer les compétences parentales. Créer, par le biais d'un processus d'encadrement, les conditions permettant le retour de l'enfant dans son lieu d'origine.



PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Partenariat avec les familles d'origine, les écoles et les services officiels.

Prestations et activités spécifiques:

Accueil professionnel. Travail de réseau, soutien scolaire. Développer dans les familles les compétences parentales. Travail psychologique individuel ou en groupe par psychologue diplômé.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs spécialisés, psychologue

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 4
Temps partiel: 4

Options socio-éducatives
Références théoriques:

référence au modèle systémique

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Autre: facturation forfaitaire Fr. 100.--/jour

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

L'évolution de ces dernières années se confirme. Les demandes d'accueil qui nous sont adressées sont pour des enfants de plus en plus jeunes. La majorité d'entre elles concerne les enfants de 0 à 6 ans et de fratrie nombreuse.

Du point de vue de la collaboration avec les parents, les placements sont souvent rejetés. Leur propre histoire personnelle, voir souvent consécutif à leur propre placement, impose de lourdes contraintes à l'objectif de partenariat que nous devons établir.

Partant de ces considérations générales, l'accueil de bébés ou d'enfants en bas âge, ne peut faire l'économie d'une relation exigeante avec les parents biologiques de chacun de ces enfants.

L'évolution de ces dernières années se confirme du point de vue de la santé de ces enfants. 8 sur un effectif de 12 sont suivis par le CHUV, plus particulièrement par des unités de soin dans le domaine neuro pédiatrique et consécutivement à un service chargé des troubles cognitifs et d'apprentissage. 5 de ces 8 enfants sont sous médication pour une problématique de TADHA.

Commentaires
quantitatifs:

L'évolution de ces dernières années se confirme aussi dans la problématique de la gestion du quotidien. Très peu d'enfants partent en week end ou en vacances, ce qui a comme conséquence pour nous de charger beaucoup la gestion du personnel et le financement de toutes ces heures non comprises dans le forfait facturé au service actuellement en vigueur.

En dehors des contingences habituelles de gestion de la structure, 2013 a été une année de remise en question concernant le futur de l'Ilot. Nous avons essayé de définir des objectifs afin d'assurer la pérennisation de la structure suite à la demande de l'Etat du Valais(SCAJ) + l'Etat de Vaud (SPJ)

Dès l'été 2014 jusqu'à l'été 2015, nous prévoyons dans le cadre des 25 ans d'activité revoir notre concept de travail qui fait l'originalité et la singularité de l'Ilot. Nous sommes en discussion avec l'Etat du Valais et l'Etat de Vaud pour en définir les modalités.

Actuellement, toujours sans subventionnement de la part des pouvoirs publics, nous fonctionnons sur la base d'un forfait journalier et d'un cahier des charges. La pérennisation de la structure prévoit la constitution d'une fondation et un mode de financement y relatif. La structure juridique, notamment par rapport au fait que nous sommes mon épouse et moi propriétaires du bien-fonds, pose des contraintes que nous aurons à prendre en compte dans ce projet.

L'évolution des besoins ainsi que les projets futurs sont bien sûr source de difficultés passagères, nous sommes quant à nous convaincus que les solutions viendront en temps voulu et ne diminuent en rien notre motivation. Le mandat de fond qui consiste à accompagner les enfants qui nous sont confiés dans leurs devenir restent pour nous notre priorité.

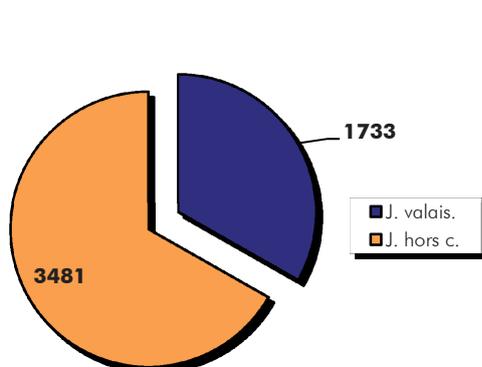


L'analyse du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater qu'une partie des journées de séjour dans cette institution proviennent de placements hors canton. Il s'agit exactement de 67% du nombre total de journées.

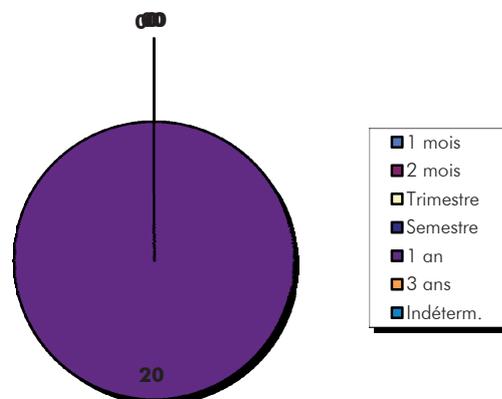


En ce qui concerne la durée de placement proposée par l'organisme placeur, nous pouvons constater que la totalité sont des placements qui ont une durée d'une année.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS



L'ILOT DE PORT-VALAIS

Années considérées	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de places	12	12	12	12	12
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	4380	4380	4380	4392	4380
Journées de séjour*	5214	5719	5903	5685	5376
Capacité non utilisée	-834	-1339	-1523	-1293	-996
Taux d'occupation	119.04%	130.57%	134.77%	129.44%	122.74%

*(ne sont prises en compte que les journées d'internat)

TABLEAU 21 / C3.1 2015

L'ILOT DE PORT-VALAIS		
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
00 - 06 ans	5	5
07 - 14 ans	14	14
15 - 17 ans	1	1
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
TOTAL	20	20

TABLEAU 22 / C3.2 2015

L'ILOT DE PORT-VALAIS		
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Garçons	10	10
Filles	10	10
TOTAL	20	20

TABLEAU 23 2015

L'ILOT DE PORT-VALAIS		
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Interne	20	20
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	20	20

TABLEAU 24 / C4 2015

L'ILOT DE PORT-VALAIS		
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	19	
Droit pénal	0	0
Droit civil	20	20
Loi AI	0	0
Autres	0	0
TOTAL	20	20

L'ILOT DE PORT-VALAIS a été recensé pour la première en fois dans le rapport de planification en 1996. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année. Nous constatons que le taux d'occupation de l'institution est également en 2015 au-dessus de 100% ceci représente quasiment 2,5 places à l'année.



Comme le définit la typologie, l'institution accueille des enfants en bas âge. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans.



Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une équivalence de la population féminine et masculine.



Nous constatons que les placements effectués en 2015 sont toutes des journées de séjour en interne (100%).



Pour la base légale de placement, nous constatons qu'en 2015, tous les placements sont des placements de droit civil.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

CITÉ PRINTEMPS

CP 2257

R. Gravelone 3

1950 SION 2

Téléphone : 027 / 329 00 60

PRÉSENTATION

Support juridique:

Fondation Cité Printemps, Sion.

Statut juridique:

Privée et reconnu d'utilité publique.

Année de fondation:

1858/1973/2007

Typologie officielle OFJP:

Type 4
Type 12

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:

Filles et des garçons qui, par leurs difficultés personnelles, familiales, sociales ont besoin d'un changement de milieu et d'un encadrement éducatif spécialisé.
Ces jeunes ont les capacités suffisantes pour effectuer leur scolarité et leur formation professionnelle dans divers établissements situés, prioritairement, en ville de Sion.

Âge:

7 (dans l'année civile) - 18 ans, au-delà si nécessaire (mais pas d'admission après 18 ans).

Sexe:

Filles et garçons.

Langue:

Français , allemand possible..

Capacité d'accueil:

36 places pour les enfants de 6 à 15 ans, réparties en 4 groupes éducatifs
18 places pour les adolescents de 15 à 18 ans, réparties en 2 groupes éducatifs.
6 places en studio (phase de progression)
6 places de prise en charge extérieure

Forme d'accueil:

Internat
Retours progressifs avec intervention au domicile
Prise en charge éducative extérieure (PCE)
Phase de progression (studios en ville avec encadrement partiel)
Structure de jour interne (atelier)
Accueil d'urgence.

Admission:

En permanence suivant les places disponibles, mais avec une préférence pour la rentrée scolaire d'août pour les jeunes en scolarité obligatoire.

Objectifs poursuivis:

Permettre à chaque jeune :

- de s'épanouir et de progresser,
- de (re)trouver un équilibre,
- d'exercer ses droits,
- d'assumer ses actes, ses responsabilités et ses obligations,
- d'acquérir son indépendance,
- de préparer un retour en famille ou une vie en studio,
- de s'insérer dans la société.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Pédagogie par objectifs avec mise en place de plans d'action individualisés prenant en compte les attentes du jeune, de ses parents/représentant légal et du Service placeur.

Pédagogie se basant également sur les actes de la vie quotidienne (repas, hygiène, devoirs, etc.) visant à valoriser l'enfant dans son agir, à renforcer son estime de lui, à lui apprendre à gérer sa relation à l'autre et à se structurer dans le temps et l'espace.

Des entretiens réunissent régulièrement la famille, le jeune et l'éducateur référent pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif, pour échanger, relever la progression et, en temps opportun, préparer le départ de l'institution de leur enfant.

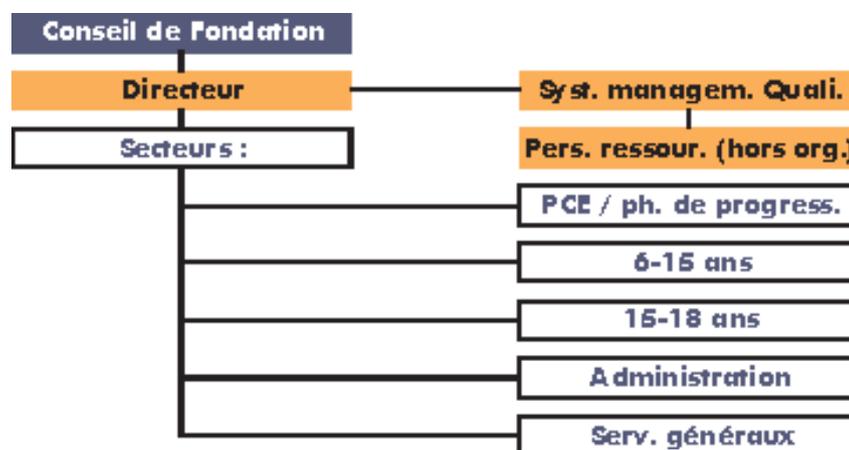
Un soutien particulier est apporté à chaque jeune dans sa scolarité ou son apprentissage, et nous favorisons l'élaboration des projets de groupe. Dans le secteur des 6-15 ans, l'institution organise des camps durant chaque période de vacances scolaires.

Prestations et activités spécifiques:

- camps organisés durant toute l'année durant les vacances scolaires pour le secteur 6-15.
- groupe montagne, groupe ski, ciné-club, aqua-fitness,

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs HES et ES formés et diplômés (exigence institutionnelle). une formation continue est encouragée. Praticien formateurs, Master en action sociale, CAS en gestion d'équipe. diplôme d'art thérapeute, formation en sport J+S, guide de montagne, formatrice d'escalade,...

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 4
Temps partiel: 54

Options socio-éducatives Références théoriques:

- Dans le cadre de sa prise en charge éducative, l'institution se réfère à la pédagogie du quotidien. La prise en charge spécialisée s'inscrit dans un projet incluant les actes de la vie quotidienne tels que le respect des horaires, l'hygiène, la réalisation des travaux scolaires, les loisirs, etc. visant à valoriser le jeune dans son agir, à renforcer son estime de lui, à lui apprendre à gérer la relation à l'autre et à se structurer dans le temps et l'espace.

- La pédagogie par objectifs permet la co-construction d'un projet avec le jeune, les parents et/ou le représentant légal, dans lequel la scolarité et la formation professionnelle sont prioritaires.

- L'approche systémique oriente les interventions et la collaboration de l'institution avec les familles, les intervenants significatifs et l'entourage social du jeune.

- L'institution se réfère également à des valeurs empreintes d'éthique chrétienne.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS

Confédération OFJP

Prix journée (hors canton)

Prix de pension (valaisans)

Autre: La Fondation Sainte Famille qui met les bâtiments à disposition et loue les studios de la phase de progression, Loterie Romande, dons divers.

(recueillis de la Direction de l'institution)

A nouveau une année faste en terme d'occupation. Durant l'année scolaire il est proche et parfois même supérieur au 100%. Nous constatons qu'il est difficile de planifier un placement, la plupart se réalisent dans l'urgence et il nous faut compter avec un sentiment de double victimisation. Une majorité des jeunes qui sont placés sont éloignés de leur famille pour les protéger du système familial et le placement est vécu comme une injustice, la victime étant placée et non le ou les auteurs.

Nous poursuivons notre réflexion sur l'accompagnement des familles. Le concept de la prise en charge extérieure est en évolution. Les éducateurs interviennent de manière plus précoce au domicile du jeune, des retours progressifs dans le milieu naturel sont souvent proposés et un accompagnement à domicile après le placement permet de désamorcer les soucis et les crises éventuelles, il prévient le risque d'un retour au foyer

Durant l'année 2015, l'accent pédagogique s'est porté sur l'accompagnement d'enfants présentant des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité. Un colloque réunissant une pédiatre, une pédopsychiatre, des infirmiers, une conseillère pédagogique du service de l'enseignement et une équipe éducative d'un centre de thérapeutique de jour nous a permis de prendre du recul sur notre travail quotidien et ouvert des pistes de réflexion et d'action intéressantes.

En chiffres le taux d'occupation est en augmentation il passe pour 2014 de 93.00 % à 93.87 % pour 2015 soit une variation de + 0.87 %

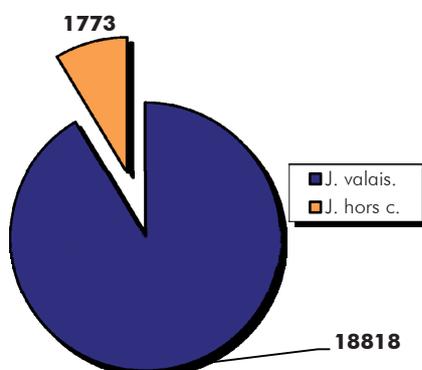
Le prix journée est en diminution pour 2014 il se montait à Fr. 262.54 pour 2015 à Fr. 254.67 soit une variation de Fr. 7.87 (-3 %)

Une démarche initiée avec toutes les institutions OJF Valais s'est tenue lors de la session du Grand Conseil de novembre 2015, cette démarche a permis de sensibiliser la députation à la nécessité de soutenir la jeunesse en misant sur elle comme un investissement pour l'avenir. Les institutions OFJ dont dépend Cité Printemps ne peuvent condenser leurs charges de manière linéaire, nous sommes tenus par des normes de taux d'encadrement et de formation minimale de notre personnel afin de bénéficier de subventions de la Confédération. A l'avenir nous ne pourrions pas maintenir nos charges de fonctionnement sans agir sur le niveau et la somme des prestations.

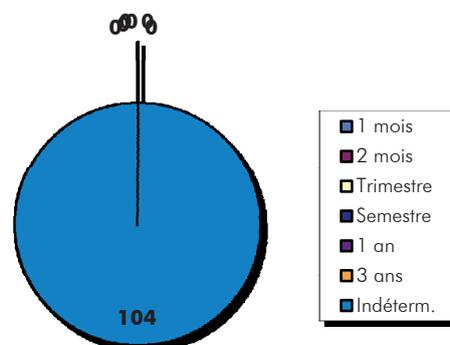
► Nous pouvons constater que pour cette institution, le nombre de journées de séjour provenant de placements hors canton est peu important et représente 9% du nombre total de journées de séjour.

►► Il convient de rappeler ici qu'il s'agit pour le GRAPHIQUE 26 d'une statistique annuelle. Il se peut donc qu'un placement annuel dure effectivement plus long comme indiqué ici. Tous les placements sont de durée indéterminée.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur



CITE PRINTEMPS

Années considérées	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de places	60	60	60	60	58
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	21900	21900	21900	21960	21170
Journées de séjour	20591	20506	20876	20343	20566
Capacité non utilisée	1309	1394	1024	1617	604
Taux d'occupation	94.02%	93.63%	95.32%	92.64%	97.15%

L'institut CITE PRINTEMPS est la plus grande institution du canton du Valais ouverte à l'année. Si nous comparons le taux d'occupation entre 2015 et 2014, il a augmenté de 0,39 points. Il convient de remarquer que depuis 9 ans une modification du mode de saisie des journées d'exploitation demandée par l'OFJ qui se base sur le calendrier civil et non plus sur le nombre de places à disposition en fonction des périodes est appliquée.

TABLEAU 21 / C3.1 2015

CITE PRINTEMPS		
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	46	46
15 - 17 ans	52	52
18 - 24 ans	9	9
25 ans et plus	0	0
TOTAL	107	107

TABLEAU 22 / C3.2 2015

CITE PRINTEMPS		
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Garçons	59	59
Filles	48	48
TOTAL	107	107

Le TABLEAU 21 nous informe que les résidents de l'institution ont en majorité entre 15 et 17 ans. Communément aux prestations fournies, elle accueille également un nombre important de jeunes ayant entre 7 et 14 ans.

En ce qui concerne la classification par sexe, nous avons une majorité de pensionnaires masculins cette année.

TABLEAU 23 2015

CITE PRINTEMPS		
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Interne	101	101
Externe	0	0
PCE / ENB	6	6
TOTAL	107	107

TABLEAU 24 / C4 2015

CITE PRINTEMPS		
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Droit pénal	2	2
Droit civil	57	57
Loi AI	0	0
Autres	48	48
TOTAL	107	107

Les placements effectués dans cette institution sont principalement de type interne.

En ce qui concerne la base légale du placement, la plupart sont de droit civil (53%), 3% de droit pénal et autres 44%.

STECKBRIEF
DER INSTITUTION

Sozialpädagogische Jugendwohngruppe ANDERLEDY
Anderledystr. 22
3900 BRIG

Telefon : 027 / 923 60 50

BESCHRIEB

Träger: Stiftung Jugendwohngruppe Anderledy
Rechtsform: Öffentlich-rechtlich
Gründungsjahr: 1980
Offizielle Typenbezeichnung BFJ: Typus 4
Typus 8

ALLGEMEINE
ANGABEN

Empfangene Personen: Institution für Kinder und Jugendliche mit zivilrechtlichen, strafrechtlichen und psychosozialen Problemstellungen
Alter: 7-22 Jahre (Eintritt max. 18 Jahre)
Geschlecht: gemischt / Koedukation
Sprache: deutsch
Aufnahmekapazität: 12 Bewohnerinnen regulär / 1 Notfallplatz für max. 5 Tg
Form der Betreuung: Sozialpädagogische Wohngruppe 7/7
Aufnahme: ganzjährig - Mindstdauer von einem Jahr erwünscht - vorteilhaft im Sommer (Schulbeginn - Schulrhythmus)
Zielsetzungen: erfolgsversprechende Reintegration in das Ursprungssystem oder in die Selbständigkeit; Begleitung und Förderung der Alltagsbewältigung.



SPEZIFISCHE ANGEBOTE

Erzieherische Programme:

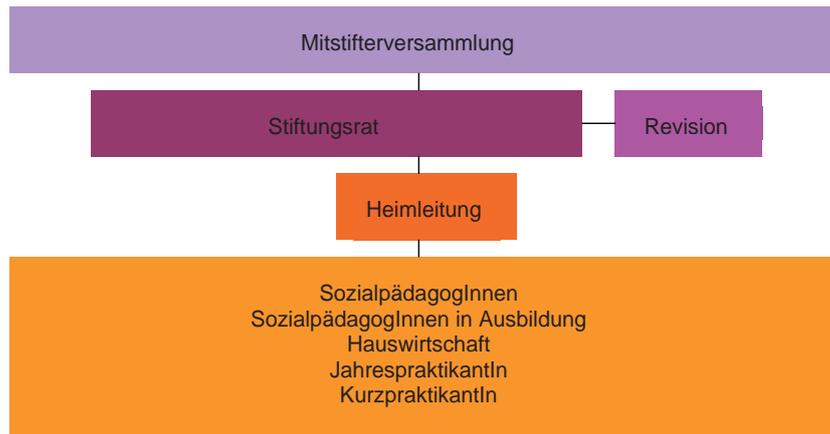
Aufenthaltsgestaltung nach Stufenmodell; interdisziplinäre Zusammenarbeit mit allen involvierten Personen und Stellen, intensive Elternarbeit, Begleitung und Unterstützung in der Freizeitgestaltung, in Schulfragen, Lehrstellensuche; Begleitung und Unterstützung in lebenspraktischen Bereichen.

Spezifische Angebote und Aktivitäten:

Freizeitgestaltung, Lager, Erlebnispädagogik.

INTERNE ORGANISATION

Einfaches Organigramm:



Art der Spezialisierungen der Mitarbeiter:

Dipl. Sozialpädagoginnen und Dipl. Sozialpädagogen (Zusatzausbildung Erlebnispädagogik) oder solche in Ausbildung, gemäss den Anforderungen des Bundesamtes für Justiz.

Anz. beschäftigter Mitarbeiter:

Vollzeit: 1
Teilzeit: 7

Sozio-erzieherische Ausrichtung
Theoretische Referenzen:

Systemische Betrachtungsweise der individuellen Problemstellungen mit Orientierung an der Verhaltenstheorie, dem Humanismus und der Kompetenzorientierung.

ART DER FINANZIERUNG

Finanzierung durch:

Kanton DEKS
Eidgenossenschaft BFJ
Pensionspreis (Walliser)
Anders: Spenden

KOMMENTARE

(von der Direktion des Heimes)

Qualitative Auswertungen:

Die Jugendwohngruppe Anderledy wird ab 2016 an einem anderen Standort ihr Angebot um eine Schullösung sowie eine interne Tagesstruktur erweitern. Die Jugendwohngruppe Anderledy ist bestrebt, die bis anhin qualitative Arbeit weiterhin zu gewährleisten und laufend zu evaluieren und anzupassen. Im Zuge der Reorganisation wird das Gesamtkonzept entsprechend überarbeitet und erweitert.

Während dem Betriebsjahr 2015 wurden 23 Kinder und Jugendliche betreut und begleitet. dies liegt im Schnitt des letzten Jahres.

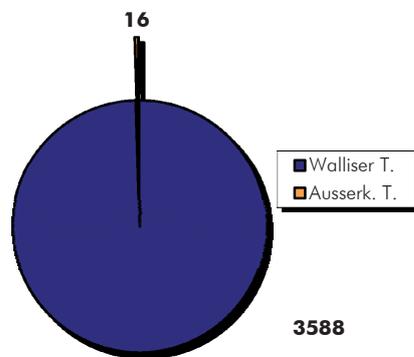
Die Jugendwohngruppe Anderledy ist bestrebt, das Aufnahme-prozedere zu optimieren. dies beinhaltet unter anderem genauere Klärung des Auftrages sowie der Rollen der jeweilig involvierten Parteien.

Die Zusammenarbeit mit den Fachpersonen wird entsprechend intensiviert und im Hinblick auf die neue Institution der Stiftung werden Bedürfnisse und Problemstellungen aufgenommen und wenn möglich in das neue Konzept integriert.

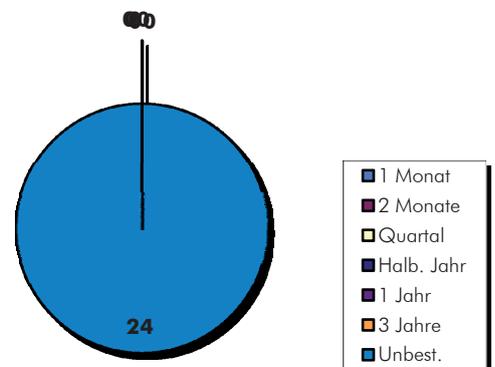
Wie wir von der GRAFIK 25 entnehmen können, ist das Verhältnis zwischen der Anzahl walliser- und ausserkantonaler Tage bedingt durch die institutionnelle Lage (nur ein Heim im Oberwallis) klar: alle Tage sind Platzierungen von einheimischen Jugendlichen.

Die Analyse der GRAFIK 26 über die geschätzte Dauer der Platzierung durch die einweisende Instanz, ermöglicht uns festzustellen, daß 100% aller Platzierungen mit unbestimmter Dauer angegeben wurden.

Gr. 25 Verhältnis Ausserk./Walliser Tage VS



Gr. 26 Gesch. Dauer der Platz durch die einw. Instanz VS



Jugendwohngruppe ANDERLEDY

Jahr	2015	2014	2013	2012	2011
Verfügbare Plätze	12	12	12	12	12
Anz. der geöffnet. Tage	365	365	365	366	365
Anz. der Betriebstage	4380	4380	4380	4392	4380
Anz. der Aufenthaltstage	3604	3518	3789	3792	3916
Freie Kapazitäten	776	862	591	600	464
Belegung in Prozenten	82.28%	80.32%	86.51%	86.34%	89.41%

Die JUGENDWOHN-GRUPPE ANDERLEDY ist das einzige Oberwalliser Heim, das Jugendliche mit Schwierigkeiten aufnehmen, welches vom BFJ anerkannt wurde. Wir konnten eine Abnahme des Belegungssatzes von Jahr zu Jahr feststellen. Zwischen 2011 und 2013 ist er um 2,90 Punkte gesunken. Im 2015 jedoch ist er um 1,96 Punkt gestiegen.

TABLEAU 21 / C3.1 2015

ANDERLEDY		
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
00 - 06 Jahre	1	1
07 - 14 Jahre	8	8
15 - 17 Jahre	13	13
18 - 24 Jahre	2	2
25 J. und mehr	0	0
TOTAL	24	24

TABLEAU 22 / C3.2 2015

ANDERLEDY		
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Knaben	12	12
Mädchen	12	12
TOTAL	24	24

Aus der TABELLE 21 läßt sich entnehmen, daß drei Altersgruppen im Heim anzutreffen sind, nämlich diejenigen der 15 bis 17 Jahre mit 13 Platzierungen und der 18 bis 24 Jahre (8%). Wir stellen fest, daß 9 Minderjährige die jünger als 15 Jahre sind platziert wurden.

TABLEAU 23 2015

ANDERLEDY		
AUFENTHALTS-TAGE	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Intern	24	24
Extern	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	24	24

TABLEAU 24 / C4 2015

ANDERLEDY		
RECHTLICHE BEGRÜNDUNG DER PLATZIERUNG	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
StrafGB	1	1
ZivilGB	23	23
IVGesetz	0	0
Uebrige	0	0
TOTAL	24	24

Wie wir sehen können, sind die Heimpopulation in der JUGENDWOHN-GRUPPE ANDERLEDY gemischt.

Es wird ersichtlich, daß das Heim nur interne Aufenthaltstage anbietet.

Was die rechtliche Begründung der Platzierung betrifft, so können wir der TABELLE 24 entnehmen, daß fast alle Platzierungen 2015 auf zivilrechtlicher Basis getätigt wurden. Es gibt in diesem Jahr 1 Platzierung auf strafrechtlicher Basis und 0 Uebrige.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL
Centre pédagogique et scolaire, Champlan (CPS)
1971 CHAMPLAN

Téléphone : 027 / 398 24 41



PRÉSENTATION

Support juridique: Association
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation: 1946
Typologie officielle OFJP: Type 3

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violences verbales et même physiques, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire.

Âge: Toute la scolarité obligatoire (7 - 15 ans) également en 10^{ème} année scolaire.

Sexe: mixte

Langue: française

Capacité d'accueil: 27 jeunes

Forme d'accueil: Internat ouvert 365 jours par année.

Admission: En permanence- confirmée suite à l'évaluation de la période d'admission (4 semaines)

Objectifs poursuivis: Intégration/adaptation sociale, scolarité obligatoire, stages en milieu économique pour orientation de formation professionnelle

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Camps extra-muros, développement des connaissances pratiques, parcours pédagogique individualisé par système de période

Prestations et activités spécifiques:

Accompagnement socio-éducatif et scolarité obligatoire

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs spécialisés, praticiens-formateurs, enseignants spécialisés, veilleurs, intervenants extérieurs (psychologue, psychiatre)

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance):

Plein temps: 2
Temps partiel: 22 (note : sans stagiaires éducateurs)

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et du concept cognitivo-comportementaliste avec un système de périodes. Une pédagogie par objectifs adaptée comme par exemple systémique comportementale.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée
Prix de pension (valaisans)

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Notre mission reste la même, nos préoccupations changent, évoluent en raison de la population accueillie. Nous continuons à prendre en charge des jeunes en rupture scolaire, sociale, désireux de s'intégrer, pas toujours avec les moyens adéquats, dans notre société dont ils se sentent exclus.

Nous devons faire preuve d'imagination, de créativité pour proposer à ces jeunes un espace sincère, chaleureux, source d'apprentissage dans l'acquisition de connaissances scolaires, leur permettant de devenir responsable, autonome. A l'internat, nous travaillons durant l'année sur la mise en valeur des ressources des jeunes au moyen du parcours pédagogique, validant ce que le jeune est capable de faire dans de nombreux secteurs de la vie quotidienne.

Commentaires
quantitatifs:

L'internat est toujours riche de projets. Des camps montagnes, loisirs ont été organisés et ont connus un réel succès auprès de nos jeunes. Ces moments de détente apportent à nos pensionnaires un espace de sérénité, de bien être à même de consolider leur éducation. Cela va sans dire que nous n'omettons pas le quotidien, base de toute éducation. Vivre ensemble c'est partager ses émotions, ses peurs mais aussi la confection d'un repas, la tenue de sa chambre, la propreté des espaces collectifs...

Nous collaborons avec une autre institution issue de Belgique. Ces échanges permettent aux bénéficiaires d'être impliqués en participant à des camps à l'étranger « Belgo-Suisse ». Ces camps permettent à nos jeunes de faire connaissance, de s'apercevoir que leurs problématiques dépassent les frontières et par la même occasion de se rassurer. Sur le plan de l'innovation et par la complicité de nos deux institutions, cela permet de réduire les coûts d'organisation, ainsi, de mieux profiter des offres touristiques du lieu d'accueil. Ce lien d'amitié a permis aux jeunes belges de pouvoir profiter de façon thérapeutique, pédagogique à des séjours durant l'hiver et l'été 2015 en montagne dans le canton du Valais. Ce lien professionnel a permis à nos équipes éducatives d'échanger sur leur pratique, de les faire évoluer. Nous poursuivrons cette collaboration sur un long terme

Notre travail éducatif est reconnu par l'ensemble des services placeurs. Cette confiance nous permet d'envisager sereinement l'avenir. Le soin que nous apportons à la gestion du réseau avec les services placeurs contribue également à cette stabilité du taux d'occupation (98,57%).

Nous ne pouvons pas, répondre favorablement à toutes les demandes concernant les adolescentes. Celles-ci sont en augmentation et proviennent de tous les cantons romands.

Trois élèves ont intégré le système scolaire normal en Août 2015, ce qui a nécessité afin de les soutenir, de mettre en place des cours d'appui personnalisés. Les enseignants font un travail remarquable avec eux, restent disponibles après les cours.

L'effectif du centre s'est grandement renouvelé durant l'année écoulée car, trois jeunes ont poursuivis leur scolarité en Août sur leur lieu de domicile, trois jeunes ont été intégrés aux semestres de motivation de leur commune, deux jeunes ont signé un contrat d'apprentissage, quatre jeunes ont été orientés sur des structures éducatives pour terminer leur orientation professionnelle, étant libérés de la scolarité obligatoire.

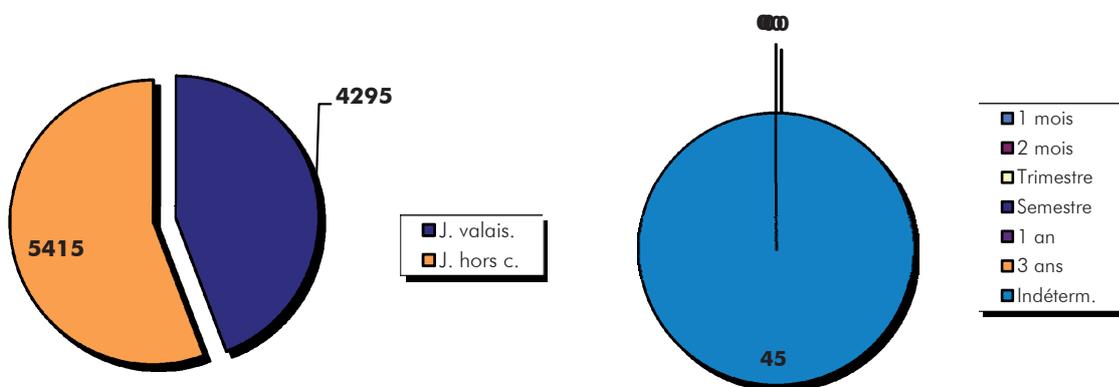


La ventilation des chiffres du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que pour cette année le nombre de journées de séjour valaisannes représente 44%.



En ce qui concerne la durée de placement proposée par l'organisme placeur, nous pouvons constater que la totalité des placements sont de durée indéterminée.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS



Années considérées	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de places	27	27	27	27	27
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	9855	9855	9855	9882	9855
Journées de séjour	9710	9537	9106	9254	9771
Capacité non utilisée	145	318	749	628	84
Taux d'occupation	98.53%	96.77%	92.40%	93.65%	99.15%

◀ Nous pouvons constater que le nombre de places offertes par l'institut ST-RAPHAËL (CPS) est resté identique à rapport à l'année précédente. Depuis 2005, les journées d'ouverture sont calculées sur l'année complète ce qui a bien entendu une incidence sur le taux d'occupation. Nous assistons à une augmentation de 1,76 points par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 21 / C3.1 2015

CPS

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	3	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	31	31
15 - 17 ans	14	14
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
TOTAL	45	45

TABLEAU 22 / C3.2 2015

CPS

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	3	
Garçons	34	34
Filles	11	11
TOTAL	45	45

◀◀ En analysant le graphique suivant, l'institution accueille des enfants et des jeunes. Une grande part de la population se situe entre 7 et 14 ans (68%). Avec cependant également une grande population de jeunes ayant entre 15 et 17 ans.

◀ Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une large dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 2015

CPS

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	3	
Interne	45	45
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	45	45

TABLEAU 24 / C4 2015

CPS

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	3	
Droit pénal	13	13
Droit civil	24	24
Loi AI	0	0
Autres	8	8
TOTAL	45	45

◀◀◀ La totalité des placements effectués en 2015 sont des journées de séjour en interne.

◀◀ La base légale la plus souvent appliquée dans les placements dans cette institution est de droit civil (53%).

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL
Centre de préapprentissage (CPA)
Av. Grand-Champsec 22
1950 SION

Téléphone : 027 / 203 35 50



PRÉSENTATION

Support juridique: Association
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation: 1946
Typologie officielle OFJP: Type 5

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Adolescents en difficultés sociales, en rupture scolaire et professionnelle et souvent avec des problèmes familiaux.

Âge: 15 à 18 ans

Sexe: masculin

Langue: française

Capacité d'accueil: Internat (18) et externat (4) (lors de la reconnaissance par l'OFJ en 2012, ces places de Type 13, ne sont plus reconnues par l'OFJ).

Forme d'accueil: Internat et externat

Admission: Par processus de stage d'une durée de deux mois au maximum

Objectifs poursuivis: Développement de compétences sociales et relationnelles. Orientation professionnelle et mise à niveau scolaires, instruction sur la maîtrise des prérequis socioprofessionnels de base.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Stages de découvertes (1 sem.) et stages de confirmation (1 mois), connaissances pratiques diverses, programmes scolaires adaptés.

Prestations et activités spécifiques:

Camps hors institution, visites d'entreprises, éducation sexuelle, prévention toxicomanie et alcoolisme, Connaissances pratiques telles que cuisine, lessive, poste, banques, contrats... mise en place d'activités spécifiques et personnelles pour les pensionnaires (escalade, cours samaritain, fitness, football, SIPE...).

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

MSP, éducateurs, enseignant spécialisés, veilleurs, praticien formateur, superviseur.

Nbre de collaborateurs engagés y compris part direction, administration, intendance):

Plein temps: 6
Temps partiel: 10

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Une approche systémique comportementale, socio-constructivisme et pédagogie par objectifs.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Année particulière quant à la durée de certains placements. Bon nombre d'entre eux se sont interrompus face à l'opposition au placement du jeune mais également car le pourtour social a décidé de ne pas s'acharner face au manque de motivation exprimé par l'enfant. D'où une légère augmentation du nombre d'enfant accueillis sur l'année 2015

En 2015, le Centre de Préapprentissage a accueilli 47 jeunes sur l'ensemble de l'année. Ce nombre est en légère augmentation par rapport à 2014, l'année 2015 est, au niveau hôtelier excellente. En effet avec un taux d'occupation de 99.5% le CPA atteint largement les objectifs voulu par le canton du Valais

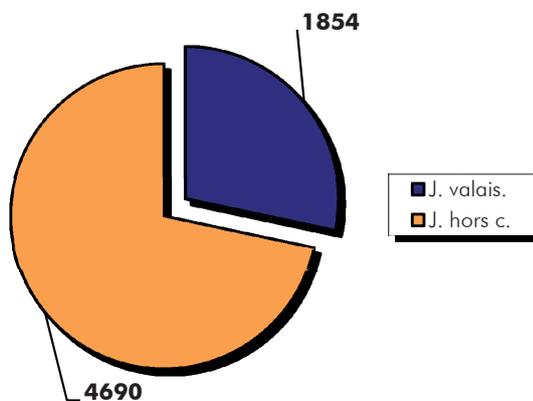


Nous pouvons constater en analysant le GRAPHIQUE 25 que le rapport entre le nombre de journées de séjour valaisannes et les journées hors canton est de 28% de journées valaisannes sur la totalité. Il y a donc plus du trois-quart de journées hors canton (72%).

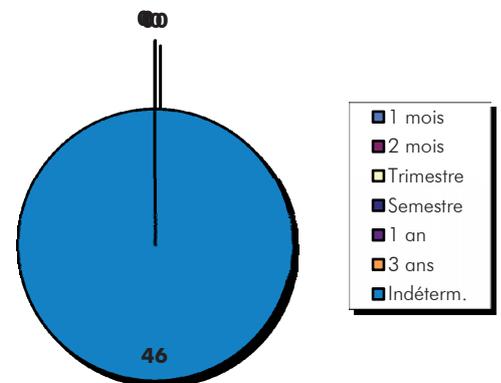


La ventilation des chiffres du GRAPHIQUE 26 nous permet de voir que la totalité des placements sont de durée indéterminée.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur



ST-RAPHAEL, CPA

Années considérées	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de places	18	18	18	18	24
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	6570	6570	6570	6588	8760
Journées de séjour	6544	6610	6015	5630	7424
Capacité non utilisée	26	-40	555	958	1336
Taux d'occupation	99.60%	100.61%	91.55%	85.46%	84.75%

On constate que (lors de la reconnaissance par l'OFJ en 2012, les places 13 n'apparaissent plus). Selon l'OFJ le nombre de places disponibles est de 18 unités. Pour la première fois en 2005, les journées d'ouverture étaient calculées sur la moyenne des deux types sur l'année complète ce qui avait bien entendu une incidence sur le taux d'occupation. Cette année nous assistons à une diminution de 1,01 point par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 21 / C3.1 2015

CPA		TOTAL
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	
	5	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	0	0
15 - 17 ans	40	40
18 - 24 ans	6	6
25 ans et plus	0	0
TOTAL	46	46

TABLEAU 22 / C3.2 2015

CPA		TOTAL
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	
	5	
Garçons	46	46
Filles	0	0
TOTAL	46	46

Comme le définit la typologie, l'institution ST-RAPHAËL (CPA) n'accueille uniquement des garçons en préformation. La plus grande population (86%) se situe entre 15 et 17 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est uniquement masculine.

TABLEAU 23 2015

CPA		TOTAL
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	
	5	
Interne	42	42
Externe	6	6
PCE / ENB	0	0
TOTAL	48	48

TABLEAU 24 / C4 2015

CPA		TOTAL
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	
	5	
Droit pénal	27	27
Droit civil	16	16
Loi AI	0	0
Autres	3	3
TOTAL	46	46

Comme indiqué dans la fiche signalétique, l'institution offre des journées de séjour en tant qu'internat. Il faut cependant dire que ponctuellement et/ou exceptionnellement des journées de séjour de type externes sont offertes.

La plus grande part des placements sont des placements de droit pénal (58%) avec également un grand nombre de placements de droit civil (34%).

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL
Centre de préformation mixte, Champlan (CPM)
1971 CHAMPLAN

Téléphone : 027 / 398 24 41



PRÉSENTATION

Support juridique: Association
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation: 1946
Typologie officielle OFJP: Type 5

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants avec troubles psychiques associés, difficultés relationnelles importantes, violences verbales et même physiques, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire.

Âge: 15 - 18 ans

Sexe: mixte

Langue: française

Capacité d'accueil: 9

Forme d'accueil: Internat - ouvert 365 jours par année .

Admission: En permanence selon disponibilités - confirmée suite à l'évaluation de la période d'admission (8 semaines)

Objectifs poursuivis: L'accompagnement au CPM poursuit 3 axes principaux : l'intégration sociale, le développement personnel et l'intégration professionnelle. L'expérimentation de nouvelles valeurs, un encadrement structurant et chaleureux, un projet pédagogique personnalisé, un soutien pré-professionnel (orientation professionnelle, stages en entreprises), un appui scolaire spécifique sont autant de moyens au service de l'objectif final du CPM, à savoir la réinsertion sociale et professionnelle du jeune.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

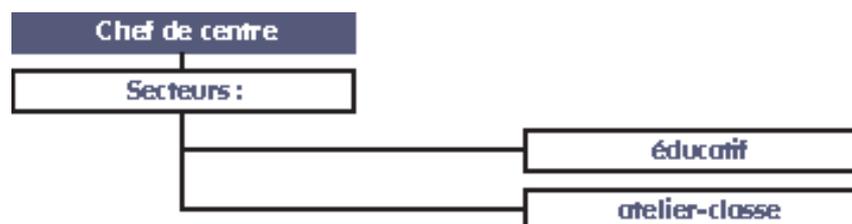
pédagogie par objectifs en 4 périodes de durée variable en fonction de l'évolution du jeune. Projet pédagogique individualisé. Camps extra-muros, développement des connaissances pratiques, parcours pédagogique individualisé par système de période, art-thérapie, pédagogie du quotidien.

Prestations et activités spécifiques:

Objectifs fixés avec chaque jeune avec contrat de partenariat. Bilans fréquents et réguliers. Orientation professionnelle. Soutien psycho-social extérieur si nécessaire. Travail en atelier, cours scolaires, art thérapie.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs/trices spécialisé/es (praticiens-formateurs), maîtres socio-professionnels, enseignant spécialisé.

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance) :

Plein temps: 2
Temps partiel: 11

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Approche de la théorie systémique et du concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Pédagogie par objectifs adaptés.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée
Prix de pension

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

L'année 2015 s'est déroulée sereinement au Centre de Préformation Mixte. Les formations en cours de 4 membres de l'équipe d'intervenants se passent bien, malgré une charge de travail conséquente. Les absences pour maladie ont été relativement faibles, ce qui a permis de compenser durant le premier trimestre les vacances reportées de 2014 suite aux blessures de deux éducateurs, et cela sans épuiser les professionnels. Malgré les inévitables réglages liés au travail en équipe, l'ambiance de travail est agréable et positive, les collaborations fructueuses.

C'est ce climat constructif qui nous permet d'accueillir des jeunes extrêmement fragilisés, aux problématiques multiples et complexes : consommation de cannabis parfois importante, autres drogues ; incivilités, agressions verbales, menaces ; délits graves ; intolérance à la frustration ; automutilations, tentamen ; troubles psychiques, décompensations psychotiques ; abandonnisme ; fugues avec sévères mises en danger ; confiance en soi et estime de soi défaillantes, angoisses ; etc.

Nous les accompagnons vers une stabilisation et un mieux-être progressifs. Parfois, le chemin est long, ponctué de rechutes, d'hospitalisations en milieu psychiatrique, de fugues, de mesures disciplinaires. C'est alors que la conviction qu'il y a, chez tous les résidents accueillis, une potentialité de changement nous permet de parier encore sur leur avenir.

Nous mettons à disposition de nos jeunes un cadre chaleureux et structurant, les qualités personnelles et professionnelles des intervenants. Nous envisageons les collaborations avec les partenaires du placement comme des ressources. Grâce à cela, nous pouvons mobiliser celles des jeunes, leur force de caractère, leurs compétences sociales, relationnelles, professionnelles...

Les objectifs de centre pour 2015 étaient de renforcer les collaborations de terrain avec le SPPEA et de faire un bilan de l'accueil des jeunes fragilisés psychologiquement.

Nous pouvons dire que nous tirons maintenant pleinement parti des collaborations avec le secteur médical, principalement avec le SPPEA. Une rencontre mensuelle avec un pédopsychiatre de liaison permet de compléter notre vision sur les situations en cours, d'analyser la pertinence d'une médication, d'anticiper les situations de crise, de faciliter les hospitalisations si nécessaire. La reconnaissance du travail et des compétences réciproques favorise une approche concertée des problématiques complexes de nos jeunes avec, par exemple, une réintégration progressive au CPM des jeunes hospitalisés en pédopsychiatrie. Nous essayons véritablement d'effectuer notre travail auprès des jeunes selon leur type de fonctionnement, en concertation avec le milieu médical. Nous utilisons alors le plus possible la position du jeune dans son rapport aux autres, nous nous appuyons sur ses ressources réelles pour le faire progresser plutôt que simplement tenter de le faire répondre à nos idéaux. En ce sens, notre accompagnement poursuit le but de réduire l'opposition médical/éducation. Les séances d'art-thérapie se poursuivent à satisfaction. Elles répondent particulièrement bien aux besoins des adolescents/es qui ne manipulent pas aisément le langage ou pour qui il est trop délicat de communiquer leurs problèmes par la parole. L'art-thérapie traite les difficultés d'ordre psychologique et/ou physiologique par les médiations artistiques en impliquant la personne dans un travail de mise en forme de son vécu. Elle consiste en un accompagnement des créations de la personne dans un parcours symbolique au service de son développement vers un aller-mieux. De même, l'«Atelier Cheval» permet un apaisement des tensions et un gain de confiance en soi. L'approche du cheval offre aux jeunes la possibilité d'apprendre à être actifs dans le calme, posés dans le mouvement, énergiques dans la douceur, autoritaires dans le respect, etc. Elle leur permet de découvrir du bien-être, du plaisir dans une activité structurée et, pour certains, d'améliorer la perception de leur schéma corporel. Les collaborations décrites ci-dessus, celles avec d'autres thérapeutes (CDTEA, Addiction Valais, naturopathes...), ainsi que les supervisions d'équipe sont essentielles au soutien des jeunes que nous accueillons au CPM.

Les objectifs de centre pour 2016 visent à maintenir la qualité de notre accompagnement et des collaborations développées jusqu'ici. Des commissions se pencheront sur une meilleure intégration du parcours pédagogique et des connaissances pratiques dans nos rapports écrits et nos rencontres de synthèses ainsi que sur des perspectives à développer pour l'horizon 2020-2025..

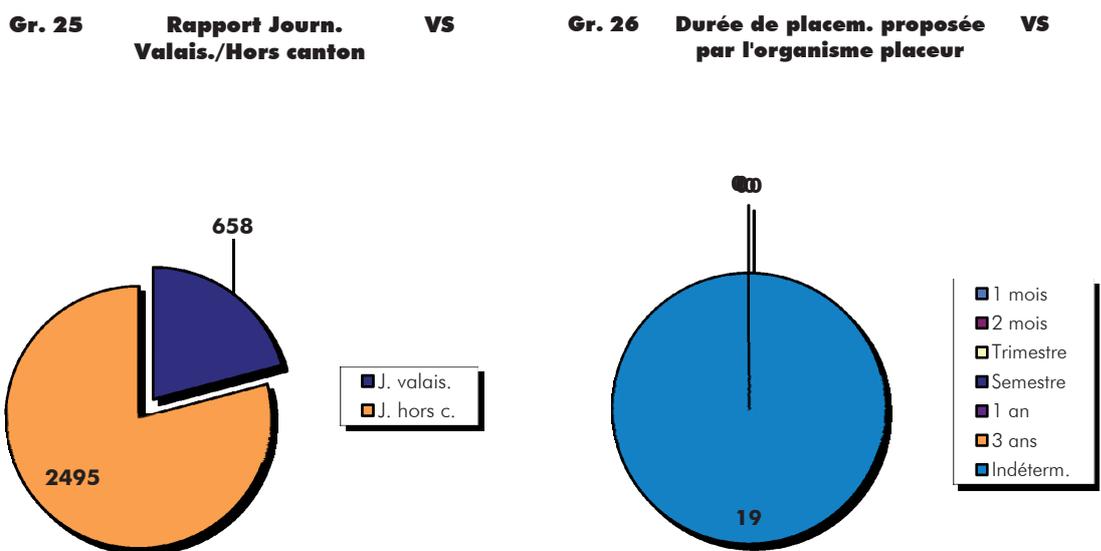
En 2015, le CPM a accueilli dix-neuf jeunes et dix ont quitté le centre. Deux stages d'essai ont abouti à des non-admissions en raison de l'impossibilité des jeunes filles d'adhérer un minimum à un quelconque programme d'accompagnement. Trois jeunes ont intégré une autre institution et cinq autres ont regagné leur milieu familial avec, pour certains d'entre eux, un soutien de professionnels qui perdure (AEMO, Unité d'Assistance Personnelle).

Le taux d'occupation de la structure se monte à 95.98%. Ainsi, 3'153 journées ont été réalisées. La part des placements valaisans atteint 20.87%, soit 28.34% de moins que ce qui était prévu au budget 2015. La proportion des placements vaudois est en forte hausse et représente 33.05% du total des journées et celle du Jura bernois 22.2%. Fribourg et Genève se partagent le solde des journées. L'équipe d'intervenants est restée stable. Je tiens ici à les remercier sincèrement pour leur engagement, la qualité de leur accompagnement, leur réactivité et leur saine ambiance de travail.

Commentaires quantitatifs:

Les chiffres du GRAPHIQUE 25 nous permettent de constater que le nombre de journées de séjour de valaisans est de 21% contre 79% de journées hors canton.

Nous voyons sur le GRAPHIQUE 26 que la totalité des placements sont d'une durée indéterminée.



ST-RAPHAEL, CPM

Années considérées	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de places	9	9	9	9	9
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	3285	3285	3285	3294	3285
Journées de séjour	3153	3168	3176	3142	3165
Capacité non utilisée	132	117	109	152	120
Taux d'occupation	95.98%	96.44%	96.68%	95.39%	96.35%

L'institut ST-RAPHAËL (CPM) voit une diminution de 0,46 point du taux d'occupation par rapport au chiffre de l'année précédente. Pour la première fois en 2005 comme pour cette présente année, les journées d'ouverture sont calculées sur l'année complète ce qui a bien entendu une incidence sur le taux d'occupation.

TABLEAU 21 / C3.1 2015

CPM		2015
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	1	1
15 - 17 ans	14	14
18 - 24 ans	4	4
25 ans et plus	0	0
TOTAL	19	19

TABLEAU 22 / C3.2 2015

CPM		2015
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Garçons	9	9
Filles	10	10
TOTAL	19	19

Le TABLEAU 21 nous permet de voir que la population de cette institution a généralement entre 15 et 17 ans.

La répartition du nombre de pensionnaires par sexe nous permet de constater que l'institution a une légère majorité de pensionnaires féminins.

TABLEAU 23 2015

CPM		2015
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Interne	19	19
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	19	19

TABLEAU 24 / C4 2015

CPM		2015
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Droit pénal	5	5
Droit civil	9	9
Loi AI	0	0
Autres	5	5
TOTAL	19	19

Toutes les journées de séjour dans l'institution sont de type interne.

Les principales raisons de placement dans cette institution sont justifiées par le droit civil (47%) ainsi que par le droit pénal (26%).

FICHE TECHNIQUE
DE L'INSTITUTION

Foyer d'accueil LA FONTANELLE
1890 MEX

Téléphone : 027 / 766 40 00

PRÉSENTATION

Support juridique:

Association La Fontanelle

Statut juridique:

Privée et reconnue d'utilité publique

Année de fondation:

1987

Typologie officielle OFJP:

Type 5

INDICATIONS
GÉNÉRALES

Personnes accueillies:

Jeunes de la Suisse romande, en situation d'échec scolaire ou professionnel, présentant des troubles de comportements, des ruptures familiales et/ou institutionnelles fréquentes et dont les problèmes personnels ou familiaux ont dégénéré en acte délictueux (fugue, violence, refus de l'autorité, vol, etc.) ou en toxicomanie. Ils sont pour la plupart sous mandats pénaux.

Âge:

dès 15 ans, jusqu'à 20 ans (pas d'admission après 18 ans)

Sexe:

filles et garçons en deux foyers (pas de mixité)

Langue:

français

Capacité d'accueil:

17

Forme d'accueil:

24h sur 24, 365 jours par année

Admission:

en permanence

Objectifs poursuivis:

Placer le jeune dans un contexte pour lui permettre de reprendre pied et de réfléchir au sens à donner à son existence

Le mener dans une parenthèse active, encourageant la réflexion, le développement personnel ainsi que la patiente restauration des relations de l'individu avec l'autre, son environnement et son histoire

Le conduire dans de nouvelles expériences favorisant l'acquisition de compétences sociales, la gestion de ses pulsions et la diminution de ses comportements délictueux

L'orienter et construire un projet d'avenir, pour sa profession et son lieu de vie

Le soutenir après la phase institutionnelle pour assurer la transition entre le foyer et le retour à la société

Pendant et après le placement, collaborer étroitement avec les parents en vue de leur réappropriation des compétences parentales

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Prestations et activités spécifiques:

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Nbre de collaborateurs engagés:

Options socio-éducatives
Références théoriques:

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

COMMENTAIRES

Pédagogie par objectifs progressifs en 4 phases (Intégration, Exploration, Vérification, Réalisation), adaptées au rythme d'évolution du jeune. Possibilité de revenir en phase inférieure pour travailler les points fragiles.

Activités psycho-éducatives, travail avec les familles, accompagnement éducatif individualisé, prise en charge sportive et aventureuse par des camps de longue durée, appui scolaire, formation et orientation professionnelles, stages dans des entreprises, suivi personnalisé lors de la transition entre l'institution et le retour à la société. Activités et lieu de vie totalement séparés entre les filles et les garçons.

éducateur spécialisé, praticien-formateur, maître d'éducation physique, maître socio-professionnel, enseignant, économiste, systémique, PNL, arthérapie, drainage lymphatique.

Plein temps: 2
Temps partiel: 27

Travail de référence éducative individualisé. Pédagogie par objectifs progressifs, par le quotidien (comportementalisme), par l'expérience, par le sport, par le travail. Référence à l'approche systémique et au concept de l'attachement-séparation (Bowlby).

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre, précisez : fr 41.- par journée valaisanne à charge de l'association La Fontanelle

(recueillis de la Direction de l'institution)

Extraits du rapport d'activité 2015, disponible sur le site www.lafontanelle.ch

FOYER DES FILLES

Lors de la dernière fête de Noël organisée au foyer, à la surprise générale de l'équipe éducative, les filles ont exprimé leur gratitude pour l'aide reçue, pour le chemin parcouru et ont partagé le sentiment d'être entrées, chacune à leur mesure, dans un processus de transformation de leur vie. Ce moment intense et émouvant est venu confirmer plusieurs mois de travail éducatif et thérapeutique profond. Loin d'être candides, nous savons bien que le chemin est encore long pour que cette orientation se consolide et modifie les pensées négatives qui prennent encore trop souvent le dessus à la première frustration et épreuve. Nous voyons cependant dans cette capacité à exprimer de la gratitude un signe de maturité, de décentration de soi-même et d'ouverture à ce qui est bon et bien.

Nous avons commencé l'année 2015 avec des filles qui sont entrées en crise et se sont opposées à toutes les formes d'aide. Cela a profondément bouleversé l'équipe et conduit à de saines remises en question sur nos pratiques en lien avec les deux piliers de l'éducation, à savoir le normatif et l'affectif. Une approche qui ne chercherait pas l'équilibre entre ces deux pôles ne fonctionnerait pas - nous l'avons éprouvé - et il faut donner le temps nécessaire à chaque membre de l'équipe éducative de s'approprier ce positionnement de l'intérieur. Grâce à une confiance mutuelle et un dialogue constructif, nous avons réussi à parcourir ce chemin. Cette réappropriation de nos valeurs et de nos pratiques nous a ensuite permis de traverser plus sereinement une nouvelle période difficile. Au printemps, plusieurs filles ont exprimé une grande détresse existentielle, par des scarifications répétées et de graves mises en danger. Ce langage déroutant pour exprimer un mal-être nous a contraints à être prudents dans les réponses à donner. Pour certaines, nous avons interrompu le placement, car les risques de passage à l'acte dans notre contexte étaient trop importants. Pour d'autres au contraire, nous avons fait le pari de l'éducatif, de la bienveillance dans la fermeté et au bout de plusieurs mois de luttes, la transformation intérieure chez plusieurs a été impressionnante, presque miraculeuse. Malgré les hauts et les bas ordinaires chez les jeunes en difficulté, le groupe a vécu un deuxième semestre plus calme depuis cette période, et s'est engagé dans la construction d'une base solide.

En chiffres, 2015 a été tout à fait honorable, avec un taux d'occupation de 84%, dans la moyenne de ces dernières années, nous permettant d'équilibrer notre budget sans déficit. Nous avons accompagné vingt-quatre filles, parmi lesquelles trois ont bénéficié d'un suivi à domicile après l'étape institutionnelle, grâce à nos antennes locales.

FOYER DES GARÇONS

L'année 2015 avait bien commencé au foyer des garçons, avec un groupe qui a démarré une évolution stable depuis l'été précédent et qui est entré en réinsertion dès le début de l'année. La plupart ont tiré profit de cette période, mais quelques uns ont souhaité aller plus vite que le vent et sont tombés dans les ornières qui les avaient déjà fait chuter. Au printemps, de nouveaux jeunes sont venus se joindre au groupe existant. Nous avons alors déployé des efforts d'énergie pour les mobiliser mais pour certains d'entre eux, nous avons dû nous rendre à l'évidence ; ils ne voulaient pas du projet. Qu'il soit en rébellion ou trop installé dans son confort, un adolescent qui n'a pas adhéré au projet de changement n'accepte pas de remise en question pour se prendre en charge, assumer ses responsabilités et construire son avenir. Nous devons le contraindre à mener cette réflexion, mais lorsqu'il persiste dans son attitude de fermeture, nos tentatives peuvent devenir contre-productives et renforcer son opposition au lieu de l'aider à s'ouvrir.

Parmi les jeunes que nous avons accompagnés dès l'été, plusieurs présentaient une problématique à cheval entre le champs éducatif et celui de la psychiatrie. Depuis quelques années, nous observons une hausse de la médication des adolescents et il nous arrive de recevoir ce type de situation. Nous les acceptons, d'autres solutions adaptées à ces jeunes étant difficiles à trouver. Mais nous devons rester vigilants, car lorsque les difficultés psychiques sont trop importantes, notre programme devient anxiogène et peut avoir des conséquences malheureuses.

Le groupe a fini par se stabiliser et une ambiance sereine s'est installée dès le mois de décembre.

Au deuxième semestre, l'équipe éducative a pu être renforcée par des collaborateurs engagés pour une durée indéterminée en remplacement de ceux qui étaient employés temporairement. Ces professionnels fournissaient, heureusement, des prestations de grande qualité, mais cette situation transitoire a peut-être généré un sentiment d'insécurité chez les jeunes.

Trente jeunes ont été accueillis à La Fontanelle en 2015, un nombre plus élevé que les années précédentes. Ce chiffre met en évidence l'énergie qui a dû être exercée pour apprivoiser chaque nouvel arrivant. Il indique aussi une rotation élevée, et donc un travail moins en profondeur. Malgré ces événements, le taux d'occupation a pu être maintenu au niveau raisonnable de 78%, nous permettant d'assumer nos charges sans perte dans ce secteur également.

SEJOURS DE RUPTURE

Cette année fût très riche en projets proposés, en prestations éducatives délivrées et en apprentissages pour ce secteur de La Fontanelle. Dès l'ouverture de nos séjours de rupture aux jeunes externes en 2011, nous avons proposé deux aventures éducatives de cinq à sept semaines par an. Elles peuvent accueillir entre quatre et huit adolescents – idéalement six – accompagnés de deux éducateurs. Ces prestations rencontrant un grand succès, nous avons expérimenté de nouvelles formules de cette prise en charge atypique en 2015. Plusieurs fondations privées ont soutenu une partie des frais liés à ce développement et nous les en remercions infiniment. Ainsi, en plus des deux aventures traditionnelles, cinq expéditions supplémentaires ont été proposées en 2015, plus courtes et dans un environnement moins éloigné de la civilisation.

L'analyse de cette année livre des constats instructifs, notamment en ce qui concerne la longueur des séjours. La formule longue durée (quatre à cinq semaines) a été la plus demandée, avec un pic de participation de sept jeunes à une des aventures. Elle a confirmé sa grande valeur pour un travail éducatif en profondeur, grâce à la durée et à l'éloignement marqué, qui n'autorise pas d'échappatoire. Elle s'avère cependant être moins souple lorsqu'il faut adapter les dates ou le nombre d'éducateurs en fonction des jeunes présents. La formule courte durée (six à neuf jours) est par contre plus accessible à des jeunes effrayés par la grande aventure, tous en permettant de les y préparer. Par contre, alors que nous n'avons jamais fait face à un désistement de dernière minute dans une longue aventure, nous avons dû en gérer trois sur quatorze participants aux projets courts. Autre constat, la demande a été moins importante pour les séjours de rupture de courte durée. Quoi qu'il en soit, nous avons pu adapter les ressources humaines au nombre de jeunes finalement présents, ce qui a permis de préserver l'équilibre financier. Au total, le nombre de participants a été de 6.5 en moyenne pour les longs séjours de rupture et de 3.8 pour les aventures courtes.

Au-delà des chiffres, ces expériences nous ont permis de confirmer que la mise à distance avec leur quotidien et leurs habitudes déclenche des prises de conscience et active des ressources personnelles insoupçonnées par le jeune lui-même, lui donnant envie d'y croire et de se saisir de l'aide proposée. Si cela suffit à certains pour se réorienter, cela permet aux autres d'expérimenter que leur futur pourrait être différent s'ils en devenaient acteurs.

QUELQUES CHIFFRES EN 2015

24 filles accueillies au foyer à Vérossaz, dont 34% de Valaisannes / 30 garçons accueillis au foyer à Mex, dont 13% de Valaisans

24 jeunes impactés lors des Séjours de Rupture, dont 17% de Valaisans.

14 camps pour les foyers, totalisant 26 semaines de camp. S'y ajoutent 6 séjours de rupture pour des jeunes externes, totalisant 14 semaines de camp.

3 publications durant l'année dont 2 éditions du journal qui retrace le programme éducatif des foyers à travers des témoignages

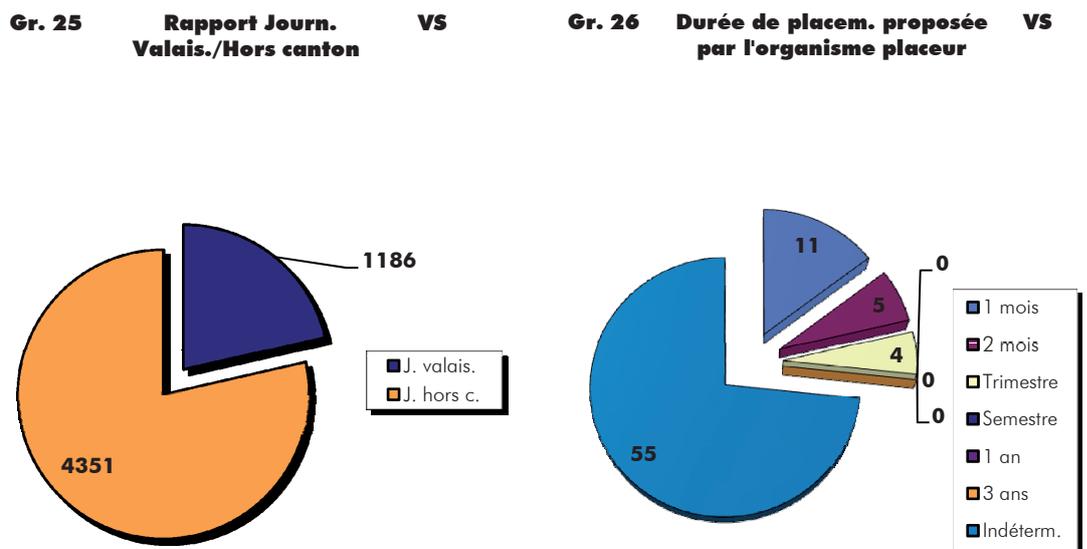
Fr. 302'300.- est la contribution en 2015 de l'association pour différents projets ; rénovation des bâtiments, soutien pour certaines activités des jeunes, soutien aux séjours de rupture etc ... Ce soutien a été possible grâce à la générosité de nombreux donateurs ainsi que plusieurs fondations, dont la Loterie Romande. Ce montant est le fruit également d'une recherche de fonds menée sur plusieurs années.

Grâce à un taux d'occupation exceptionnel dans les deux foyers et des coûts inférieurs au budget, un excédent de fr. 82'500.- a pu être dégagé et sera remboursé proportionnellement aux différents cantons placeurs.

Commentaires quantitatifs:

► L'analyse des données du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que le rapport entre le nombre de journées valaisannes et le nombre de journées hors canton est de 21% de journées valaisannes.

►► Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est d'une durée indéterminée pour 73% des placements effectués.



LA FONTANELLE

Années considérées	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de places	17	17	17	17	17
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	6205	6205	6205	6222	6205
Journées de séjour	5537	5974	5741	5207	5765
Capacité non utilisée	668	231	464	1015	440
Taux d'occupation*	89.23%	96.28%	92.52%	83.69%	92.91%

*(tient compte de la prest. de transition corresp. à 20 jrs sur une période de 4 mois.)

L'institut LA FONTANELLE a le même nombre de places depuis plus de sept ans. Si nous comparons le taux d'occupation entre 2015 et 2014, il a diminué de 7,05 points. Durant ces dernières 5 années, la moyenne se situe aux environs de 90%. L'institution n'a plus augmenté son nombre de places depuis 2001.

TABLEAU 21 / C3.1 2015

LA FONTANELLE		
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	5	5
15 - 17 ans	56	56
18 - 24 ans	13	13
25 ans et plus	0	0
TOTAL	74	74

TABLEAU 22 / C3.2 2015

LA FONTANELLE		
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Garçons	51	51
Filles	24	24
TOTAL	75	75

Comme le définit la typologie, les pensionnaires de cette institution ont entre 15 et 24 ans avec une dominance de la tranche d'âge des 15 à 17 ans.

L'institut accueille à la fois des garçons (68%) et des filles.

TABLEAU 23 2015

LA FONTANELLE		
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Interne	72	72
Externe	4	4
PCE / ENB	0	0
TOTAL	76	76

TABLEAU 24 / C4 2015

LA FONTANELLE		
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	5	
Droit pénal	19	19
Droit civil	24	24
Loi AI	0	0
Autres	32	32
TOTAL	75	75

Nous constatons que les placements effectués en 2015 sont presque tous des séjours en interne.

En ce qui concerne la base légale de placement dans cette institution, nous assistons à une majorité du nombre de placements de droit civil (32%) et 25,33% de droit pénal.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Foyer LA CHALOUPE
19/28 rue des Dents-du-Midi
1868 COLLOMBEY

Téléphone : 024 / 471 52 11
Fax : 024 / 471 52 17

PRÉSENTATION

Support juridique: Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique, régie par les articles 60 et ss du Code Civil Suisse

Statut juridique: Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique, régie par les articles 60 et ss du Code Civil Suisse. Le siège est à Collombey-Muraz.

Année de fondation: 2002

Typologie officielle OFJP: Type 4

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Enfants et adolescents en âge de scolarité et en difficulté sociale

Âge: Indiqué de 7 à 18 ans (11 à 18 ans en 2015)

Sexe: Mixte

Langue: Française

Capacité d'accueil: 12 places + 2 places d'urgence (15 jeunes accueillis en 2015)

Forme d'accueil: Internat I 365 jours par an

Admission: L'admission est possible en permanence

Objectifs poursuivis: Notre mission
La mission du foyer la Chaloupe est d'accompagner dans leur développement des enfants et des jeunes adultes, de les aider à faire face à des difficultés personnelles, familiales, sociales, et/ou scolaires.

Nos valeurs
Notre accompagnement est basé sur le respect, les compétences et les ressources du jeune et de sa famille. Il vise à soutenir le développement de l'autonomie du jeune et s'inscrit dans une démarche interdisciplinaire considérant et intégrant le réseau existant. Cette approche co-construite se veut porteuse de solutions et de résultats.

Nos piliers
La vie en communauté : La vie en communauté exige une attitude et un comportement respectueux de soi et des autres. Le niveau d'implication de chacun pour la création d'un cadre de vie convivial représente un facteur essentiel pour le bon déroulement du placement.

L'engagement scolaire : La fréquentation régulière de l'école, du site de formation ou de stage est obligatoire. La qualité de l'engagement scolaire constitue un élément essentiel pour la bonne réussite du placement.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs: Nos prestations
Cadre de vie : Offrir un cadre de vie de type familial au sein du foyer
Accompagnement socio-éducatif : Assurer un accompagnement / un suivi adapté et individualisé du jeune
Soutien scolaire : Apporter un soutien scolaire et/ou professionnel
Orientation et soutien post-scolarité obligatoire : Apporter un soutien à l'orientation et à l'intégration professionnelle
Travail de réseau : Développer et maintenir la collaboration avec les organismes thérapeutiques et de soutien extérieurs à l'institution CDTEA, OPE, pédopsychiatrie, etc...
Activités, loisirs et camps : Planifier, organiser et encadrer des activités de loisirs et des camps
Places d'urgence : Offrir des places d'urgence

Notre approche
Notre approche se fonde sur les affirmations suivantes :

- Un potentiel de développement et de changement réside en chaque jeune accueilli
- Une correction de trajectoire est toujours possible
- Le placement ne constitue qu'une étape de vie et non pas une fin en soi
- La collaboration avec le réseau et la co-construction du projet éducatif sont des facteurs de réussite
- Le respect et la rencontre sont des bases essentielles à la collaboration
- Le séjour en institution peut constituer pour le pensionnaire une période significative de son existence et l'engagement dans un processus de responsabilisation et d'autonomisation.

Prestations et activités spécifiques:

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

Types de spécialisations des collaborateurs:

Nbre de collaborateurs engagés:

Options socio-éducatives Références théoriques:

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

L'action éducative et pédagogique

Notre action se veut individualisée et modulable en fonction de la problématique. Les règles normatives doivent être intégrées par le jeune selon son rythme, sa compréhension et son évolution personnelle. Alors qu'il doit vivre loin de sa famille, nous offrons un lieu chaleureux et accueillant et nous créons un climat de confiance dans lequel il se sent accepté et apprécié. Nous l'aidons à appréhender, à identifier et à exprimer ce qu'il vit dans une relation de confiance et de respect mutuel. Il est de notre volonté de faciliter son adaptation progressive aux exigences de la Chaloupe, de sa famille, de l'école et de la société, en développant sa capacité à communiquer et à faire face à la réalité. Ainsi, nous cherchons à lui faire découvrir peu à peu qu'il peut agir sur le cours de son existence.

Il nous paraît important d'assurer une continuité de la relation avec la famille, et à travers cette collaboration avec les parents, de favoriser les interactions positives et de laisser sa part de responsabilité à chacun.

PCE

Les activités durant la période scolaire :

- Les activités communes : l'activité théâtre, l'activité conte
- Les activités individuelles des jeunes : une activité extrascolaire librement choisie (danse, chant, football, rugby...)
- Les activités du week-end pour les jeunes présents

Les activités durant les vacances scolaires :

- Le camp d'hiver, le camp d'été, les activités estivales



Education sociale, psychologie, sciences sociales, management de projet, praticien-formateur ...

Plein temps: 5
Temps partiel: 5

Systémique, Approche Centrée sur la Personne, Techniques Cognitivo-Comportementales, Entretien Motivationnel.

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)

(recueillis de la Direction de l'institution)

Le bilan 2015 se révèle positif tant sur un plan humain qu'éducatif. Des jeunes qui ont effectués des progrès remarquables tant sur un plan scolaire que personnel, une équipe de collaborateurs engagés et motivés. Un taux de placement élevé ainsi qu'une liste d'attente conséquente confirment, année après année, les besoins et la nécessité d'un foyer pour le Chablais.

Cette année nos efforts ont été portés notamment sur la poursuite de notre démarche institutionnelle de réflexion et sur le processus d'amélioration continue de nos prestations. L'objectif prioritaire était de continuer à s'intéresser et à valoriser le cœur de métier : la relation éducative, de mettre les besoins des jeunes et de leurs familles au centre des préoccupations et des actions. Pour atteindre notre objectif, nous avons travaillé quotidiennement sur l'importance du climat de vie, de l'ambiance de la maison, de la qualité des relations entre chacune des personnes vivant dans le foyer, jeunes et adultes compris. Un travail autant fondamental qu'essentiel à en croire les témoignages que vous pourrez lire ci-dessous et en particulier dans la rubrique « ils en parlent » de notre site internet.

Soutenu par le Comité dans cette mission exigeante qui implique de tenir une ligne directrice qui « mette les besoins des jeunes et de leurs familles au cœur des préoccupations et des actions sur le terrain », nous avons pu en mesurer et apprécier les résultats à travers la réussite et les parcours remarquables des jeunes placés, notamment de ceux qui nous ont quittés, place d'apprentissage en poche. Un joli clin d'œil, à l'encadrement rigoureux et convivial proposé à la Chaloupe, qui nous confirme dans nos options éducatives.

Offrir les meilleures conditions à chaque jeune et sa famille pour faire face à des réalités souvent complexes, accompagner des jeunes dans leur potentiel, dans une meilleure connaissance de leur fonctionnement, est un défi à renouveler quotidiennement, qui requiert l'engagement personnel de chaque collaborateur, une rigueur professionnelle et un travail de collaboration conséquent avec les partenaires engagés. Que tous les collaborateurs avec qui je partage le quotidien, ainsi que tous les acteurs impliqués avec qui nous collaborons avec plaisir, trouvent ici une marque de reconnaissance et soient chaleureusement remerciés pour leurs apports.

En plus des nombreuses activités quotidiennes et des prestations habituelles, 2015 a été riche en projets et réalisations, avec notamment :

- Une communication médias, avec des articles du Nouvelliste, du 24 Heures et du Régional sur la nouvelle construction ainsi que des reportages radiophoniques de Radio Chablais et Rhone FM sur la Chaloupe.
- La mise à jour du flyer de présentation de l'institution
- Une journée Portes Ouvertes en mai et le marché de Noël à Monthey en décembre
- De nouvelles prestations et collaborations, en particulier avec musiques et sons et Sport 3D
- Le projet de concours pour la nouvelle construction du Foyer la Chaloupe à Collombey-le-Grand

Si les défis sont évidemment encore nombreux, le travail au quotidien ainsi que les actions et projets menés nous

Commentaires
quantitatifs:

laissent augurer une année 2016, enrichissante et passionnante. C'est en tous les cas le vœu que j'adresse à l'ensemble des jeunes, familles, collaborateurs et partenaires engagés. Avec mes cordiaux messages.

En chiffres

Le foyer a accueilli et accompagné dans leur développement 15 jeunes en 2015, dont 13 valaisans et 2 hors canton. Il a enregistré 4347 nuitées, dont 3627 valaisannes et 720 hors canton. La fréquentation moyenne a été de 11.9 jeunes par jour pour une capacité de 12 lits. Les placements provenaient principalement de l'OPE. Les jeunes étaient domiciliés majoritairement dans la bas-valais. Les jeunes placés étaient 5 filles et 10 garçons. La scolarisation des jeunes placés a été effectuée pour la majorité d'entre eux dans les écoles de Collombey-Muraz (8). Sur les 3 jeunes qui ont quitté le foyer en 2015, les 3 sont retournés dans leur famille avec une place d'apprentissage (électronicien, paysagiste) ou un suivi scolaire adapté (Classe de formation pratique). Ces situations ont bénéficié d'une mesure de PCE (suivi éducatif en prise en charge extérieure) essentielle, prise en charge financièrement par le Foyer durant 3 mois. Les 37 demandes de placements reçues durant l'année 2015 ont abouti à 2 placements. L'institution affichant en permanence un taux d'occupation maximal, elle n'a pas pu accueillir toutes les demandes. Nous avons dû, cette année encore, créer une liste d'attente et nous n'avons malheureusement pas pu répondre positivement à toutes les demandes de placement. La part des placements hors canton s'est rétablie dans la moyenne des dernières années, les démarches entreprises auprès de services hors canton ont été fructueuses. 2 admissions de hors canton ont eu lieu en 2015.

Situation du 1er janvier au 31 décembre 2015 :

Nombre de jeunes placés en 2015	15	Sexe des jeunes placés	5 filles 10 garçons
Age des jeunes placés	de 10 ans à 18 ans	Placements d'urgence	1
Nombre d'autorisations de placements par OPE - CDTEA	14	(+ 1 SPJ)	
Nombre de placements tribunal des mineurs	0	Nbre de plac. VS (OPE, CDTEA, TM)	13
Nombre de placements hors canton (VD, FR)	2		
Lieux de scolarisation / formation	15	Ecole primaire de Collombey-Muraz	3
Ecole primaire de Monthey	2	CO de Collombey-Muraz	5
CO de Monthey	2	EPP St Maurice, puis appr. ASSE (les Tilleuls)	1
Apprentissage Guérin-Guinnard	1	CO Martigny (placement d'urgence)	1
Nombre de départs et orientation après le placement	3	La famille	3
Une famille d'accueil	0	Une autre institution spécialisée / centre thérapeutique	0
Un studio surveillé	0	Son propre logement	0
Nombre de nouvelles demandes de placement	37	Placement à la Chaloupe	2
Analyse de la demande en cours ou en attente	2		
Autre orientation (ambulatoire, résidentiel, reste à la maison, sans suite)	31	(complet, autre orientation)	
Non indiqué	2 (proximité, relations scolaires)		
Organismes demandeurs – services placeurs	7	OPE (Office de Protection de l'Enfance)	14
CDTEA (Centre Développement Thérapie Enfant Adolescent)	0	SPMI (Service de Protection des Mineurs GE)	1
TM (Tribunal des Mineurs)	0		
SPJ (Service de Protection de la Jeunesse VD)	6 (2 demandes fratrie)		
Autres (curateur, parent, AÉMO Action Educative en Milieu Ouvert)...	16 (JU APEA, JU service social, FR SEJ, hôpital Sierre, parents...)		

Nous avons eu 37 demandes de placement en 2015, dont 24 demandes VS (OPE, hôpital Sierre, parents), 13 demandes HC (Jura, Vaud, Fribourg). En comparaison, 34 demandes de placement avaient été reçues et analysées en 2014.

Journées civiles - Journées civiles 2015 :

Total des jeunes placés en 2015	15	(13 VS – 2 HC)	Total des journées VS et HC	4347
			(3627 VS - 720 HC)	

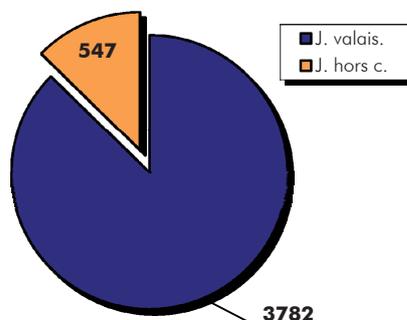
4347 nuitées ont été réalisées en 2015 sur 4380. La fréquentation moyenne a été de 11.9 jeunes par jour pour une capacité de 12 lits. Le taux d'occupation a été de 99,2%.

Nombre de journées au budget (10 jeunes)	3650	83%
Nombre de journées maximales (12 jeunes)	4380	100%
Nombre de journées réalisées	4347	99,2%

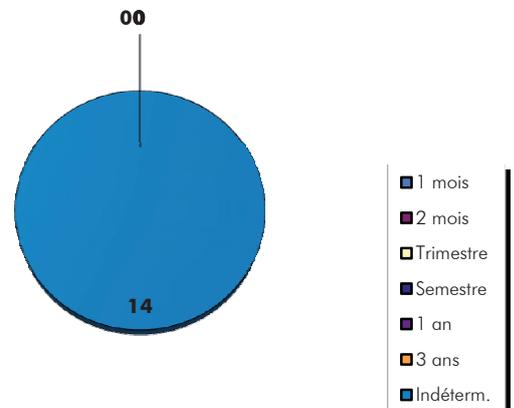
► En ce qui concerne le rapport du nombre de journées valaisannes par rapport au nombre de journées hors canton, nous pouvons constater pour cette institution un taux de 87% de journées valaisannes.

►► Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est indéterminée pour la totalité des placements effectués.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur VS



LA CHALOUPÉ

Années considérées	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de places	12	12	12	12	12
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	4380	4380	4380	4392	4380
Journées de séjour	4329	4020	4027	4052	3805
Capacité non utilisée	51	360	353	340	575
Taux d'occupation	98.84%	91.78%	91.94%	92.26%	86.87%

Le tableau de l'institution LA CHALOUPÉ, nouvellement recensée dans la planification 2003. Le SCJ a exigé que les 2 places d'urgence soient ajoutées et comptabilisées au même titre que les autres places, ceci à partir de l'année 2004. Le taux d'occupation par rapport à 2014 a augmenté de 7,06 points.

TABLEAU 21 / C3.1 2015

LA CHALOUPÉ

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	8	8
15 - 17 ans	4	4
18 - 24 ans	2	2
25 ans et plus	0	0
TOTAL	14	14

TABLEAU 22 / C3.2 2015

LA CHALOUPÉ

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Garçons	10	10
Filles	4	4
TOTAL	14	14

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des adolescents et des jeunes. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une majorité de la population masculine cette année.

TABLEAU 23 2015

LA CHALOUPÉ

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Interne	14	14
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	14	14

TABLEAU 24 / C4 2015

LA CHALOUPÉ

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	4	
Droit pénal	14	14
Droit civil	0	0
Loi AI	0	0
Autres	0	0
TOTAL	14	14

Toutes les journées de séjour sont internes. Il n'existe ni des journées en prise en charge extérieure, ni des journées d'externat.

Cette année, nous avons que des placements de droit pénal.

FICHE TECHNIQUE
DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL
Foyer pour jeunes travailleurs (FJT)
Rue des potences 6
1950 SION

Téléphone : 027 / 322 92 68



PRÉSENTATION

Support juridique: Association
Statut juridique: Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation: 1946
Typologie officielle OFJP: Type 9
Type 13

INDICATIONS
GÉNÉRALES

Personnes accueillies: Adolescents (tes), jeunes adultes, cas sociaux, cas pénaux
Âge: 16 à 22 ans
Sexe: Mixte
Langue: Française
Capacité d'accueil: 12 à l'internat, 5 en appartements-studios
Forme d'accueil: Internat, appartements, studios
Admission: En permanence, suite à l'évaluation de la période d'admission (8 semaines)
Objectifs poursuivis: Intégration / adaptation sociale et professionnelle, débouchant sur des stages en milieu économique, puis sur des éventuels apprentissages ou études.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Orientation professionnelle, recherches d'emploi, stages en entreprise, rythme de travail et compétences professionnelles sont développés dans notre atelier entreprise. Activités sportives et culturelles, programme individualisé, cours d'appui scolaire, compétences sociales sont développés en internat.

Prestations et activités spécifiques:

Développement de l'autonomie par un parcours pédagogique comportant 4 périodes évolutive qui permet une prise de responsabilité croissante. Visite d'entreprise à des fins d'information et d'orientation professionnelle. Connaissance des différents organismes de travail à utiliser comme support dans la recherche d'emploi et d'orientation professionnelle.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:



Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs(trices) spécialisé(e)s, maître socioprofessionnel, praticiens- formateurs, intervenant en toxicomanie

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance) :

Plein temps: 3
Temps partiel: 6

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et au concept cognito-comportementaliste avec des phases évolutives. Une pédagogie par objectifs adaptés. Une approche concrète de la réalité socio-économique.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)

COMMENTAIRES

Commentaires qualitatifs:

(recueillis de la Direction de l'institution)

Nous constatons des difficultés de prise en charge durant les nuits. En effet, nous fonctionnons avec des veilles passives, effectuées par des éducateurs/trices. Contrairement aux autres centres d'ISR, nous n'avons pas de veilleurs de nuit. Non seulement des sorties nocturnes par les jeunes sont constatées, mais il arrive fréquemment de surprendre des jeunes dans les chambres des autres. A noter également qu'il n'y a pas de séparation géographique des chambres entre garçons et filles.

Les objectifs généraux du centre sont en principe réalisés.
Concernant la réfection du foyer, nous poursuivons l'entretien nécessaire, en attente d'une décision d'un nouveau foyer et sous quelle forme.

Commentaires
quantitatifs:

Le système des périodes, qui mesurent l'évolution du jeune dans son parcours au foyer, fonctionne bien pour l'internat. A améliorer celui des ateliers, en tenant compte des jeunes en atelier et/ou en formation professionnelle.

Nous avons réalisé 5569 journées en 2015, ce qui veut dire un taux d'occupation de 90%. Nous avons eu un très bon taux d'occupation en studio. Cela veut dire que nous avons des jeunes suffisamment autonomes pour une prise en charge plus spécifique.

Nous avons 10 demandes de placement acceptées, réalisé 4002 journées valaisannes, 428 bernoises, 579 fri-bourgeoises, 560 genevoises. Nous avons accueilli 25 jeunes, 17 garçons et 8 filles, 19 placements sociaux et 6 pénaux. 11 jeunes sont partis durant l'année, 1 avec un diplôme de fin d'apprentissage, 1 avec un diplôme de fin de CO, 5 en formation, 1 avec un projet action jeunesse, 3 à la maison sans projet professionnel.

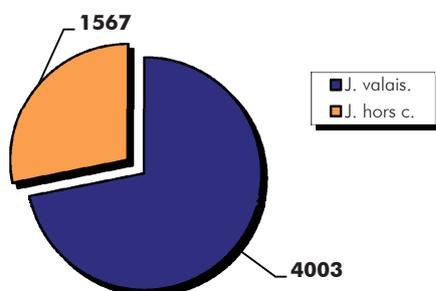


L'analyse des données du GRAPHIQUE 25 concernant le rapport entre le nombre de journées valaisannes et le nombre de journées hors canton nous permet de constater que pour cette institution le taux est de 72% de journées valaisannes.

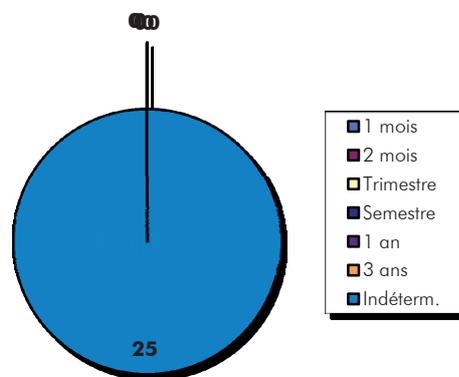


Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est indéterminée pour tous les placements effectués en 2015.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur



ST-RAPHAEL, FJT

Années considérées	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de places	17	17	17	17	17
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	6205	6205	6205	6222	6205
Journées de séjour	5570	5577	5187	5128	5320
Capacité non utilisée	635	628	1018	1094	885
Taux d'occupation	89.77%	89.88%	83.59%	82.42%	85.74%

L'institut ST.-RAPHAËL (FJT) voit son taux d'occupation diminuer de 0,11 point par rapport au chiffre de 2014. Si nous comparons le taux d'occupation de 2015 aux taux d'occupation des années précédentes, nous pouvons constater qu'il est largement supérieur en comparaison aux cinq dernières années. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année.

TABLEAU 21 / C3.1 2015

FJT		2015
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS	TOTAL
	9	
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	0	0
15 - 17 ans	10	10
18 - 24 ans	15	15
25 ans et plus	0	0
TOTAL	25	25

TABLEAU 22 / C3.2 2015

FJT		2015
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	9	
Garçons	17	17
Filles	8	8
TOTAL	25	25



Comme le définit la typologie, l'institution accueille des jeunes qui ont entre 15 et 24 ans.



Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.



Nous constatons que les placements effectués en 2015 sont tous des journées de séjour en interne.



TABLEAU 23 2015

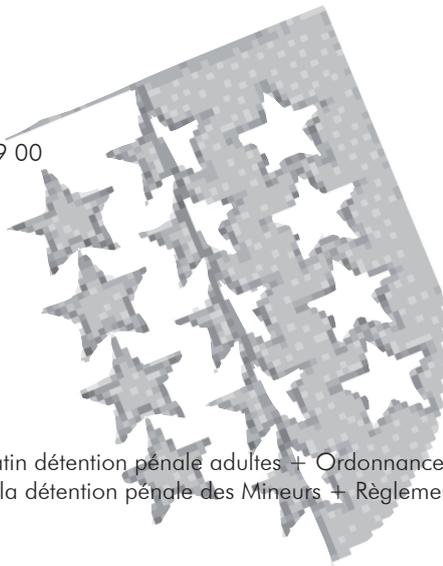
FJT		2015
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS	TOTAL
	9	
Interne	25	25
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	25	25

TABLEAU 24 / C4 2015

FJT		2015
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS	TOTAL
	9	
Droit pénal	6	6
Droit civil	13	13
Loi AI	0	0
Autres	6	6
TOTAL	25	25

Les bases légales les plus souvent appliquées dans cette institution sont des placements de droit pénal (24%) respectivement de droit civil avec 52 %.

Téléphone : 027 / 459 89 00



PRÉSENTATION

Support juridique:

CP Suisse + Concordat latin détention pénale adultes + Ordonnance sur droits + devoirs détenus
VS + Concordat latin sur la détention pénale des Mineurs + Règlements concordataires jeunes
adultes + mineurs.

Statut juridique:

Centre éducatif fermé

Année de fondation:

1978

Typologie officielle OFJP:

Type 7
Type 9
Type 10
Type 11

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:

Jeunes adultes et adolescents, personnes en difficultés sur le plan social et professionnel (unique-
ment cas pénaux).

Age:

15 - 30 ans

Sexe:

Masculin essentiellement

Langue:

Français / Allemand / Italien et autres selon provenances des pensionnaires.

Capacité d'accueil:

34 places

Forme d'accueil:

Internat, semi-liberté, externat (logement et travail à l'extérieur)

Admission:

En permanence

Objectifs:

Développement des compétences sociales, professionnelles et scolaires en vue d'une (ré)intégration.
Mesures de protection des tiers et diminution de la récidive. Prise en charge également pour les
addictions, notamment pour les jeunes adultes sous le coup des art. 61 et 63CP. Prise en charge
médicale et thérapeutique pour les jeunes souffrant de troubles psychiques sévères.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Prestations et activités spécifiques:

ORGANISATION INTERNE

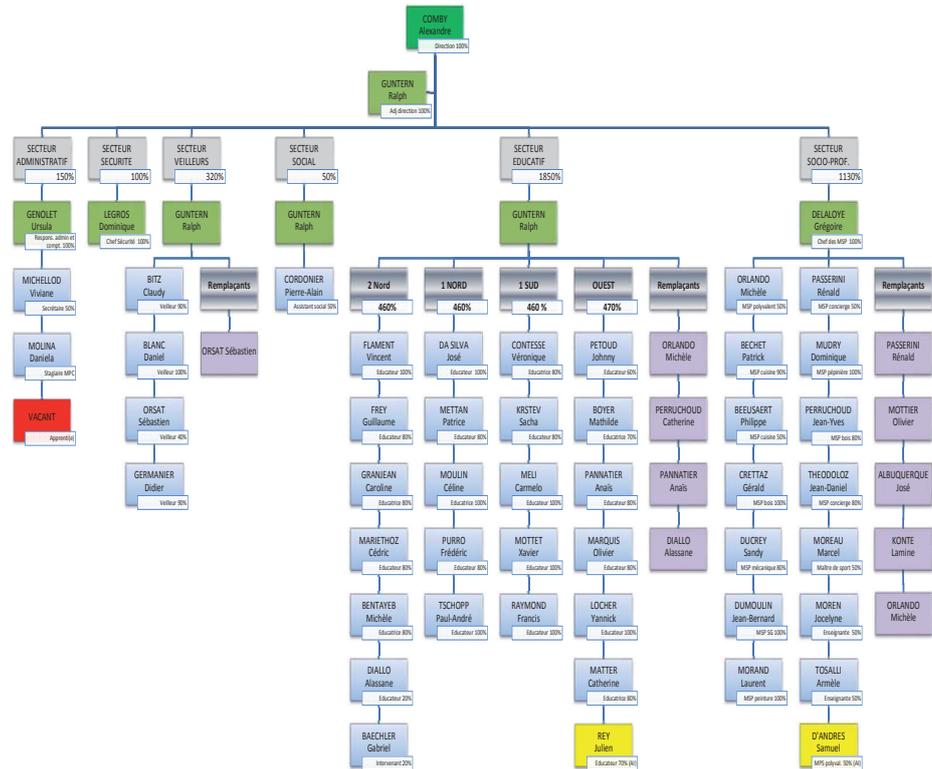
Organigramme sommaire:

Institution fermée pour adolescents et jeunes adultes placés pénalement par la Suisse romande et le Tessin. Programmes individualisés au maximum.

Formations possibles dans nos ateliers : menuiserie/ébénisterie, cuisinier, serrurier/mécanicien, pépiniériste, conciergerie

Formations externes (boulangier, charpentier, paysagiste, etc.)

Possibilité de formation AFP ou CFC avec la collaboration d'organismes externes (Centre de formation professionnel, entreprises formatrices, etc.). Ces formations peuvent s'effectuer en interne pour les métiers enseignés ou en externe. D'autres formations sont possibles en partenariat avec les entreprises externes.



Types de spécialisations des collaborateurs:

Nbre de collaborateurs engagés:

Options socio-éducatives
Références théoriques:

Educateurs sociaux formés, éducateurs non formés avec des compétences liées à la sécurité et aux addictions, maîtres socio-professionnels, assistant social, enseignants, veilleurs.

Plein temps: 20
Temps partiel: 26

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

aucun commentaire particulier

Commentaires quantitatifs:

Taux d'occupation 2015

mineurs 15 DPMIn et jeunes adultes 61 CP : 96.78%,
détention provisoire : 10.34%
mesures disciplinaires : 4.6%

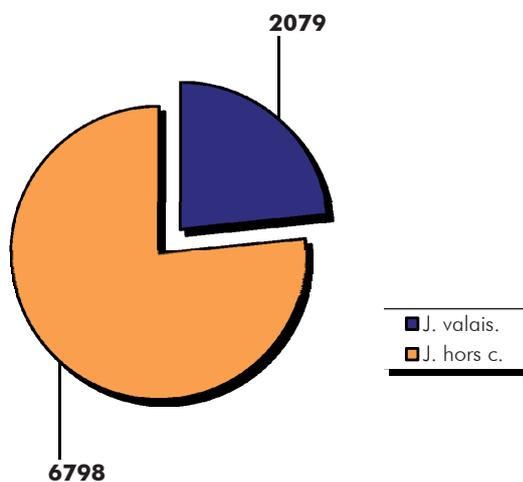


Le GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que le rapport entre le nombre de journées de séjour de valaisans et le nombre de journées hors canton pour cette institution s'élevé à 23% de journées valaisannes.

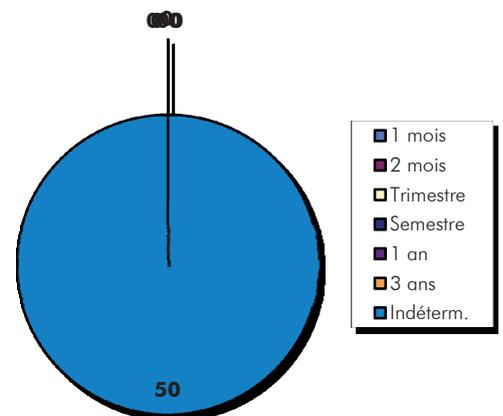


Lors de la saisie des données statistiques, la durée proposée par l'organisme placeur était indéterminée. Il convient de rappeler ici qu'il s'agit pour le GRAPHIQUE 26 d'une statistique annuelle.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS



Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS



Maison d'éducation au travail PRAMONT

Années considérées	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de places	34	34	34	34	34
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	12410	12410	12410	12444	12410
Journées de séjour	8877	7467	7054	7998	6867
Capacité non utilisée	3533	4943	5356	4446	5543
Taux d'occupation	71.53%	60.17%	56.84%	64.27%	55.33%

La maison d'éducation au travail de Pramont a entrepris des changements institutionnels en 2010. Pour cette raison, une vraie comparaison ne sera possible qu'à plus long terme. Si nous comparons les deux taux d'occupation de 2015 et 2014, nous constatons une augmentation de 11,36 points.

TABLEAU 21 / C3.1 2015

PRAMONT			TOTAL
AGE / ALTER	TYPE / TYPUS		
	7	9+11	
00 - 06 ans	0	0	0
07 - 14 ans	0	0	0
15 - 17 ans	15	11	26
18 - 24 ans	9	12	21
25 ans et plus	0	3	3
TOTAL	24	26	50

TABLEAU 22 / C3.2 2015

PRAMONT			TOTAL
SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS		
	7	9+11	
Garçons	24	26	50
Filles	0	0	0
TOTAL	24	26	50

Le TABLEAU 21 nous permet de voir que la population de cette institution a généralement entre 15 et 24 ans avec une part très importante de 15 - 17 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est exclusivement masculine.

TABLEAU 23 2015

PRAMONT			TOTAL
JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS		
	7	9+11	
Interne	24	26	50
Externe	0	0	0
PCE / ENB	0	0	0
TOTAL	24	26	50

TABLEAU 24 / C4 2015

PRAMONT			TOTAL
BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS		
	7	9+11	
Droit pénal	0	14	14
Droit civil	0	0	0
Loi AI	0	0	0
Autres	24	12	36
TOTAL	24	26	50

Pour la base légale de placement, nous constatons qu'il y a des placements de droit pénal (28%) et autres (72%).

2.2 PRIX DE REVIENT PAR JOURNÉE

2.2.1 REMARQUES

Le tableau suivant contient des informations relatives au nombre de journées d'ouverture annuelle, du nombre de collaborateurs ainsi que du prix journalier de placement pour chacune des institutions.

Au sujet du nombre de journées d'ouverture annuelle, nous souhaitons que les institutions spécialisées puissent répondre à l'accueil et la prise en charge éducative durant toute l'année (365 jours). Aussi, pouvons nous constater qu'en 2015, toutes les institutions sont ouvertes à l'année. Quant au prix de placement journalier il faut savoir que ce dernier dépend notamment du nombre de journées d'ouverture annuelle, des jeunes à prendre en charge et de la dimension de l'institution, des intérêts et dettes de l'institution, etc.

D'une manière générale, les prix de la journée dans les institutions valaisannes se situent dans la moyenne suisse, voire au-dessous du prix journalier pratiqué dans les institutions analogues dans d'autres cantons.

2.2 REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG

2.2.1 ANMERKUNGEN

Die vorliegende Tabelle enthält Angaben bezüglich der Anzahl Tage, an denen die Institution offen ist, die Zahl der Mitarbeiter und die Kosten pro Platzierungstag.

Wir fördern einen Jahresbetrieb von 365 Tagen. Für das Jahr 2015 stellen wir fest, daß alle Walliser Institutionen während des ganzen Jahres offen sind. Dies entspricht voll und ganz der Erwartung und dem Willen der Kantonalen Dienststelle für die Jugend. Es ist selbstverständlich, dass dies auch Auswirkungen auf die Betriebskosten hat. Aus erzieherischer Sicht ist die Schliessung der Institution für verschiedene Kinder nicht angemessen.

Die Kostenfrage ist selbstverständlich auch von anderen Faktoren abhängig. Es sind dies : Schwierigkeiten der zu betreuenden Jugendlichen, Belegungszahlen, Grösse des Betriebes, besondere Kosten (Miete der Gebäulichkeiten) u.a.m. Gesamthaft gesehen sind die Tageskosten der Walliser Institutionen tiefer oder im Rahmen derjenigen ähnlich gelagerter Heime in anderen Kantonen.

PRIX DE REVIENT PAR JOURNEE D'EXPLOITATION ¹ / REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG ²

NOMBRE DE POSTES / ANZAHL POSTEN

PERSONNES ENGAGEES / ANZAHL BESCHAEFTIGTE

JOURNEES OUVERTES / OFFENE TAGE

CITE PRINTEMPS, Sion	365	57	43.12	254.67
ST-RAPHAEL, FJT, Sion	365	23	11.4	230.50
ILOT, Port-Valais*	365	9	5.9	120.00
Jugendwohngruppe ANDERLEDY, Brig	365	8	6.6	239.99
ST-RAPHAEL, CPS, Champlan	365	38	26.13	301.94
ST-RAPHAEL, CPA, Champsec	365	31	19.6	346.04
ST-RAPHAEL, CPM, Champlan	365	26	11.16	341.34
LA FONTANELLE, Mex et Vérossaz ³	365	30	17.8	439.25
			filles	467.35
			séj.de rupture	368.03
Maison d'éducation au travail PRAMONT*	365	46	38	395.10
			mineurs	650.00
			+ 13 ^{ème} facture	
LA CHALOUBE, Collombey	365	10	8.8	209.65

* Prix forfaitaire par jour / Preispauschale pro Tag

¹ Pour certaines institutions le prix de revient est une moyenne de différents types de séjours

² Für manche Institutionen handelt es sich um eine Mischrechnung

³ statut différent concernant les subv. cant. à l'investissement se répercutant sur le prix à la journée

Prix communiqués par les institutions au 31.08.2016

Sous réserve de modifications.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I: L'OFFRE

SOCIOPÉDAGOGIQUE

INSTITUTIONNELLE

9

1.1 LE SCHÉMA DE PLANIFICATION COMPREND 5 VOLETS, À SAVOIR:	9
1.2 DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS	10
1.3 DÉFINITIONS RELATIVES AUX TABLEAUX DES PAGES SUIVANTES	11
1.4 INSTITUTIONS VALAISANNES CONCERNÉES	12
1.5 PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION ET CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES	14
1.6 JOURNÉES D'OUVERTURE - TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.	18
1.7 JOURNÉES D'EXPLOITATION - JOURNÉES DE SÉJOUR - CAPACITÉ NON-UTILISÉE	20
1.8 TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION	21
1.9 POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES	24
1.9.1 NOMBRE ET PROVENANCE DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON	24
1.9.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON	27
1.9.3 RÉPARTITION SELON LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT	29
1.9.4 RÉPARTITION SELON LA NATIONALITÉ DU JEUNE PLACÉ	30
1.10 RÉPARTITION SELON LE DISTRICT DE DOMICILE DU MINEUR VALAISAN	33
MONTHÉY-ST-MAURICE	33

MARTIGNY-ENTREMONT	33
CONTHEY-SION-HÉRENS	34
SIERRE-LOÈCHE	34
VIÈGE-RAROGNE	34
BRIGUE	35
VALLÉE DE CONCHES	35
1.11 PLACEMENTS HORS CANTON	36
1.11.1 RÉPARTITION SELON LE CANTON DE PLACEMENT (DES CONFÉDÉRÉS ET MINEURS VALAISANS PLACÉS DANS LES INSTITUTIONS VALAISANNES)	36
1.11.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS VALAISANS PLACÉS EN INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES HORS CANTON	39
1.11.3 DURÉE DU SÉJOUR DES MINEURS PLACÉS HORS CANTON.	40
1.12 ÉCHANGES INTERCANTONAUX	42
1.12.1 BALANCE DES ÉCHANGES DE MINEURS	42
1.13 L'ÉVOLUTION DE LA BALANCE DES ÉCHANGES	44

CHAPITRE II : INFORMATIONS PAR INSTITUTION

46

2.1 INTRODUCTION	46
2.2 PRIX DE REVIENT PAR JOURNÉE	92
2.2.1 REMARQUES	92

INHALTSVERZEICHNIS

KAPITEL I: DAS SOZIALPÄDAGOGISCHE HEIMAN-

GEBOT 9

1.1	DER GRUNDGEDANKE DER PLANUNG	9
1.2	DEFINITION DER VERSCHIEDENEN HEIMTYPEN	10
1.3	DEFINITIONEN BETREFFEND DIE AUF DEN NÄCHSTEN SEITEN PUBLIZIERTEN TABELLEN	11
1.4	DIE ERWÄHNTEN WALLISER INSTITUTIONEN	12
1.5	ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION UND KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE	12
1.6	OFFENE TAGE - DER JÄHRLICHE DURSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %.	18
1.7	ANZAHL BETRIEBSTAGE - ANZAHL AUFENTHALTSTAGE - UNBENUTZTE KAPAZITÄT	20
1.8	DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %	21
1.9	DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME ²⁴	
1.9.1	ANZAHL UND HERKUNFT DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON	24
1.9.2	DIE ALTERSPYRAMIDE DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON	27
1.9.3	DIE AUFTEILUNG NACH BEGRÜNDUNG DES AUFENTHALTES	29
1.9.4	DIE AUFTEILUNG NACH STAATSANGEHÖRIGKEIT DER HEIMINSASSEN	30
	STAATSANGEHÖRIGKEIT.	31

	AUFENTHALTSBEWILLIGUNG	32
1.10	DIE AUFTEILUNG NACH WOHNBEZIRK DES WALLISER MINDERJÄHRIGEN.	33
	MONTHÉY-ST-MAURICE	33
	MARTINACH-ENTREMONT	33
	GUNDIS-SITTEN-ERING	34
	SIDERS-LEUK	34
	VISP-RARON	34
	BRIG	35
	GOMS	35
1.11	AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN	36
1.11.1	AUFTEILUNG DES BESTIMMUNGSSORTES NACH KANTON (IN DEN WALLISER HEIMEN PLATZIERTE EIDGENOSSEN UND WALLISER MINDERJÄHRIGE)	36
1.11.2	DIE ALTERSPYRAMIDE DER AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN WALLISER MINDERJÄHRIGEN	39
1.11.3	DAUER DES AUFENTHALTES VON AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN	40
1.12	INTERKANTONALER AUSTAUSCH	42
1.13.1	BILANZ DES AUSTAUSCHES VON MINDERJÄHRIGEN.	42
1.13	DIE ENTWICKLUNG DER BILANZ DES AUSTAUSCHES	44
	KAPITEL II: BESCHRIEB PRO EINRICHTUNG 46	
2.1	EINFÜHRUNG	46
2.2	REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG	92
2.2.1	ANMERKUNGEN	92

INDEX

A

B

C

CAPACITÉ CANTONALE	11
CAPACITÉ NON UTILISÉE	11
CAPACITÉ TOTALE	16
CHAPITRE I	9
CHAPITRE VI	46
CONCLUSION	23, 38, 44
CONFÉDÉRATION	46

D

DEFINITION	10
DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES	10
DÉFINITIONS	11
DEMANDE	23
DEMANDE SATISFAITE	9
DÉPOUILLEMENT	23
DÉTENTION	11
DURÉE	40

E

ÉCHANGES INTERCANTONAUX	9
ÉCOLE	10
ÉVOLUTION	23
EXPLOITATION	11
EXTERNE	11

F

FILLES	28
FILLES	28
FOYERS	10

G

GARÇONS	27
---------	----

I

ILLUSTRATION 1	15
ILLUSTRATION 10	27
ILLUSTRATION 11	28
ILLUSTRATION 12	29
ILLUSTRATION 13	31
ILLUSTRATION 14	32
ILLUSTRATION 15	36
ILLUSTRATION 16	38
ILLUSTRATION 17	39

ILLUSTRATION 18	41
ILLUSTRATION 19	42
ILLUSTRATION 2	17
ILLUSTRATION 20	43
ILLUSTRATION 21	44
ILLUSTRATION 3	17
ILLUSTRATION 4	19
ILLUSTRATION 5	19
ILLUSTRATION 6	20
ILLUSTRATION 7	21
ILLUSTRATION 8	25
ILLUSTRATION 9	26
INFORMATIONS	46
INFORMATIONS PAR INSTITUTION	45
INTERNE	11

J

JOURNÉES DE SÉJOUR	11
JOURNÉES D'EXPLOITATION	11
JOURS D'OUVERTURE	11

L

LA DEMANDE SATISFAITE	9
LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE	9
LES ÉCHANGES INTERCANTONAUX	9
LPPM	10
L'UTILISATION DE L'OFFRE	9

N

NATIONALITÉ	30
NOMBRE DE PLACES OFFERTES	11

O

OFFRE	9, 24
OFJ	47

P

PCE	11
PERMIS DE SÉJOUR	32
PLACES OFFERTES	11
POLITIQUE INSTITUTIONNELLE	9
PRIX JOURNALIER	92
PROVENANCE	24
PYRAMIDE	27

R

RÉÉDUCATION	10
RÉPARTITION	29

S

STOCK DE PLACES	11
-----------------	----

T

TABLE DES MATIÈRES	94
TAUX ANNUEL MOYEN	
D'OCCUPATION	11, 20
THÉRAPIE	10
TYPES D'ÉTABLISSEMENTS	10
TYPOLOGIE	13

U

UTILISATION DE L'OFFRE	9
------------------------	---

INDEX

A

ABBILDUNG 1	15
ABBILDUNG 10	27
ABBILDUNG 11	28
ABBILDUNG 12	29
ABBILDUNG 13	31
ABBILDUNG 14	32
ABBILDUNG 15	36
ABBILDUNG 16	38
ABBILDUNG 17	39
ABBILDUNG 18	41
ABBILDUNG 19	36
ABBILDUNG 2	27
ABBILDUNG 20	43
ABBILDUNG 21	44
ABBILDUNG 3	17
ABBILDUNG 4	19
ABBILDUNG 5	19
ABBILDUNG 6	20
ABBILDUNG 7	21
ABBILDUNG 8	25
ABBILDUNG 9	26
ALTERSPYRAMIDE	27
ANGEBOT	9, 24
ANZAHL AUFENTHALTSTAGE	11
ANZAHL BETRIEBSTAGE	11
ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE	11
AUFENTHALTSBEWILLIGUNG	32
AUFENTHALTSTAGE	11
AUFTEILUNG	29
AUSSERKANTONALER	
AUSTAUSCH	9
AUSTAUSCH	42
AUSWERTUNG	23

B

BELEGUNGSSATZ	11
BEOBACHTUNGSHEIM	10
BESCHREIBUNG	46
BESCHREIBUNG DER INSTITUTIONEN	46
BETRIEBSTAGE	11
BILANZ DES AUSTAUSCHES	42
BUNDESAMT FÜR JUSTIZ	47
BUNDESAMT FÜR STATISTIK	33

D

DAUER	40
DÉFINITION	10
DEFINITION DER HEIMTYPEN	10
DEFINITIONEN	11

DER AUSSERKANTONALER AUSTAUSCH
9

DER JÄHRLICHE	
BELEGUNGSSATZ	11
DIE ERFÜLLTE NACHFRAGE	9
DIE FAMILIENEXTERNE	
JUGENDHILFE	9
DIE NUTZUNG DES ANGEBOTES	9
DURCHSCHNITTLICHE	
BELEGUNGSSATZ	20

E

ENB	11
ERFÜLLTE NACHFRAGE	9
ERZIEHUNGSHEIM	10
EXTERNE	11

F

FAMILIENEXTERNE	
JUGENDHILFE	9
FREIHEITSENTZUG	10

G

GESAMTBESTAND AN VERFÜGBARER	
PLÄTZE	11
GESAMTZAHL AN VERFÜGBARER	
PLÄTZE	11
GRUNDSCHULE	10

H

HEIMTYPEN	10
HERKUNFT	24

I

INHALTSVERZEICHNIS	95
INTERNE	11

J

K

KANTONALE GESAMTZAHL AN	
VERFÜGBARER PLÄTZE	11
KAPAZITÄT	11
KAPITEL I	9
KAPITEL V	42
KAPITEL VI	46
KLEINKINDERHEIME	10
KNABEN	27
KOSTEN PRO PLAZIERUNGSTAG	92

L

LSMG	10
------	----

M

MÄDCHEN	28
---------	----

N

NACHERZIEHUNG	10
NACHFRAGE	23
NUTZUNG DES ANGEBOTES	9

O

P

PYRAMIDE	27
----------	----

S

STAATSANGEHÖRIGKEIT	30
---------------------	----

T

THERAPIEHEIM	10
TYPENBEZEICHNUNG	13

U

UNBENUTZTE KAPAZITÄT	11
----------------------	----

V

VERFÜGBARE PLÄTZE	11, 16
-------------------	--------

W

WOHNBEZIRK	33
------------	----

Z

ZUSAMMENFASSUNG	14, 38, 44
-----------------	------------

REPertoire des Tableaux

- Illustration 1: Places offertes
- Illustration 2: TABLEAU 1 La capacité cantonale de places
- Illustration 3: Journées d'ouverture
- Illustration 4: GRAPHIQUE 1 Journées d'ouverture
- Illustration 5: Taux annuel moyen d'occupation en pourcent
- Illustration 6: TABLEAU 5 Taux annuel moyen d'occupation par institution
- Illustration 7: GRAPHIQUE 12 Taux annuel moyen d'occupation
- Illustration 8: TABLEAU 9 Nombre et provenance des mineurs placés dans le canton
- Illustration 9: GRAPHIQUE 14 Répartition par provenance des mineurs placés
- Illustration 10: GRAPHIQUE 4 Évolution de l'origine des mineurs placés
- Illustration 11: TABLEAU 27 Nationalité des jeunes placés
- Illustration 12: GRAPHIQUE 27 Permis de séjour des jeunes étrangers
- Illustration 13: PYRAMIDE 2 Âge des mineurs placés
- Illustration 14: TABLEAU 44 Base légale du placement
- Illustration 15: TABLEAU 7 Répartition selon le canton de placement
- Illustration 16: GRAPHIQUE 7 Évolution de la destination des mineurs du canton
- Illustration 17: PYRAMIDE 3 Âge des mineurs placés hors canton
- Illustration 18: GRAPHIQUE 16 Durée du séjour des mineurs placés hors canton
- Illustration 19: TABLEAU 11 Échanges intercantonaux
- Illustration 20: GRAPHIQUE 15 Balance des échanges
- Illustration 21: GRAPHIQUE 8 Évolution de la balance des échanges

Verzeichnis der Tabellen

- Abbildung 1: Anzahl der Plätze
- Abbildung 2: TABELLE 1 Die Gesamtzahl verfügbarer Plätze
- Abbildung 3: Anzahl offener Tage
- Abbildung 4: GRAFIK 1 Anzahl offener Tage
- Abbildung 5: Der jährliche Belegungssatz in Prozent
- Abbildung 6: TABELLE 5 Der jährliche Belegungssatz pro Institution
- Abbildung 7: GRAFIK 12 Der jährliche durchschnittliche Belegungssatz
- Abbildung 8: TABELLE 9 Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen im Kanton
- Abbildung 9: GRAFIK 14 Verteilung nach Herkunft der platzierten Minderjährigen
- Abbildung 10: GRAFIK 4 Die Entwicklung nach Herkunft der Platzierungen
- Abbildung 11: TABELLE 27 Staatsangehörigkeit der platzierten Jugendlichen
- Abbildung 12: GRAFIK 27 Aufenthaltsbewilligung der ausländischen Jugendlichen
- Abbildung 13: PYRAMIDE 2 Alter der platzierten Minderjährigen
- Abbildung 14: TABELLE 44 Rechtliche Begründung der Platzierung
- Abbildung 15: TABELLE 7 Aufteilung des Bestimmungsortes nach Kanton
- Abbildung 16: GRAFIK 7 Entwicklung des Bestimmungsortes der platzierten Walliser
- Abbildung 17: PYRAMIDE 3 Alter der ausserkanton platzierten Minderjährigen
- Abbildung 18: GRAFIK 16 Dauer des Aufenthaltes der ausserkanton platzierten Minderjährigen
- Abbildung 19: TABELLE 11 Interkantonaler Austausch
- Abbildung 20: GRAFIK 15 Bilanz des Austausches
- Abbildung 21: GRAFIK 8 Entwicklung des Austausches

